

Atlas des Autoroutes



Poste du Centre-du-Québec

CANQ
TR
QUE
MCQ
102

Édition 2001

Québec

Ministère
des Transports

Direction de la
Mauricie-Centre-du-Québec

La présente publication a été réalisée par le Service des inventaires et du Plan de la Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec du ministère des Transports du Québec et avec la collaboration de la Sûreté du Québec.

Pour obtenir des informations supplémentaires :
Ministère des Transports
Direction de la Mauricie-Centre-du-Québec
Service des inventaires et du Plan
100, rue Laviolette, 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6896
Télc. : (819) 371-6136

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec juin 2001
ISBN 2-550-37753-2
Gouvernement du Québec
Ministère des Transports

662541

ATLAS DES AUTOROUTES

POSTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,
21^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA
G1R 5H1

CAJQ Édition 2001
TR
QVE
17CQ
102

Québec 

Ministère
des Transports Direction de la
Mauricie-Centre-du-Québec

Coordination

Nathalie Bendwell, technicienne en travaux publics, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Collaboration

Nathalie Bendwell, technicienne en travaux publics, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Robert Clément, ingénieur, chef du Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Marcel Dugré, ingénieur, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Yvan Gagnon, technicien en travaux publics, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Sylvain Haince, statisticien, Service des Programmes et coordination avec les partenaires
Direction de la sécurité en transport

Michel Hotte, agent analyste en enquête de collision, Sûreté du Québec
Cap-de-la-Madeleine

Jean-François Leblanc, technicien en travaux publics, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Yannick Leduc, agent de recherche et de planification socio-économique, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Yvon Lemire, technicien en travaux publics, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Annabelle Mailhot, agente de recherche et de planification socio-économique, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Richard Paquin, agent de recherche et de planification socio-économique, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Hélène Poulin, statisticienne, Service des Programmes et coordination avec les partenaires
Direction de la sécurité en transport

André Trudel, technicien principal en travaux publics, Service des inventaires et du Plan
Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

TABLE DES MATIÈRES

- AVANT-PROPOS
- INTRODUCTION
- CARTES SYNTHÈSES DES AUTOROUTES
 - AUTOROUTE 30
 - AUTOROUTE 20
 - AUTOROUTE 55
 - AUTOROUTE 955
- PLANS DÉTAILLÉS DES ÉCHANGEURS
 - AUTOROUTE 20
 - AUTOROUTE 30
 - AUTOROUTE 55
- ANNEXE 1- SYNTHÈSE DES DIRECTIVES
- ANNEXE 2- DIRECTIVES DÉTAILLÉES (Information complémentaire)

AVANT-PROPOS

C'est sur le réseau autoroutier, sous la responsabilité du MTQ et patrouillé par la Sûreté du Québec, que se produisent près du tiers des accidents, soit près de 18 000 par année.

Cet atlas des autoroutes résulte d'une démarche conjointe de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports. Il vise à mieux connaître les endroits accidentogènes sur le réseau autoroutier pour, entre autres, intervenir de façon plus efficace.

Cette démarche conjointe cadre avec les mesures mises en place pour atteindre l'objectif d'amélioration du bilan routier fixé dans le plan stratégique du ministère des transports 2001-2004. L'objectif est d'abaisser, d'ici l'an 2005, à environ 650 le nombre annuel de décès et à environ 4750 le nombre de blessés graves.

La détermination des endroits accidentogènes, dans une première étape, demande à préciser la localisation des accidents selon des coordonnées propres au MTQ. Cette tâche se fait à partir de l'information inscrite au rapport d'accident telle que le nom de la municipalité, le numéro de la route, l'adresse. Par la suite, de l'information supplémentaire liée aux caractéristiques routières est associée à ces accidents. Elle concerne, par exemple, le volume de circulation, les intersections, les bretelles d'autoroute, le type de pente, de courbe. Ce travail permet de déterminer les endroits les plus dangereux et, si nécessaire, d'y apporter les correctifs appropriés.

La description de l'emplacement des accidents sur le réseau autoroutier, et particulièrement dans les bretelles, est souvent difficile. Les atlas des autoroutes, en plus de faciliter cette tâche, sont cohérents avec la mise en place d'éventuelles technologies telles que l'informatisation de la collecte de données et le GPS.

La rédaction de directives plus précises, faite conjointement par des représentants de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports, a constitué la première étape à la base de cet atlas. Elles précisent la façon de compléter les champs de « localisation » du rapport d'accident se rapportant principalement aux champs A14 à A18, portant sur le numéro de route, l'adresse, l'intersection (près de), la distance et l'orientation (NSEO). Elles sont incluses dans les atlas et le seront dans une prochaine version du Guide de rédaction du rapport d'accident.

Pour faciliter l'application de ces directives, le ministère des Transports met à la disposition des corps policiers l'atlas des autoroutes. On y retrouve les plans synthèses des autoroutes comprenant les échangeurs, les limites de municipalités et leur code ainsi qu'une description détaillée et unique de toutes les bretelles. De plus, les croquis d'échangeurs peuvent être disponibles directement sur le formulaire prescrit par la SAAQ (croquis additionnel) pour faciliter le dessin du croquis des accidents avec blessures corporelles.

Enfin, le ministère des Transports implante des bornes kilométriques le long de certaines autoroutes et routes isolées. Ainsi, tout usager de la route pourra bénéficier d'un meilleur repérage lorsque nécessaire.

INTRODUCTION

Le but de l'atlas est de préciser et faciliter la localisation des accidents sur le réseau autoroutier. Il est un outil essentiel pour remplir les champs Numéro de route, Adresse, Intersection, Distance et Orientation. Il permet d'implanter une méthode simple, efficace et uniforme.

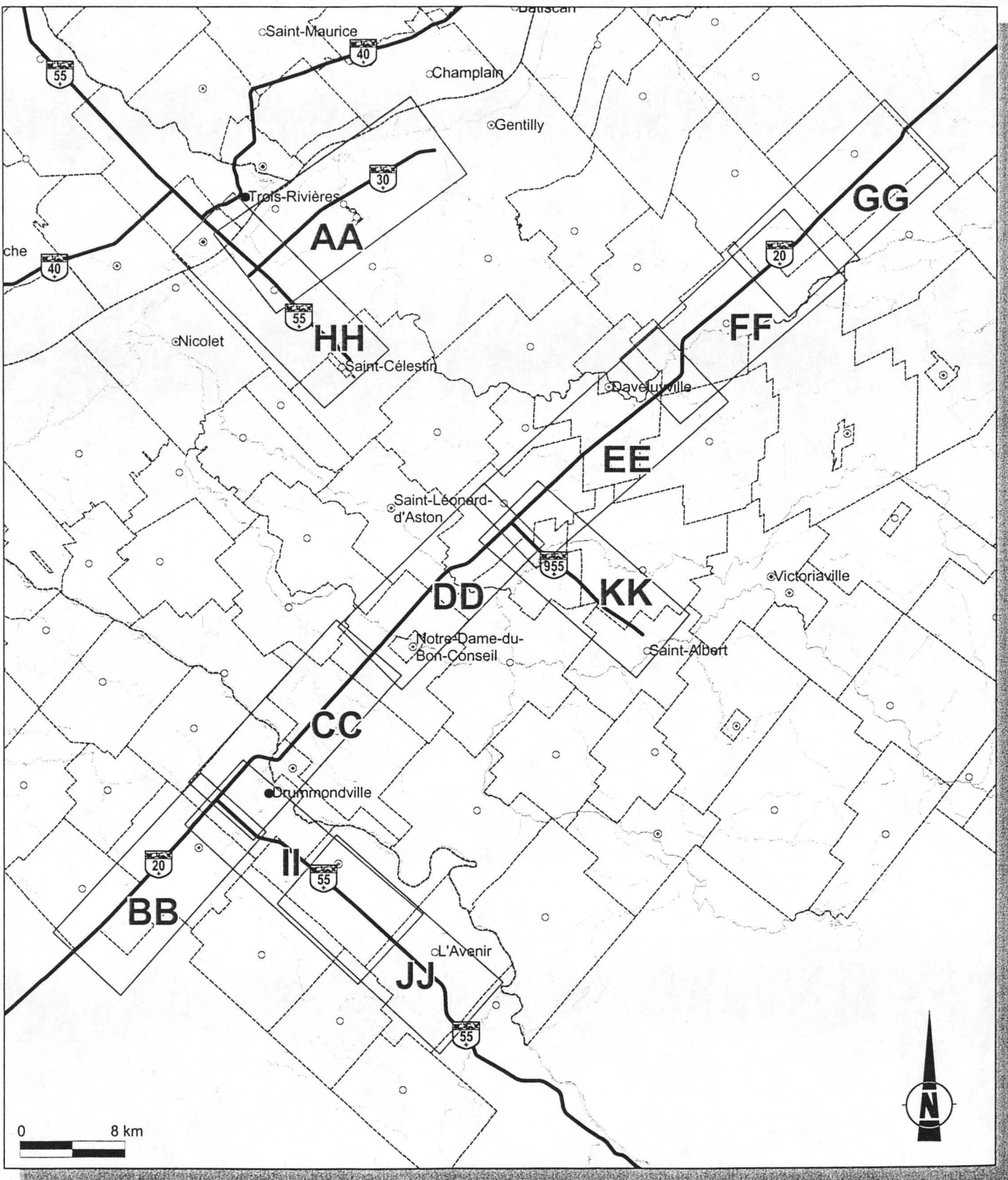
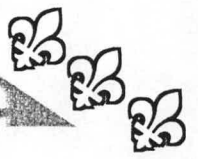
Le présent atlas des autoroutes contient en premier lieu des cartes synthèses des autoroutes permettant de situer précisément les limites municipales sur chacune des autoroutes. Nous retrouvons dans cette partie la description des sorties d'autoroute, les municipalités desservies par la sortie ainsi que la distance entre la limite municipale et la sortie d'autoroute selon la direction.

On retrouve par la suite des plans détaillés des échangeurs. Chaque plan correspond à un échangeur et est indiqué par le numéro d'autoroute ainsi que le numéro de la sortie d'autoroute (numéro d'échangeur). Les plans contiennent de plus le nom de la municipalité et le code municipal où se situe l'échangeur. Chaque bretelle est référencée par des lettres permettant ainsi la consultation des champs Adresse et Intersection. Les termes en **caractères gras** dans ces champs sont les termes qu'il est **obligatoire** d'insérer dans le rapport d'accident (R-1). Les longueurs totales des bretelles sont indiquées en mètres. On y retrouve de plus des flèches de direction et des segments de 100 mètres pour faciliter la précision lors de la localisation.

L'atlas contient aussi un tableau synthèse des directives, qui est un résumé des directives détaillées. On explique le concept général et on donne certains renseignements complémentaires sur la localisation des accidents sur l'autoroute, dans les bretelles d'autoroute et sur les voies de desserte.

CARTES SYNTHÈSES
DES
AUTOROUTES

Centre-du-Québec Autoroute





Autoroute

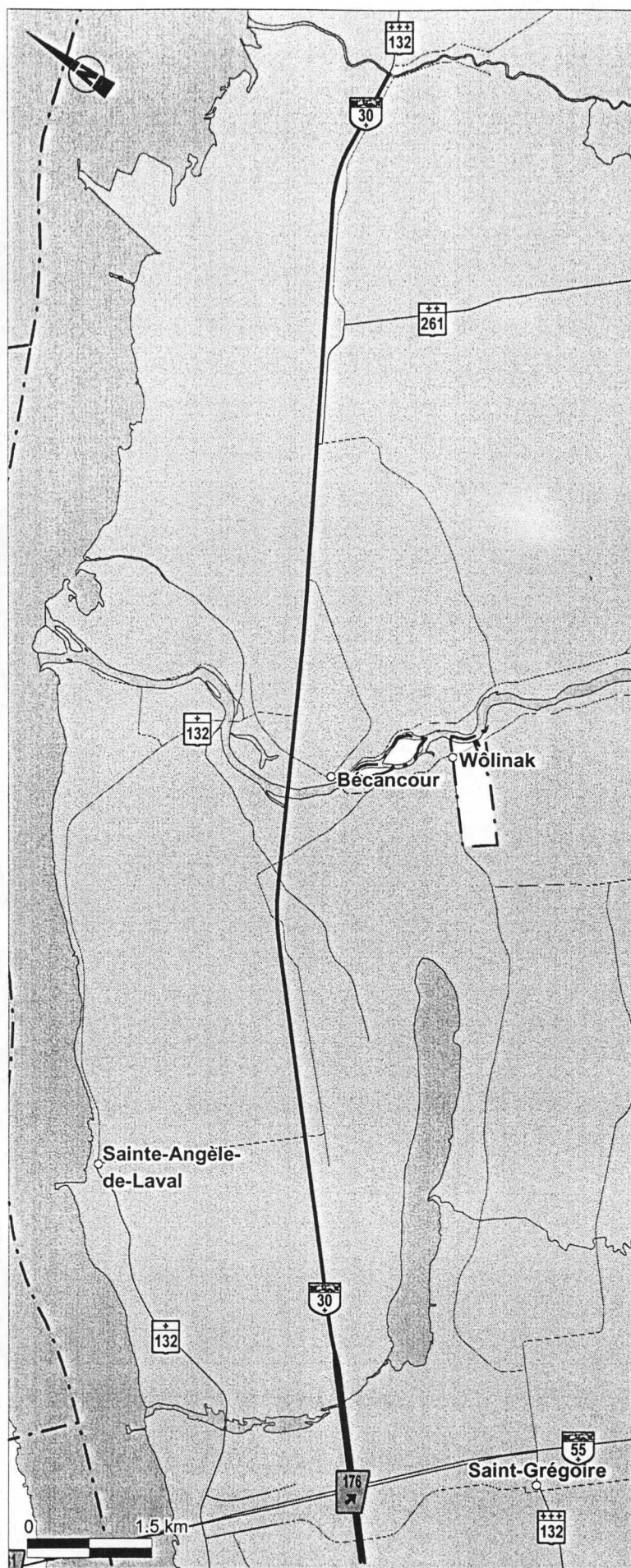
30

Localisation des limites municipales
par rapport aux sorties d'autoroutes

► Bécancour, 38010

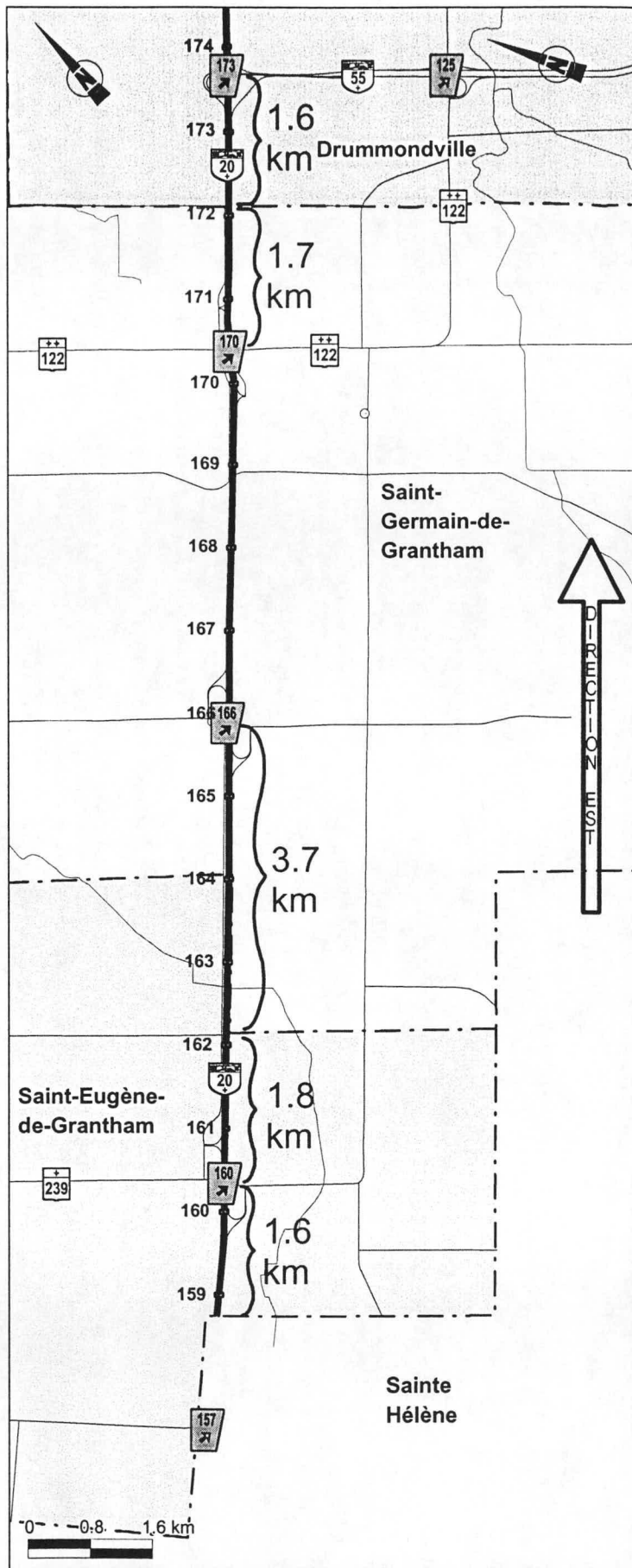


Autoroute 55 (Trois-Rivières, Saint-Célestin)



Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

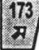



Poste Centre-du-Québec



Autoroute 20 est

Jean-Lesage

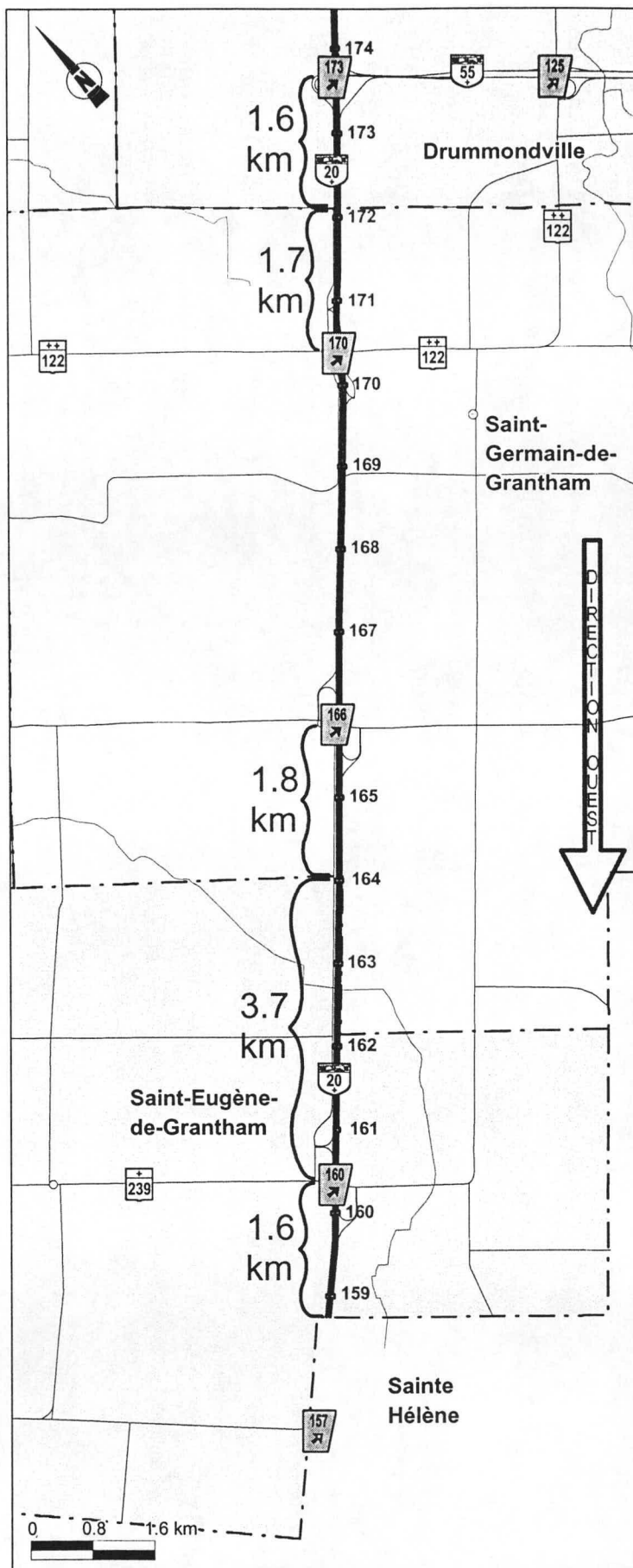
Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

- 
Autoroute 55 (Drummondville, Sherbrooke)
 1.6 km
 ► Drummondville, 49057
- 
Route 122 (Saint-Germain-de-Grantham, Sorel)
 1.7 km
- 
10e Rang (Saint-Germain-de-Grantham)
 3.7 km
 ► Saint-Germain-de-Grantham, 49048
- 
Route 239 (Saint-Eugène, Saint-Guillaume)
 1.8 km
 ► Saint-Eugène-de-Grantham, 49105
 ► Sainte-Hélène, 54095

● 168 Borne kilométrique




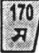


Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.



Autoroute 20 ouest

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

- ▶ Drummondville, 49057
- 
 Autoroute 55 (Drummondville, Sherbrooke)
 1.6 km
- ▶ Saint-Germain-de-Grantham, 49048
- 1.7 km
- 
 Route 122 (Saint-Germain-de-Grantham, Sorel)
- 
 10e Rang (Saint-Germain-de-Grantham)
 1.8 km
- ▶ Saint-Eugène-de-Grantham, 49105
- 3.7 km
- 
 Route 239 (Saint-Eugène, Saint-Guillaume)
 1.6 km
- ▶ Sainte-Hélène, 54095

● 168 Borne kilométrique

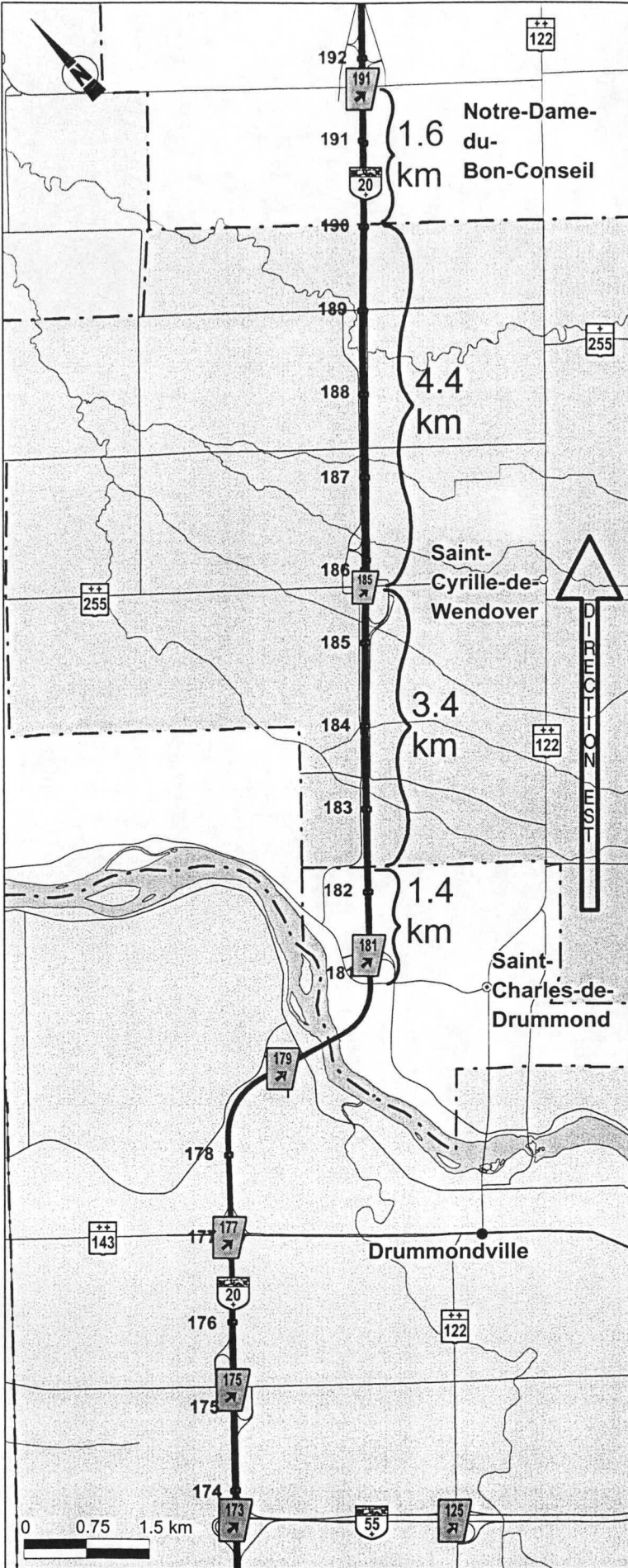


Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 20 est

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



► 9e Rang (Notre-Dame-Du-Bon-Conseil)

1.6 km



Notre-Dame-Du-Bon-Conseil, 49075

4.4 km



Route 255 (Saint-Cyrille-de-Wendover)

3.4 km

► Saint-Cyrille-de-Wendover, 49070

1.4 km



Boul. Foucault (Saint-Charles-de-Drummondville)

0.9 km

► Saint-Charles-de-Drummondville, 49065

0.3 km



Chemin du golf (Drummondville)



Route 143 Sud, boul. Saint-Joseph (Drummondville)



Route 143 Nord, boul. Lemire (Drummondville)



Autoroute 55 (Drummondville, Sherbrooke)

► Drummondville, 49057

● 168 Borne kilométrique



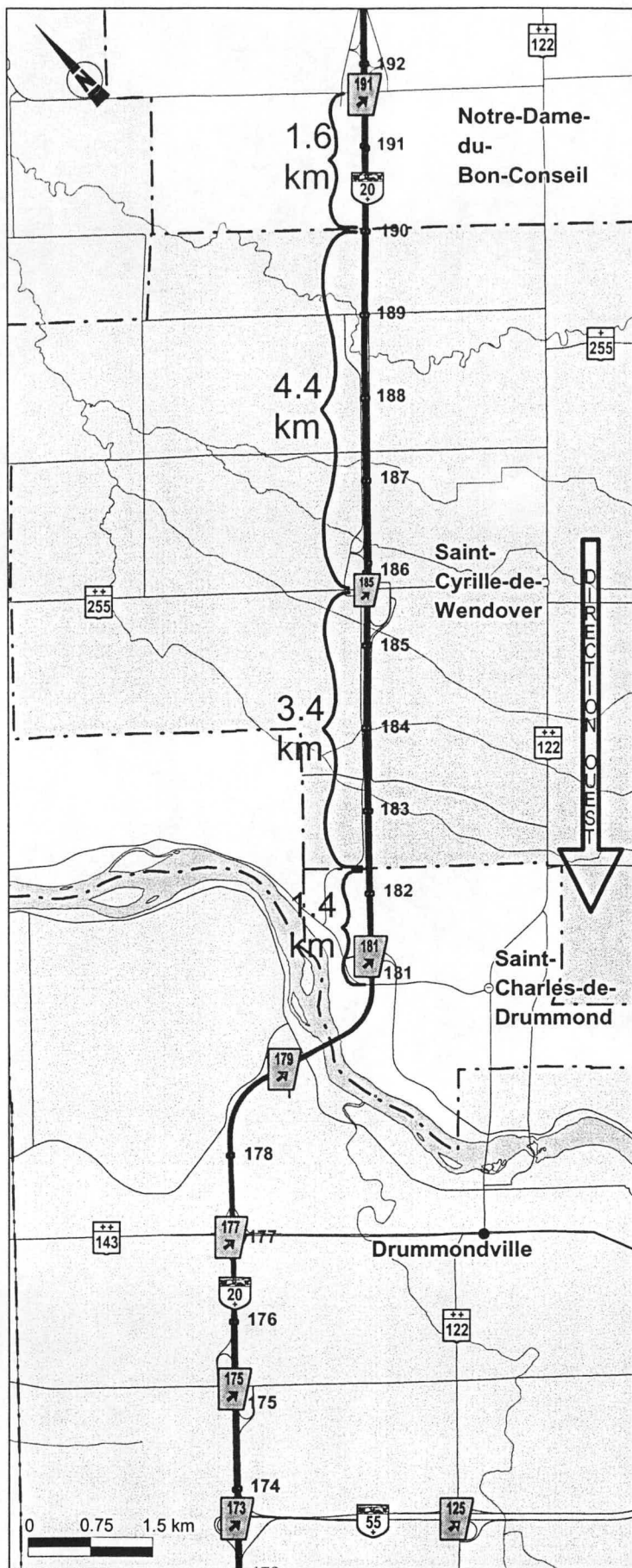
Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.



Autoroute 20 ouest

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



► Notre-Dame-Du-Bon-Conseil, 49075

191 9e Rang (Notre-Dame-Du-Bon-Conseil)
1.6 km

► Saint-Cyrille-de-Wendover, 49070
4.4 km

185 Route 255 (Saint-Cyrille-de-Wendover)
3.4 km

► Saint-Charles-de-Drummondville, 49065
1.4 km

181 Boul. Foucault (Saint-Charles-de-Drummondville)
0.9 km

► Drummondville, 49057
0.3 km

179 Chemin du golf (Drummondville)

177 Route 143 Sud, boul. Saint-Joseph (Drummondville)

175 Route 143 Nord, boul. Lemire (Drummondville)

173 Autoroute 55 (Drummondville, Sherbrooke)

● 168 Borne kilométrique

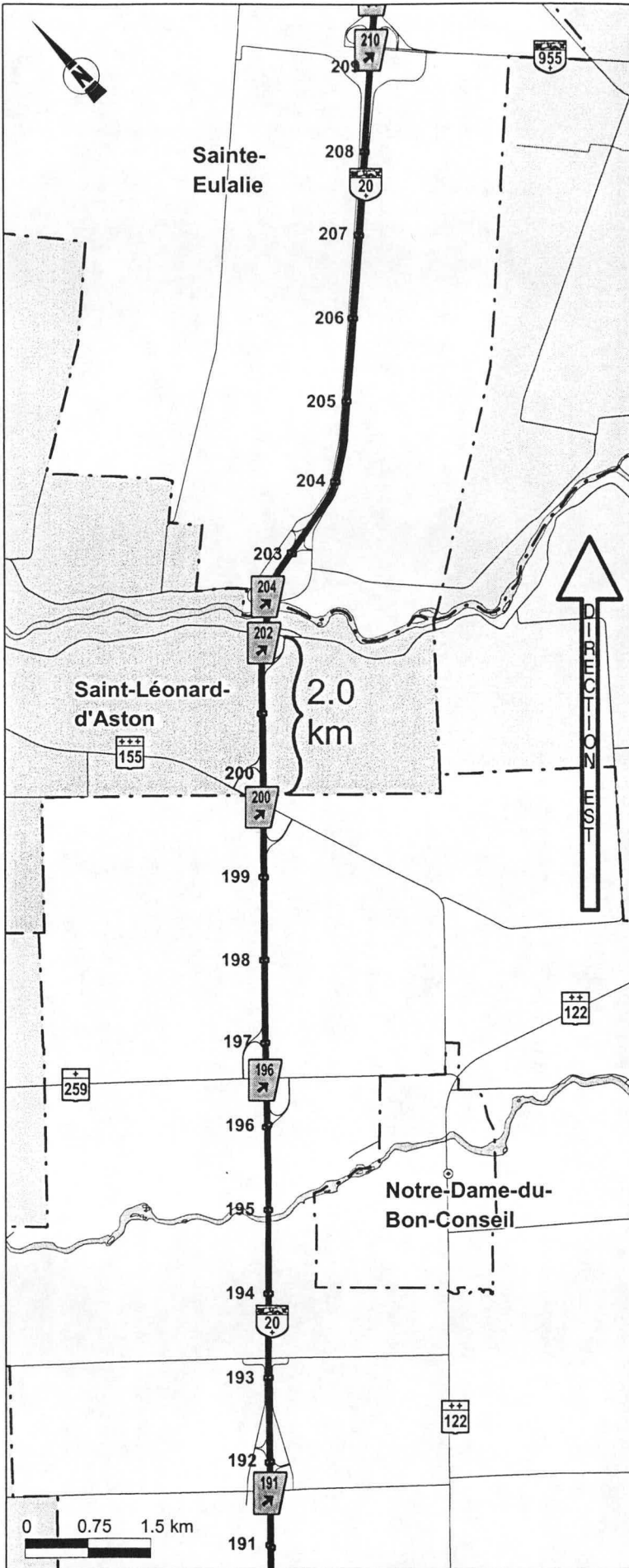


Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 20 est

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



-  Autoroute 955 Sud (Saint-Albert, Warwick)
-  Rang des Plaines, rang des Cèdres (Sainte-Eulalie)
0.1 km
- ▶ Sainte-Eulalie, 50005
0.3 km
-  Chemin du Haut-de-la-Rivière (Saint-Léonard-d'Aston)
2.0 km
- ▶ Saint-Léonard-d'Aston, 50042
0.1 km
-  Route 155 Nord (Saint-Léonard-d'Aston)
-  Route 259 (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Nicolet)
-  9e Rang (Notre-Dame-Du-Bon-Conseil)
- ▶ Notre-Dame-Du-Bon-Conseil, 49075

● 168 Borne kilométrique

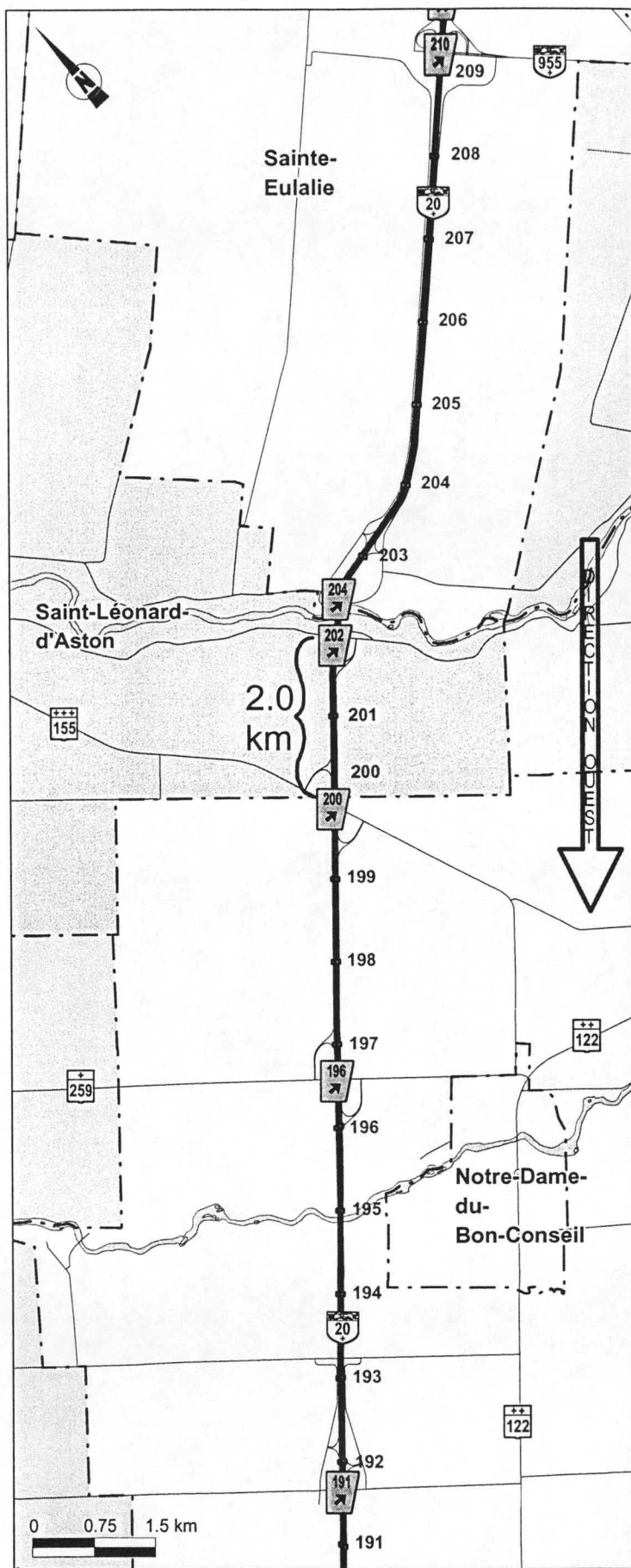


Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

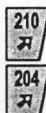
Autoroute 20 ouest

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



► Sainte-Eulalie, 50005



Autoroute 955 Sud (Saint-Albert, Warwick)

Rang des Plaines, rang des Cèdres (Sainte-Eulalie)

0.1 km

► Saint-Léonard-d'Aston, 50042

0.3 km



Chemin du Haut-de-la-Rivière (Saint-Léonard-d'Aston)

2.0 km

► Notre-Dame-Du-Bon-Conseil, 49075

0.1 km



Route 155 Nord (Saint-Léonard-d'Aston)

Route 259 (Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Nicolet)

9e Rang (Notre-Dame-Du-Bon-Conseil)

● 168 Borne kilométrique




Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 20 ouest


Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

► Saint-Louis-de-Blandford, 39170

 Route 165 (Saint-Louis-de-Blandford, Princeville)
2.6 km


► Sainte-Anne-du-Sault, 39150
5.7 km

 Route 261 (Sainte-Anne-du-Sault, Daveluyville)
2.9 km

► Sainte-Eulalie, 50005
2.8 km

 Rang des Épinettes, rang des Cèdres (Sainte-Eulalie)

 Route 161 Nord (Sainte-Eulalie, Saint-Valère)

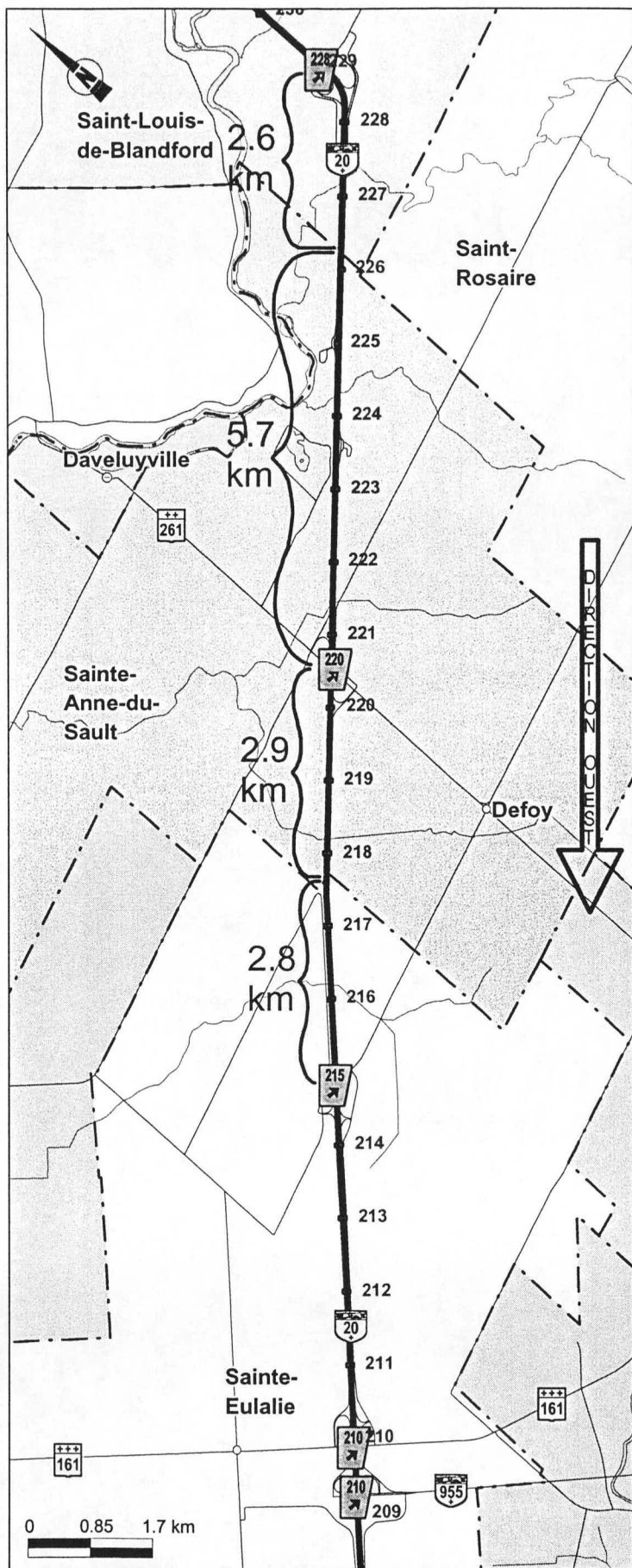
 Autoroute 955 Sud (Saint-Albert, Warwick)

● 168 Borne kilométrique



Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

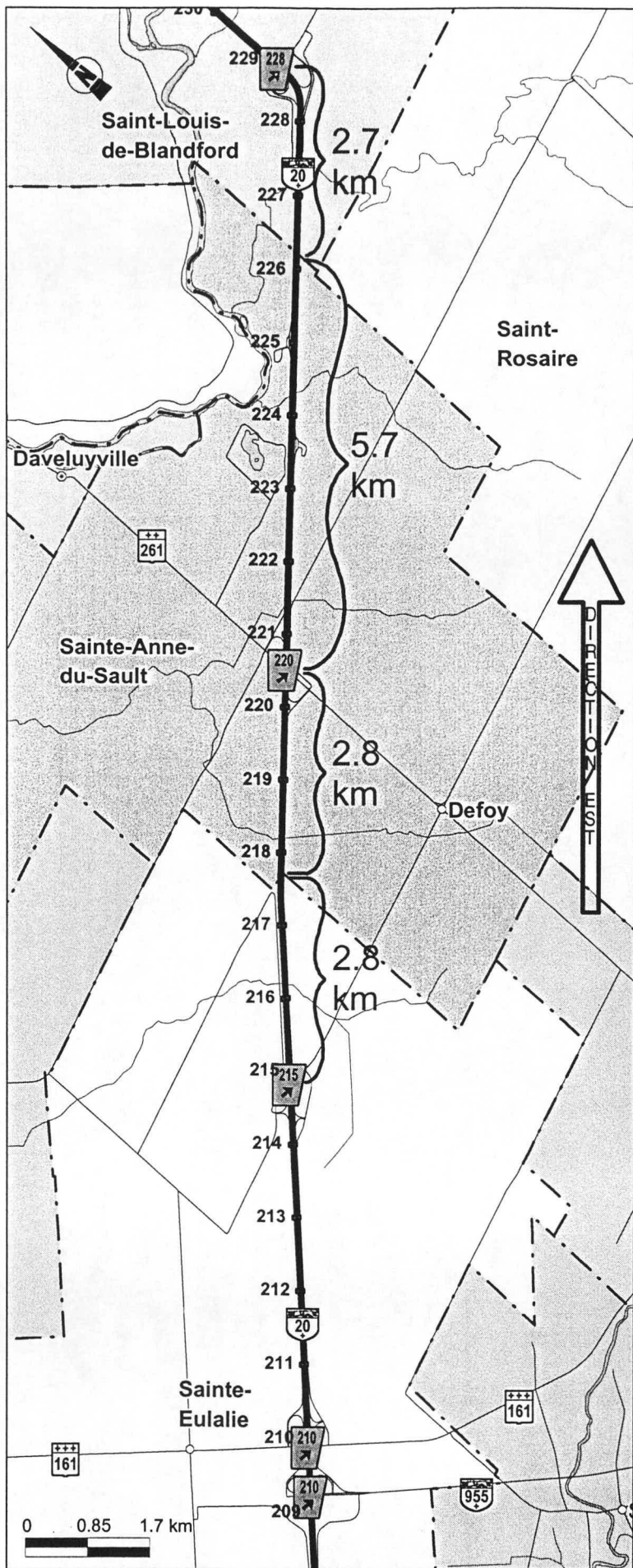
Poste Centre-du-Québec








Autoroute 20 est

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

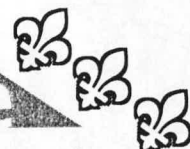


- 
 Route 165 (Saint-Louis-de-Blandford, Princeville)
 2.7 km
 ► Saint-Louis-de-Blandford, 39170
- 
 Route 261 (Sainte-Anne-du-Sault, Daveluyville)
 2.8 km
 ► Sainte-Anne-du-Sault, 39150
- 
 Rang des Épinettes, rang des Cèdres (Sainte-Eulalie)
- 
 Route 161 Nord (Sainte-Eulalie, Saint-Valère)
- 
 Autoroute 955 Sud (Saint-Albert, Warwick)
 ► Sainte-Eulalie, 50005

● 168 Borne kilométrique



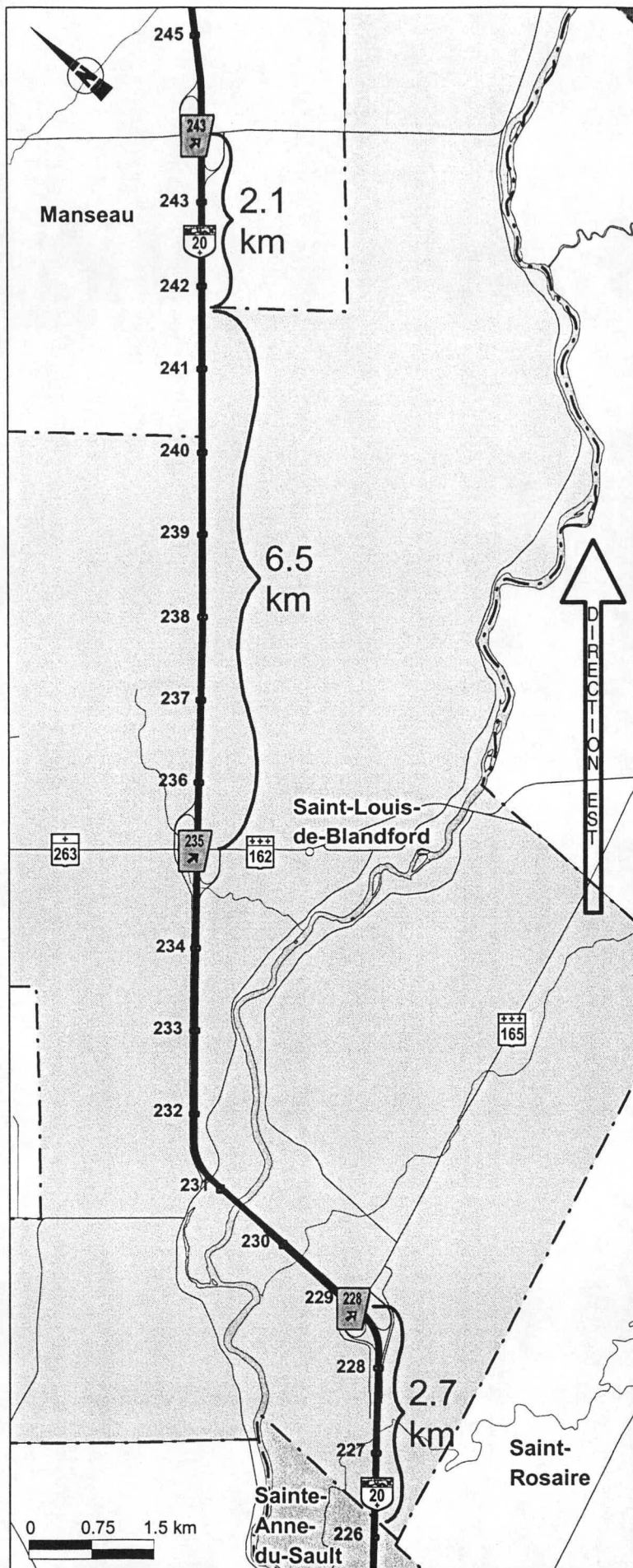
Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.






Autoroute 20 est

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



- 
Route 218 (Manseau, Saint-Pierre-les-Becquets)
2.1 km
- ▶ Manseau, 38028
6.5 km
- 
Route 162 sud, Route 263 nord (Lemieux, Princeville)
- 
Route 165 (Saint-Louis-de-Blandford, Princeville)
2.7 km
- ▶ Saint-Louis-de-Blandford, 39170
- ▶ Sainte-Anne-du-Sault, 39150
- 168 Borne kilométrique




Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 20 ouest


Jean-Lesage


Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

► Manseau, 38028

 Route 218 (Manseau, Saint-Pierre-les-Becquets)
3.6 km

► Saint-Louis-de-Blandford, 39170
5.0 km

 Route 162 Sud, route 263 Nord (Lemieux, Princeville)

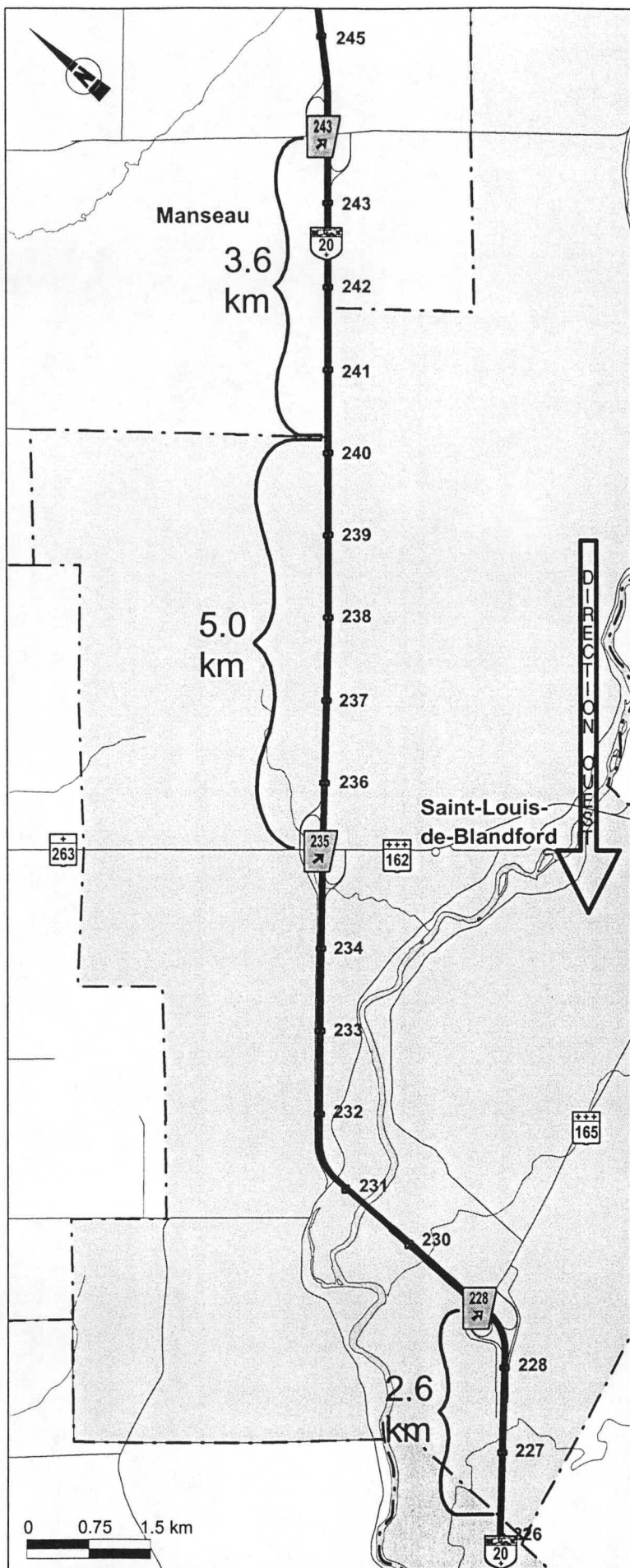
 Route 165 (Saint-Louis-de-Blandford, Princeville)
2.6 km

► Sainte-Anne-du-Sault, 39150

● 168 Borne kilométrique



Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

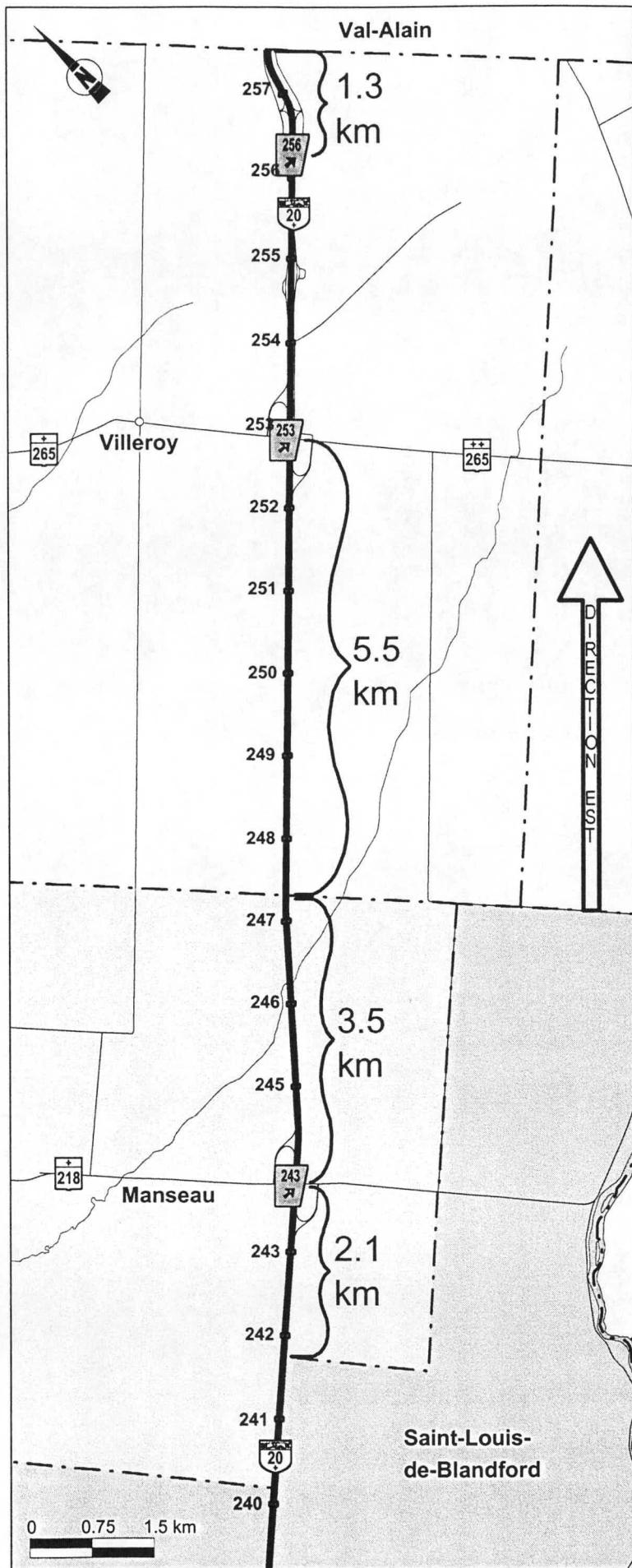




Autoroute 20 est

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales
par rapport aux sorties d'autoroutes



► Val-Alain, 33070

1.3 km



15e et 16e Rangs (Villeroy)

Route 265 (Villeroy, Plessisville, Deschaillons)

5.5 km

► Villeroy, 32085

3.5 km



Route 218 (Manseau, Saint-Pierre-les-Becquets)

2.1 km

► Manseau, 38028

► Saint-Louis-de-Blandford, 39170

● 168 Borne kilométrique



Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 20 ouest

Jean-Lesage

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

► Val-Alain, 33070

► Villeroy, 32085

1.3 km



15e et 16e Rangs (Villeroy)



Route 265 (Villeroy, Plessisville, Deschailions)

5.5 km

► Manseau, 38028

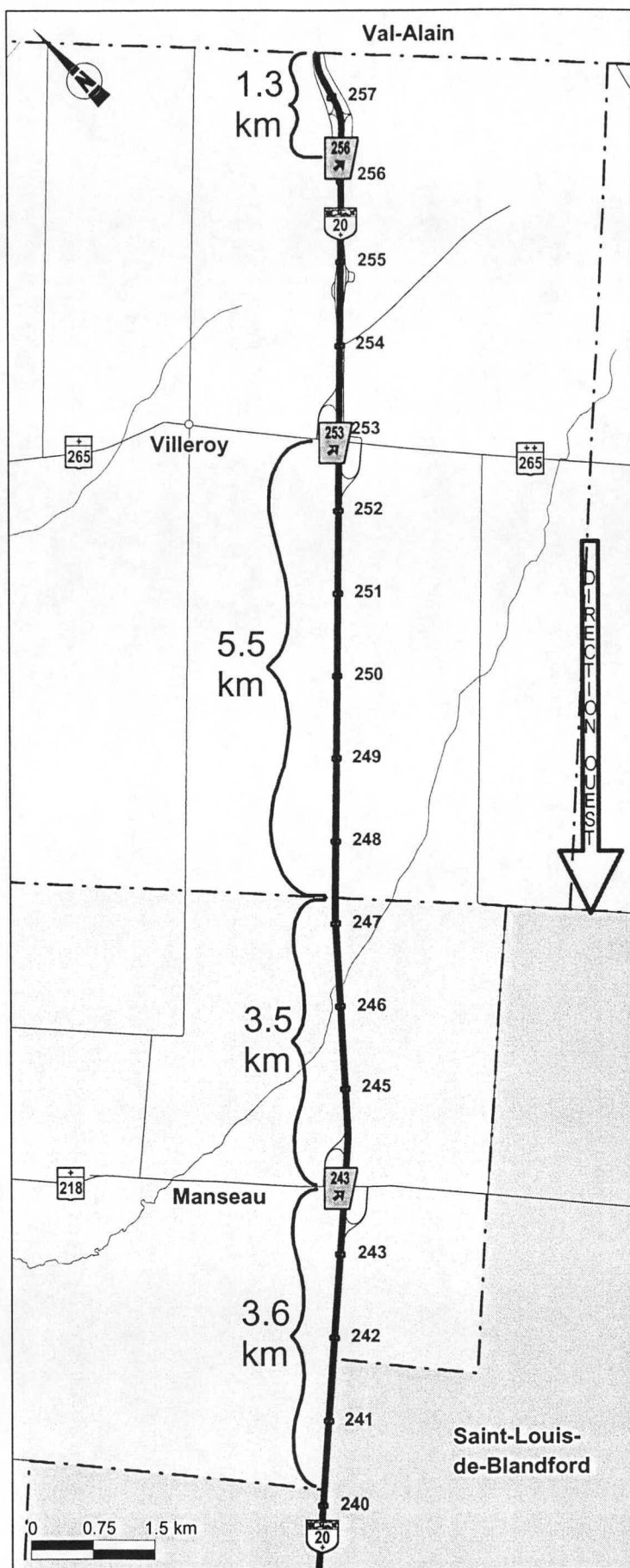
3.5 km



Route 218 (Manseau, Saint-Pierre-les-Becquets)

3.6 km

► Saint-Louis-de-Blandford, 39170



● 168 Borne kilométrique

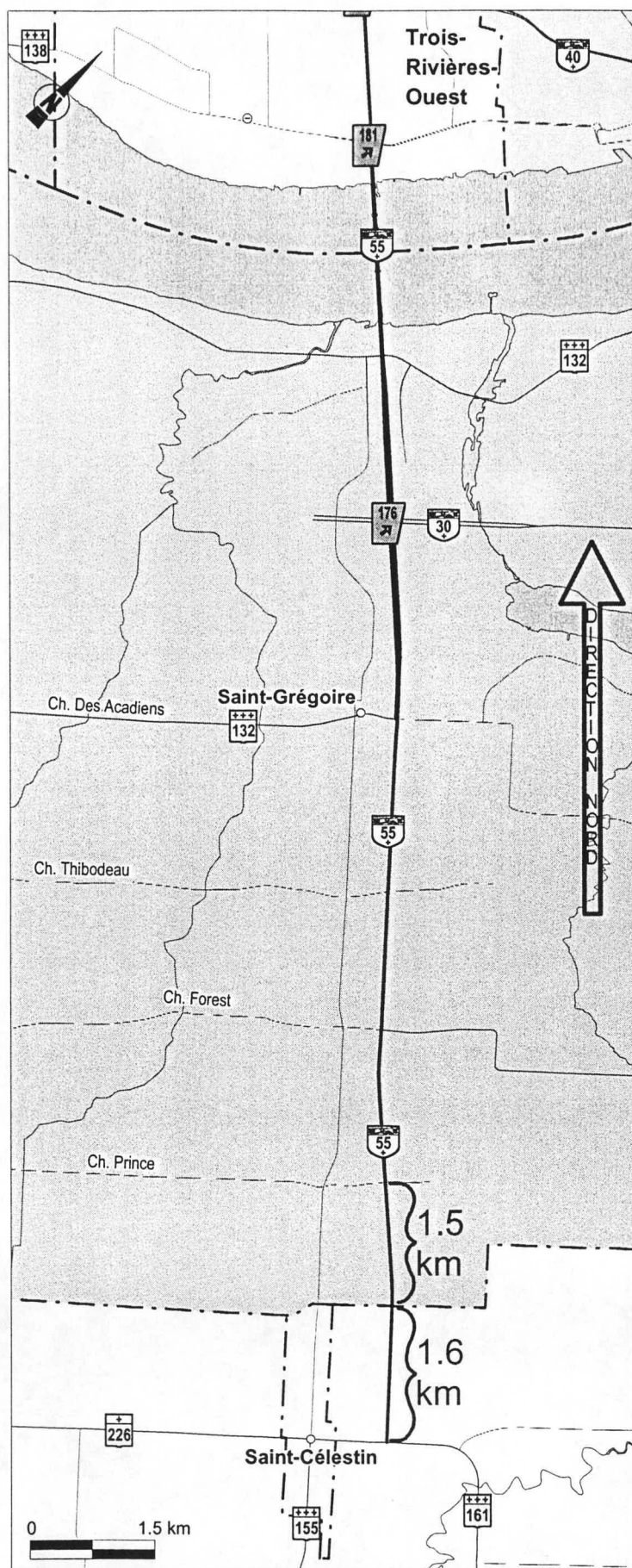


Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 55 nord

Transquébécoise

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



► Trois-Rivières-Ouest, 37070



Autoroute 30 (Bécancour)

Chemin Des Acadiens (Nicolet, Saint-Grégoire)

Chemin Thibodeau (Bécancour)

Chemin Forest (Bécancour, Précieux-Sang)

Chemin Prince (Bécancour, Grand-Saint-Esprit)

1.5 km

► Bécancour, 38010

1.6 km

Route 155, 161 et 226 (Saint-célestin)

► Saint-Célestin, 50030



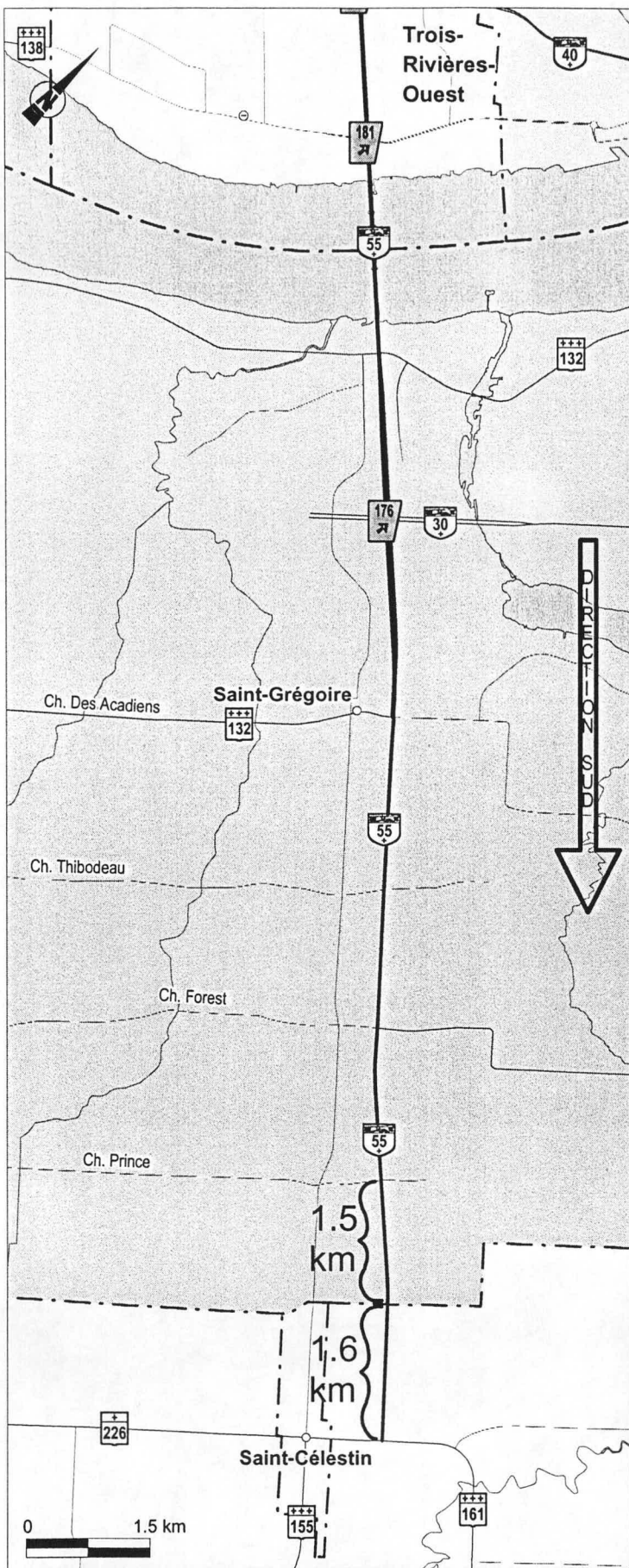
Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

Autoroute 55 sud

Transquébécoise

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

- ▶ Trois-Rivières-Ouest, 37070
- ▶ Bécancour, 38010
- 176
▶ Autoroute 30 (Bécancour)
- Chemin Des Acadiens (Nicolet, Saint-Grégoire)
- Chemin Thibodeau (Bécancour)
- Chemin Forest (Bécancour, Précieux-Sang)
- Chemin Prince (Bécancour, Grand-Saint-Esprit)
- 1.5 km
- ▶ Saint-Célestin, 50030
- 1.6 km
- Route 155, 161 et 226 (Saint-célestin)



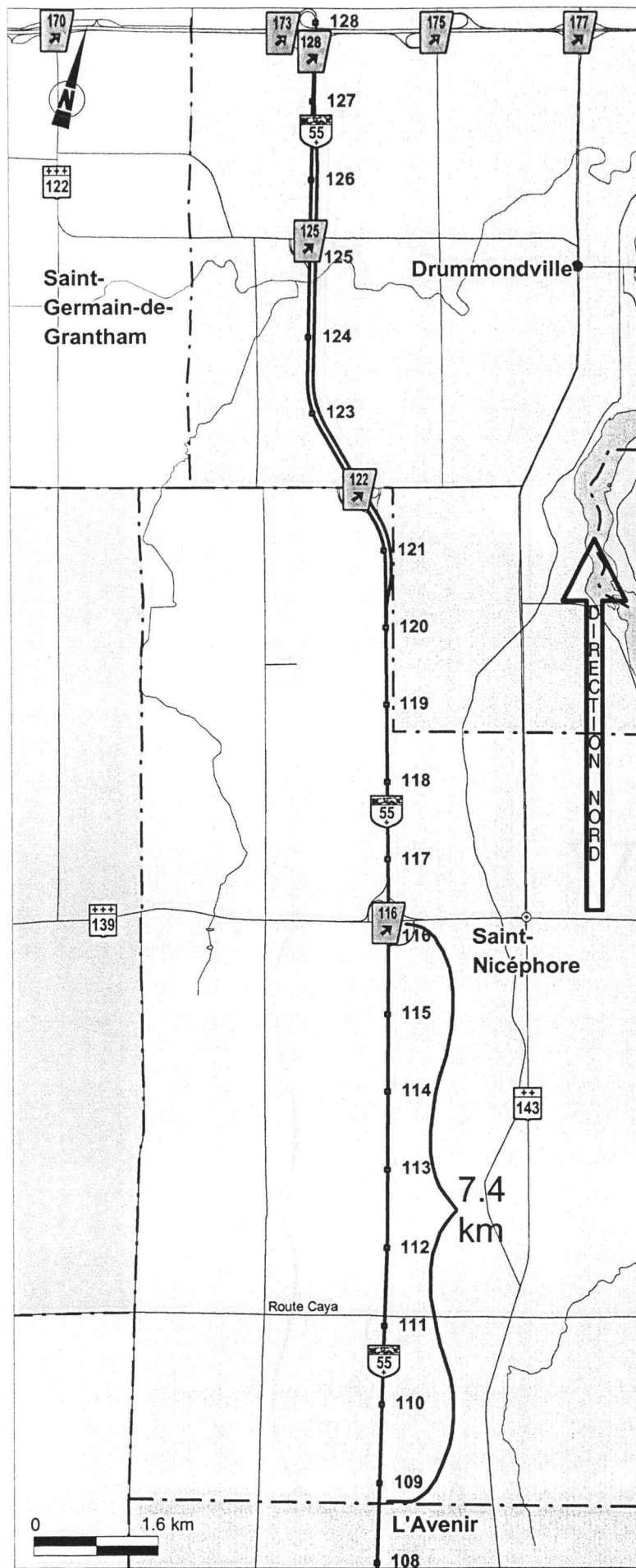
Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.








Autoroute 55 nord

Transquébécoise

Localisation des limites municipales
par rapport aux sorties d'autoroutes

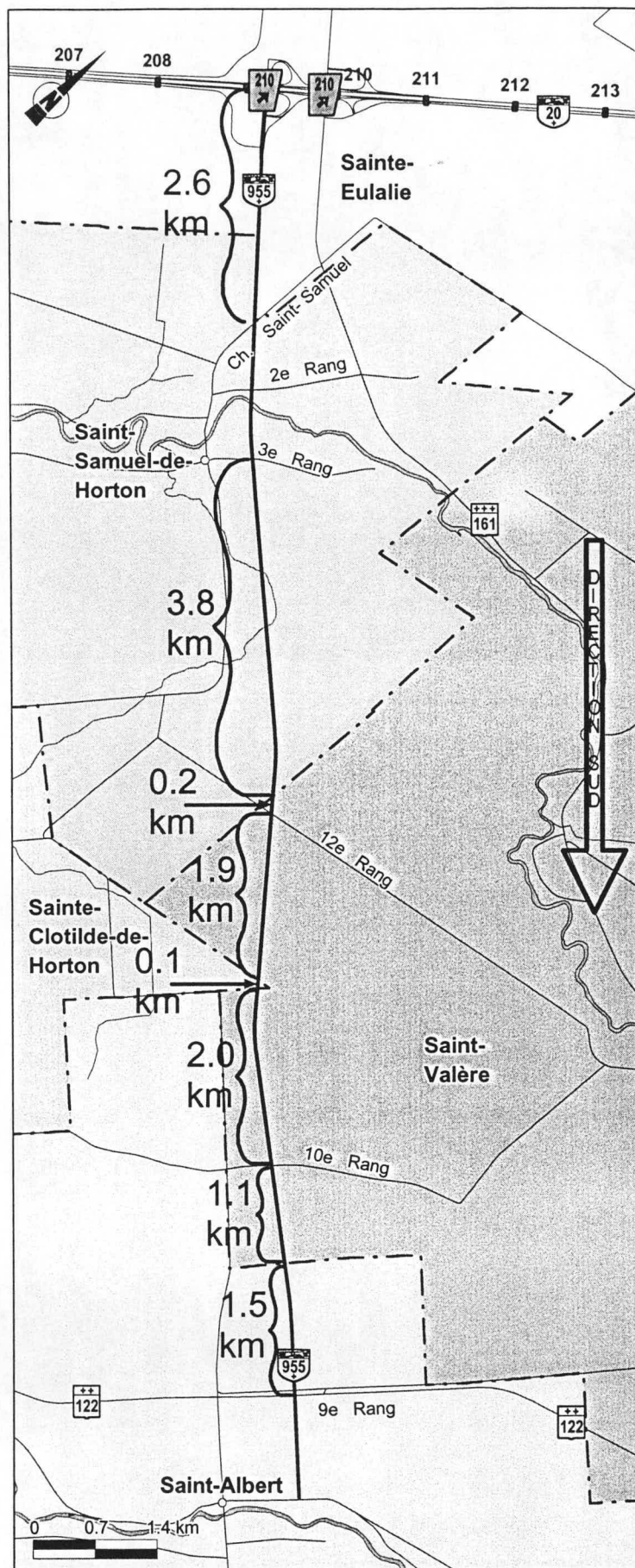


-  Autoroute 20 (Drummondville, Montréal, Québec)
-  Route Saint-Pierre, route 122 (Drummondville)
- ▶ Drummondville, 49057 = 
-  Boulevard Saint-Jean-de-Brébeuf (Drummondville)
-  Chemin de l'Aéroport, route 139 (Saint-Nicéphore)
- 7.4 km
- ▶ Saint-Nicéphore, 49035
- ▶ L'Avenir, 49025

● 168 Borne kilométrique



Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.



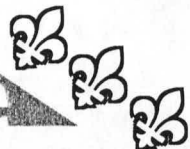
Autoroute 955 sud

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes

- ▶ **Sainte-Eulalie, 50005**
 Autoroute 20 (Montréal, Québec)
 2.6 km
- ▶ **Saint-Samuel-de-Horton, 39130**
 0.0 km
 Chemin Saint-Samuel (Saint-Samuel-de-Horton)
 2e Rang (Saint-Samuel-de-Horton)
 3e Rang (Saint-Samuel-de-Horton)
 3.8 km
- ▶ **Saint-Valère, 39135**
 0.2 km
 12e Rang (Saint-Valère, Saint-Samuel-de-Horton)
 1.9 km
- ▶ **Sainte-Clotilde-de-Horton, 39117**
 0.1 km
- ▶ **Saint-Valère, 39135**
 2.0 km
 10e Rang (Saint-Valère, Saint-Albert)
 1.1 km
- ▶ **Saint-Albert, 39085**
 1.5 km
 Route 122, 9e Rang (Victoriaville, Saint-Albert)

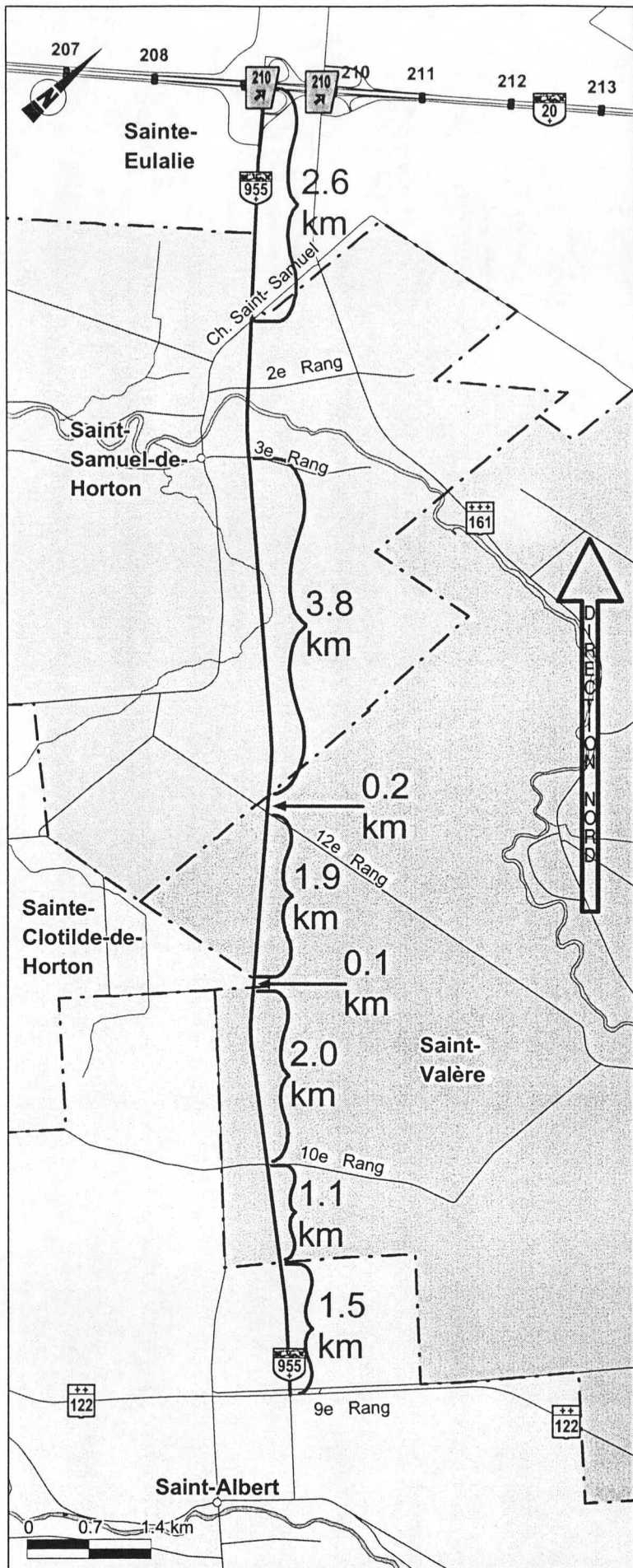


Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.



Autoroute 955 nord

Localisation des limites municipales par rapport aux sorties d'autoroutes



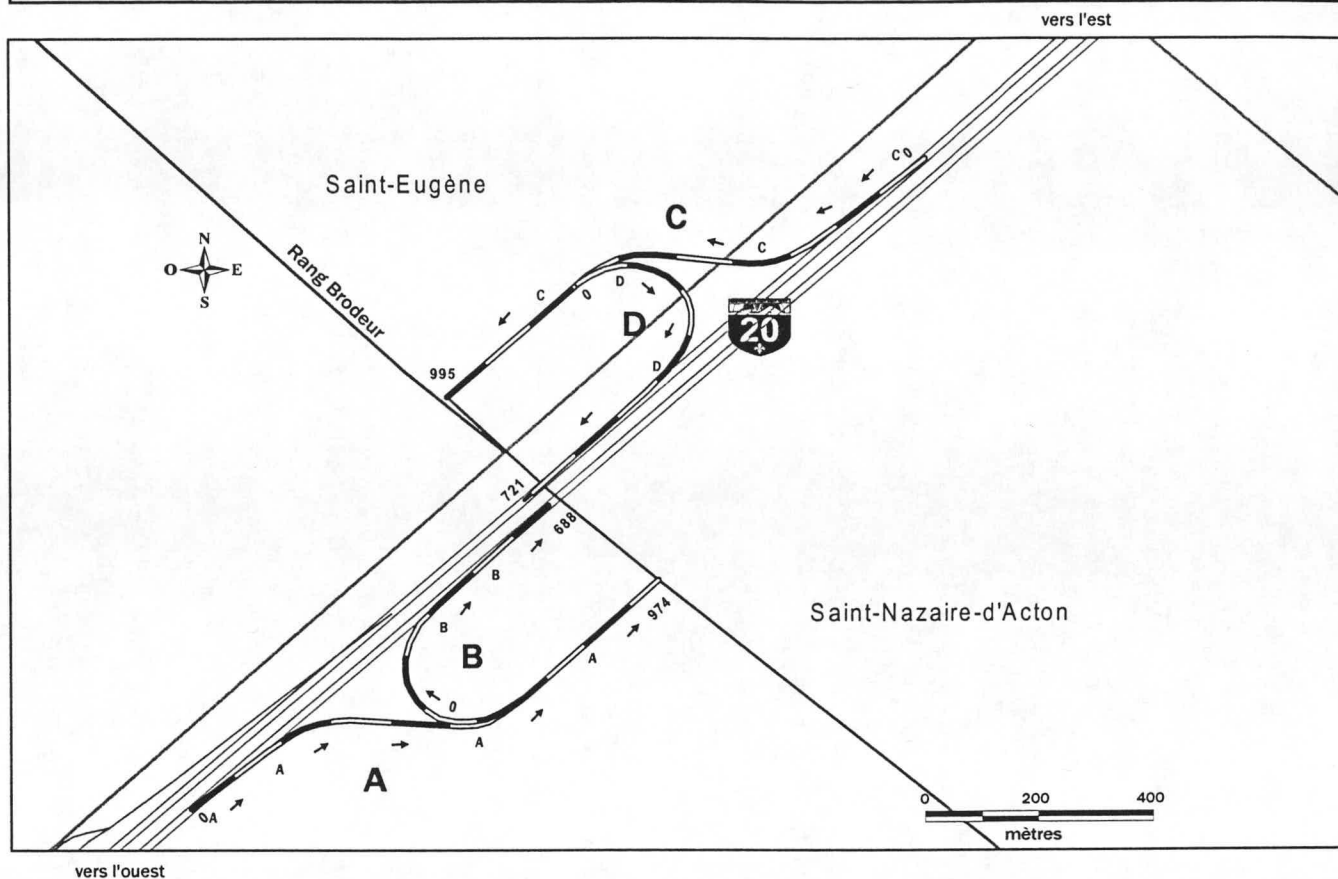
- Autoroute 20 (Montréal, Québec)
 - 2.6 km
 - Sainte-Eulalie, 50005
 - 0.0 km
 - Chemin Saint-Samuel (Saint-Samuel-de-Horton)
 - 2e Rang (Saint-Samuel-de-Horton)
 - 3e Rang (Saint-Samuel-de-Horton)
 - 3.8 km
 - Saint-Samuel-de-Horton, 39130
 - 0.2 km
 - 12e Rang (Saint-Valère, Saint-Samuel-de-Horton)
 - 1.9 km
 - Saint-Valère, 39135
 - 0.1 km
 - Sainte-Clotilde-de-Horton, 39117
 - 2.0 km
 - 10e Rang (Saint-Valère, Saint-Albert)
 - 1.1 km
 - Saint-Valère, 39135
 - 1.5 km
 - Route 122, 9e Rang (Victoriaville, Saint-Albert)
 - 1.5 km
 - Saint-Albert, 39085



Note: Cette carte est à titre indicatif seulement.

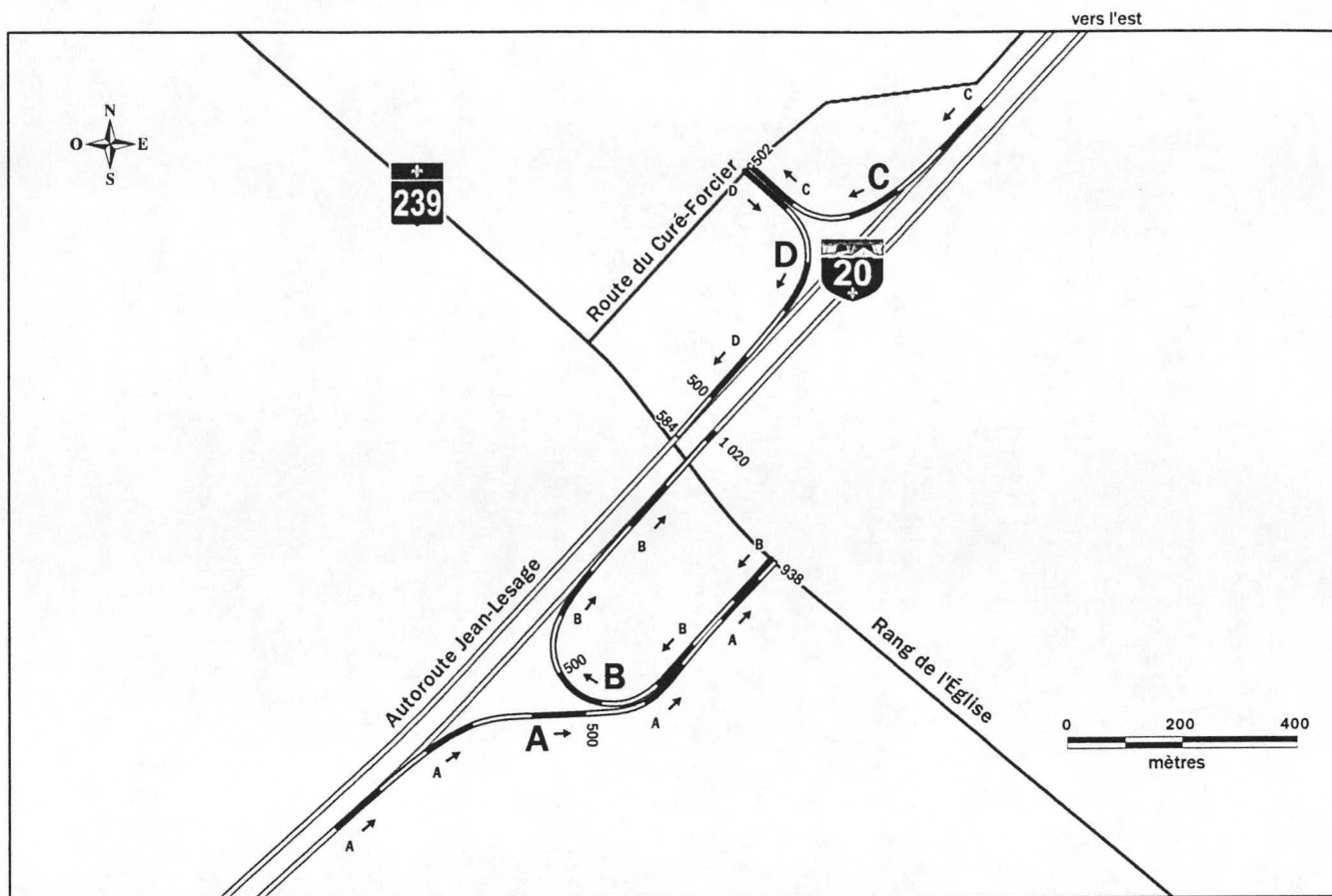
**PLANS
DÉTAILLÉS
DES
ÉCHANGEURS**

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - rang Brodeur (Sortie 157)	
Municipalité : Saint-Eugène	Code de municipalité : 49105
Saint-Nazaire-d'Acton	48050



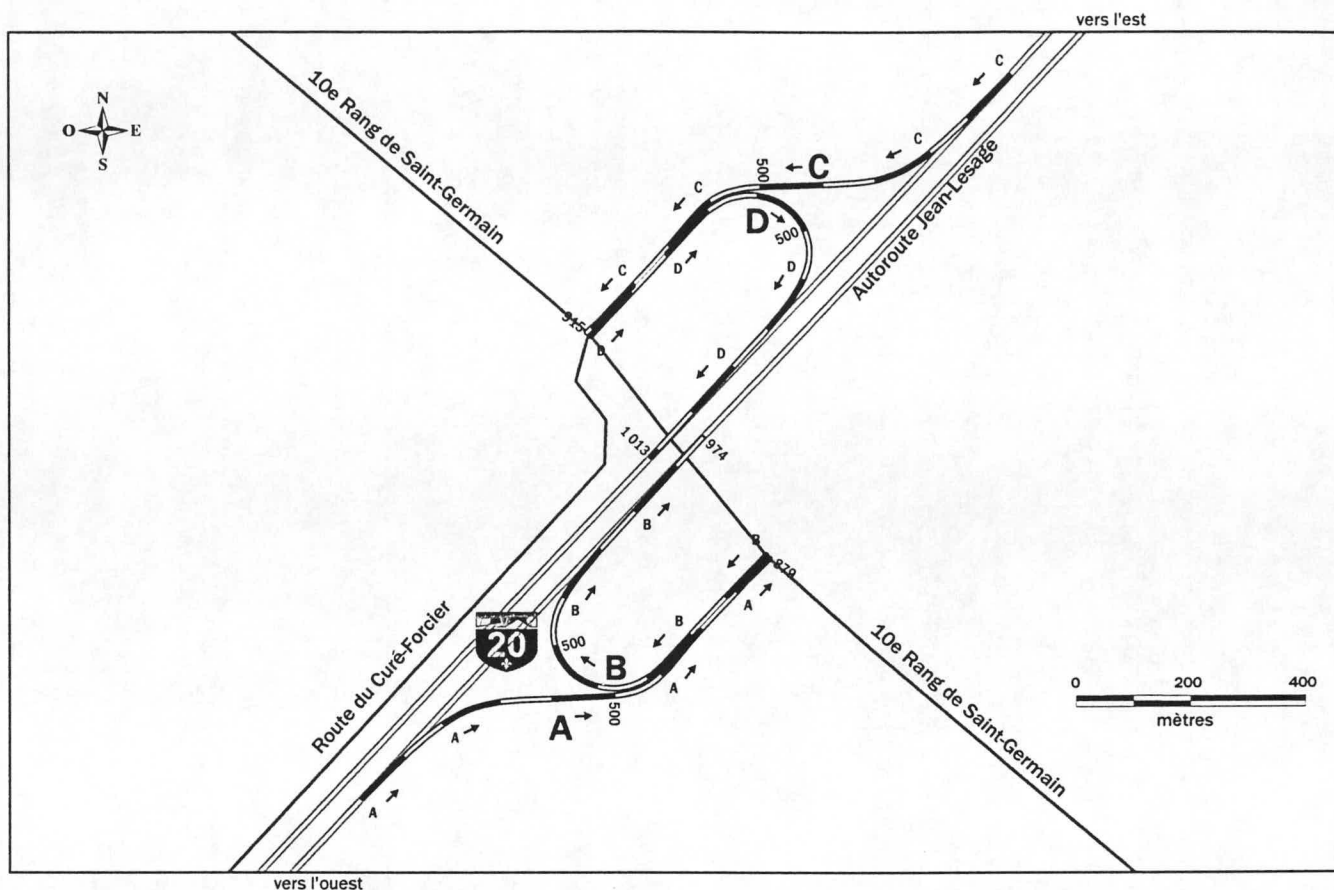
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	rang BRODEUR	974
B	BRET rang BRODEUR	aut Jean-Lesage 20 EST	688
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	rang BRODEUR	995
D	BRET rang BRODEUR	aut Jean-Lesage 20 OUEST	721

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 239 (Sortie 160)
 Municipalité : Saint-Eugène-de-Grantham Code de municipalité : 49105



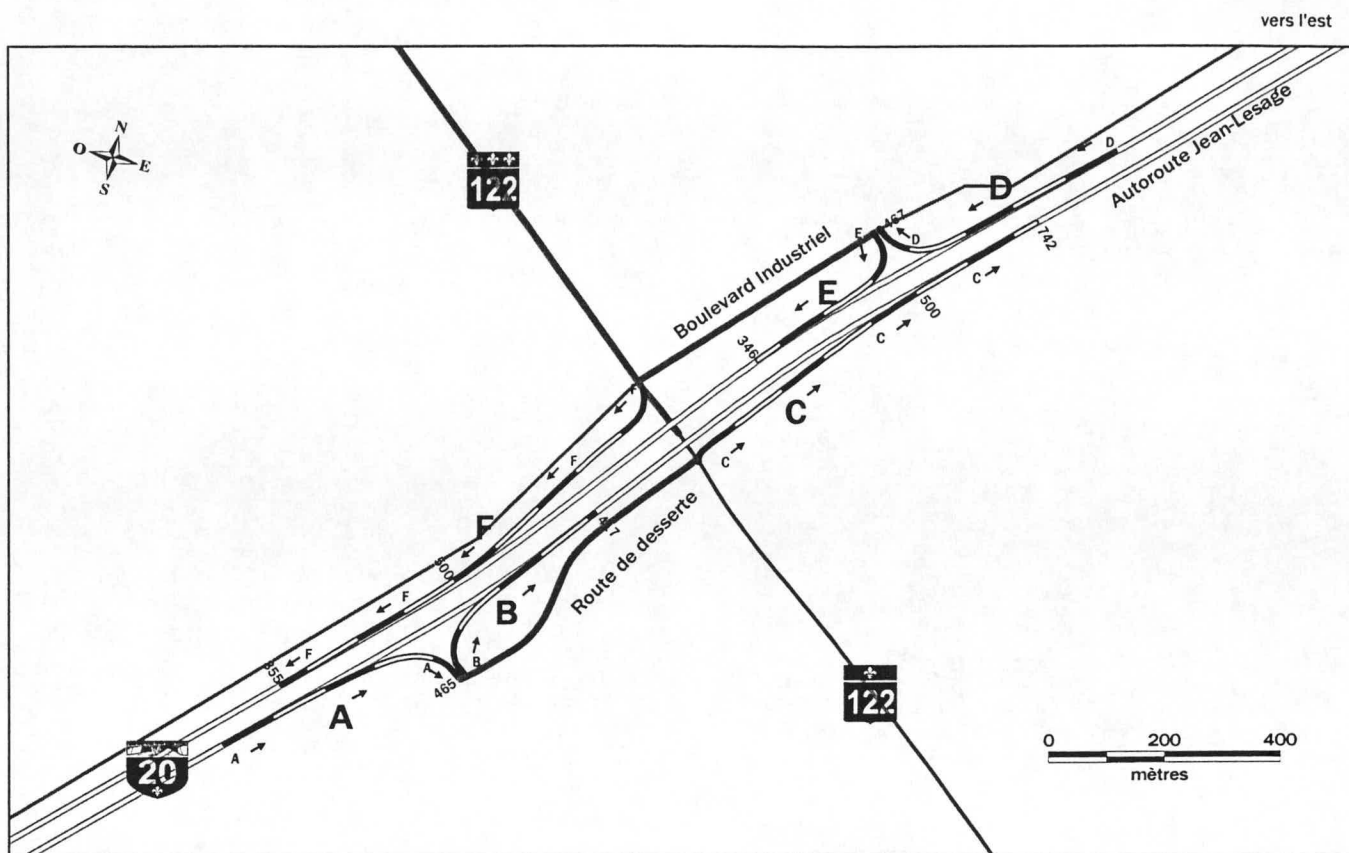
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 239 (rang de l'Église)	938
B	BRET route 239 (rang de l'Église)	aut Jean-Lesage 20 EST	1020
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route du CURE-FORCIER	502
D	BRET route du CURE-FORCIER	aut Jean-Lesage 20 OUEST	584

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - 10^e Rang (Sortie 166)
 Municipalité : Saint-Germain-de-Grantham Code de municipalité : 49048



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	10e RANG de St-Germain	879
B	BRET 10e RANG de St-Germain	aut Jean-Lesage 20 EST	974
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	10e RANG de St-Germain	915
D	BRET 10e RANG de St-Germain	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1013

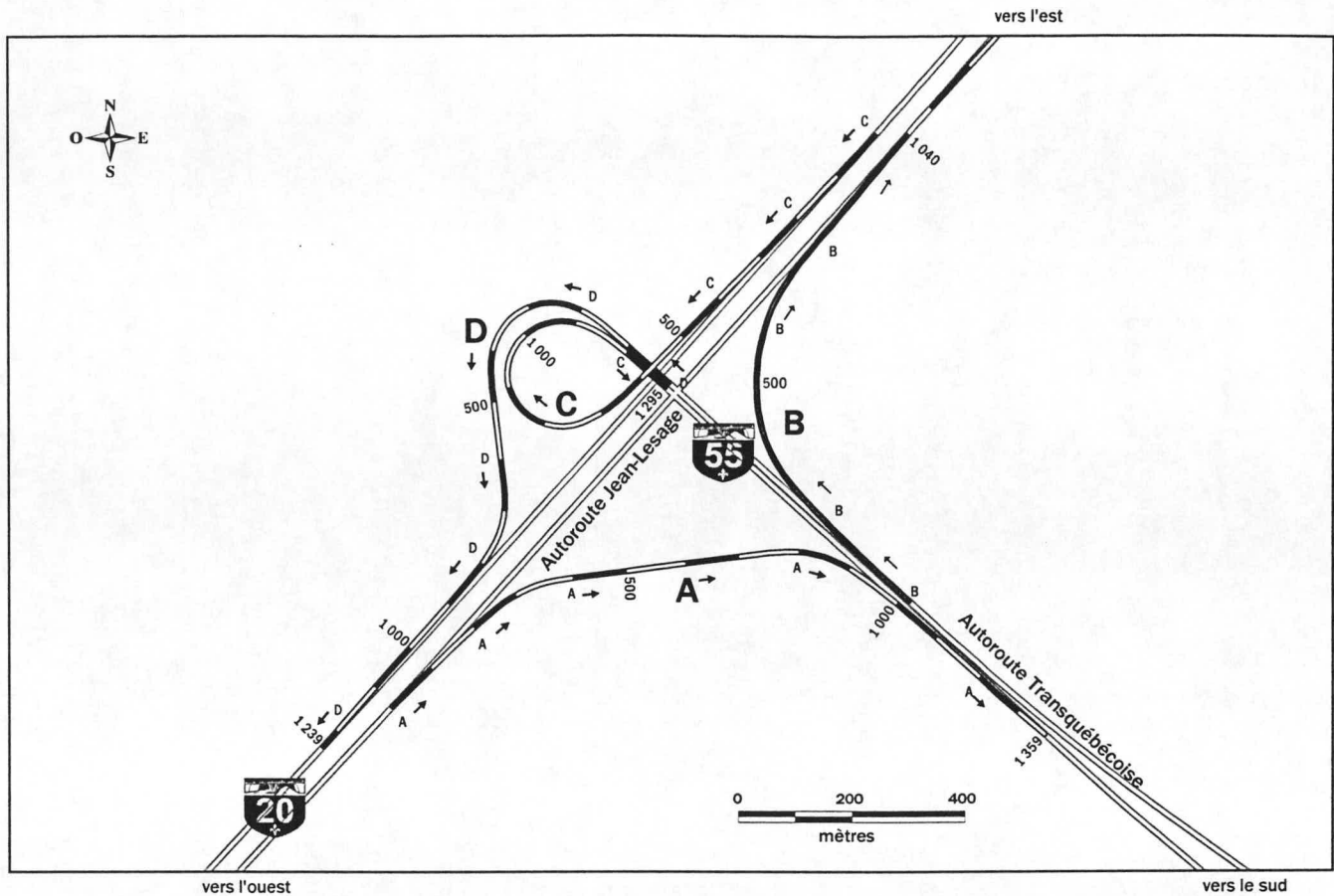
Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 122 (Sortie 170)
 Municipalité : Saint-Germain-de-Grantham Code de municipalité : 49048



vers l'ouest

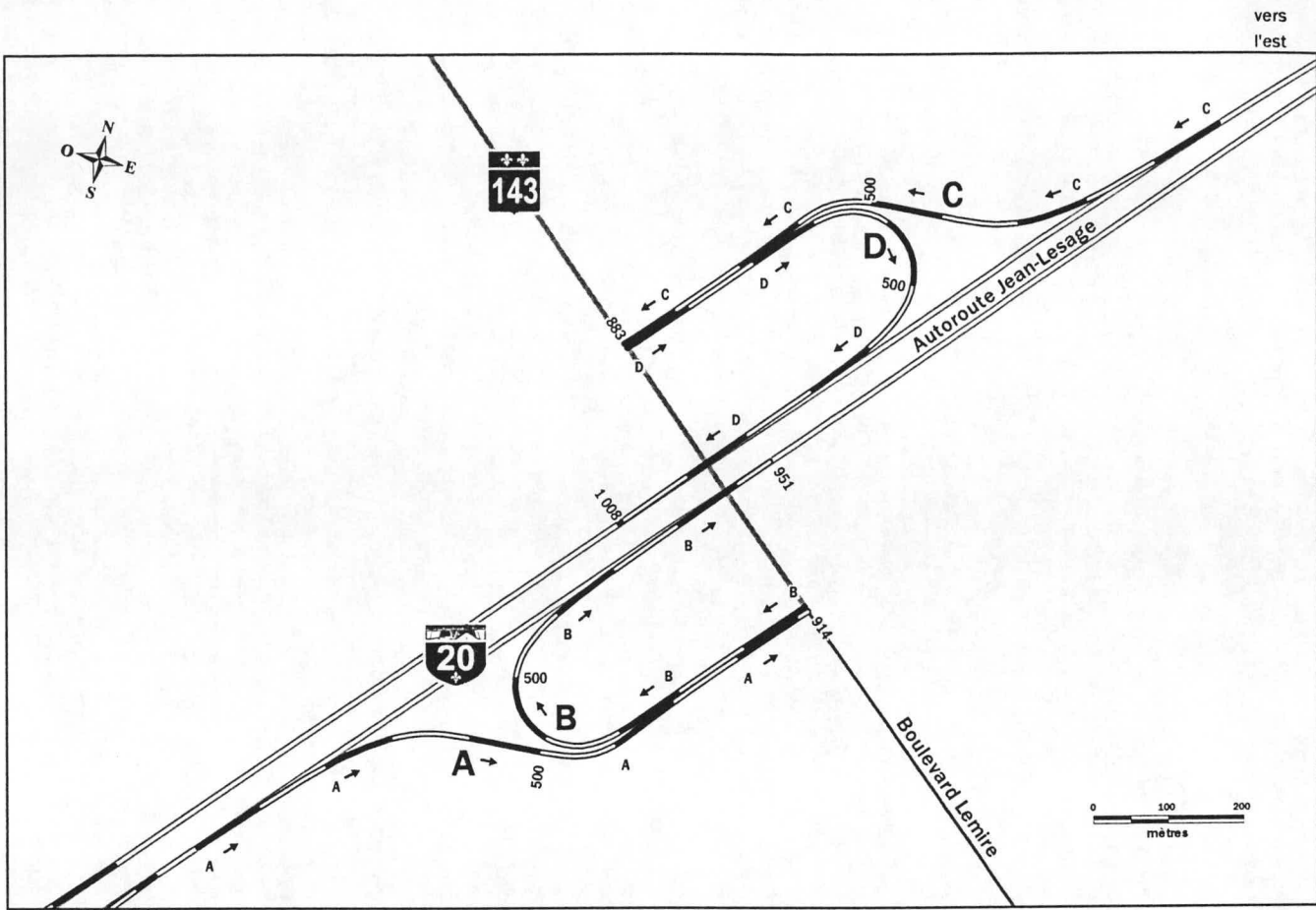
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route de DESSERTÉ	465
B	BRET route de DESSERTÉ	aut Jean-Lesage 20 EST	417
C	BRET route 122	aut Jean-Lesage 20 EST	742
D	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	boul INDUSTRIEL	467
E	BRET boul INDUSTRIEL	aut Jean-Lesage 20 OUEST	346
F	BRET route 122	aut Jean-Lesage 20 OUEST	855

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - autoroute 55 (Sortie 173)
 Municipalité : Drummondville Code de municipalité : 49057



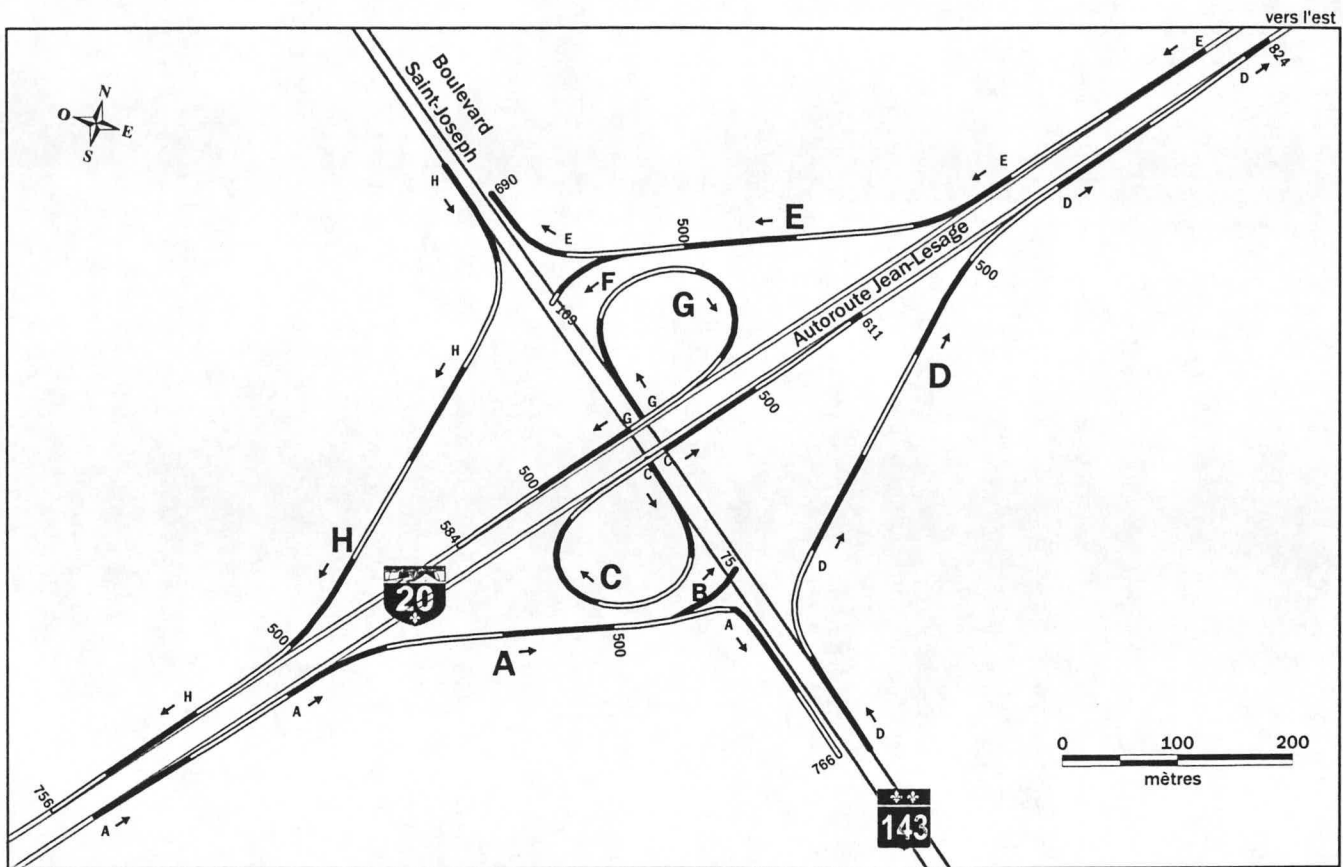
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	autoroute 55 SUD	1359
B	BRET autoroute 55 NORD	aut Jean-Lesage 20 EST	1040
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	autoroute 55 SUD	1295
D	BRET autoroute 55 NORD	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1239

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 143 Nord, boul. Lemire (Sortie 175)
 Municipalité : Drummondville Code de municipalité : 49057



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	boul LEMIRE	914
B	BRET boul LEMIRE	aut Jean-Lesage 20 EST	951
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 143	883
D	BRET route 143	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1008

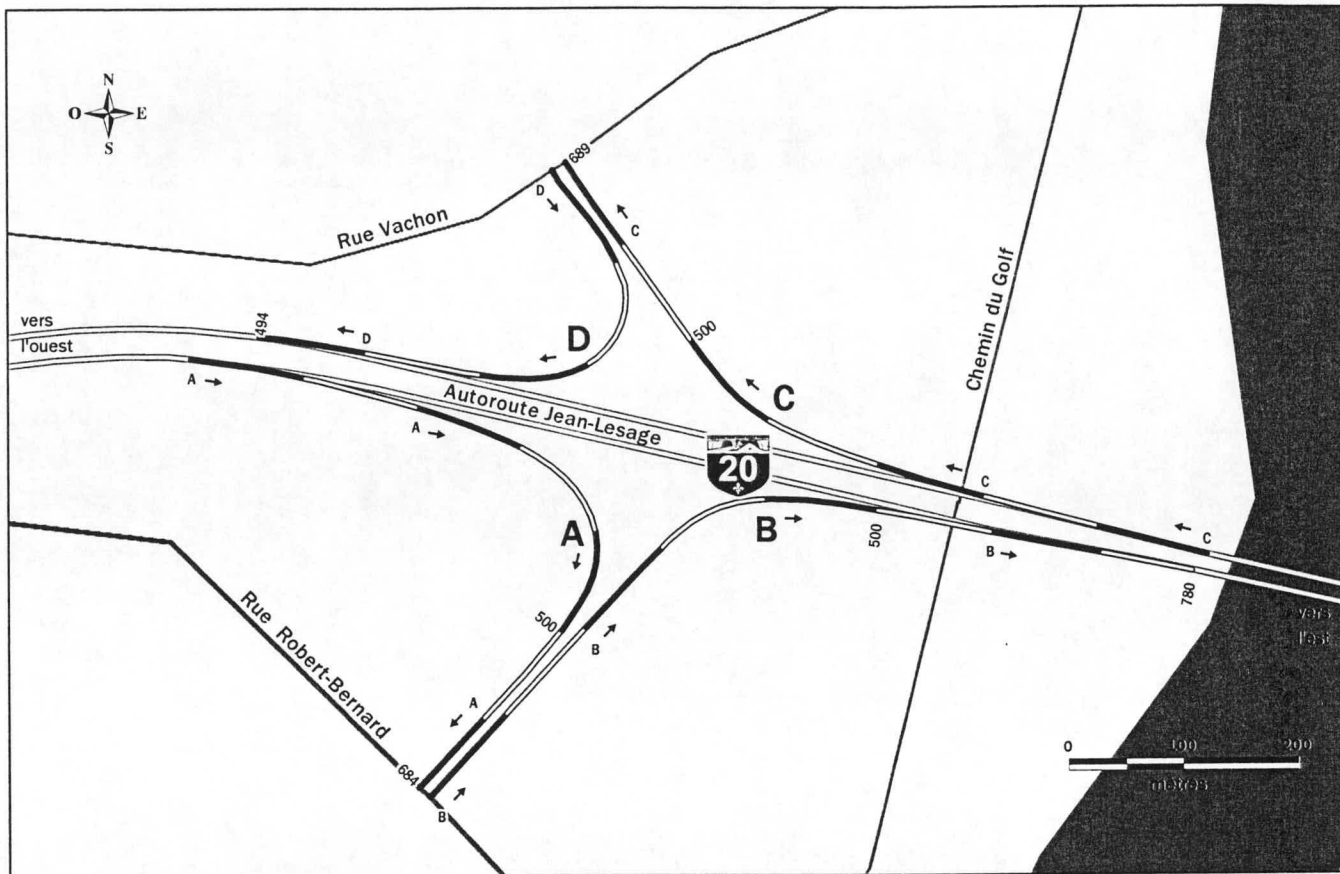
Endroit : Échangeur aut. Jean-Lesage (20) - route 143 Sud, boul. Saint-Joseph (Sortie 177)
 Municipalité : Drummondville Code de municipalité : 49057



vers l'ouest

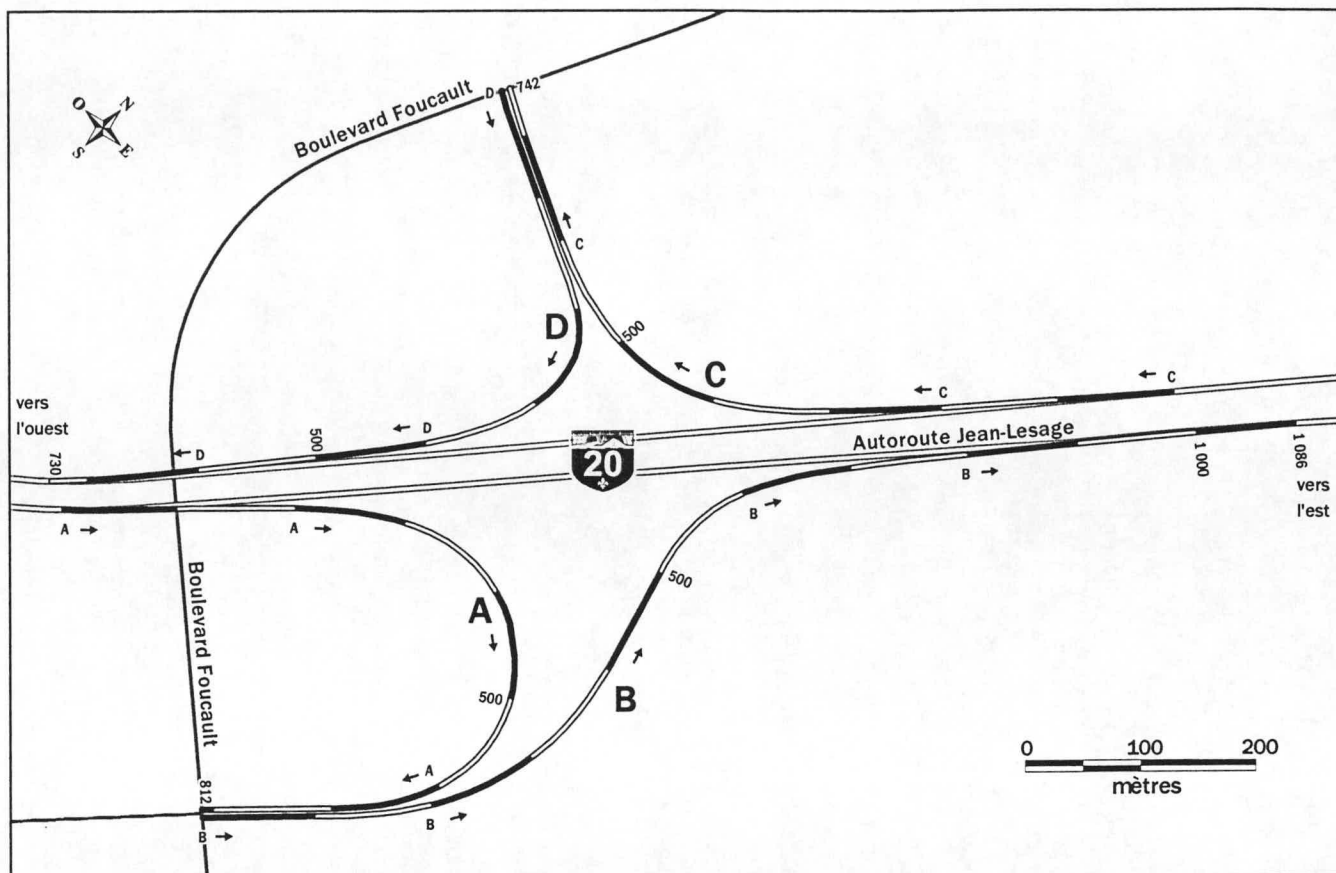
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 143 (sud)	766
B	BRET BRETELLE A EST	boul ST-JOSEPH (nord)	75
C	BRET boul ST-JOSEPH (sud)	aut Jean-Lesage 20 EST	611
D	BRET route 143 (nord)	aut Jean-Lesage 20 EST	824
E	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	boul ST-JOSEPH (nord)	690
F	BRET BRETELLE E OUEST	route 143 (sud)	109
G	BRET route 143 (nord)	aut Jean-Lesage 20 OUEST	690
H	BRET boul ST-JOSEPH (sud)	aut Jean-Lesage 20 OUEST	756

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - chemin du Golf (Sortie 179)
 Municipalité : Drummondville Code de municipalité : 49057



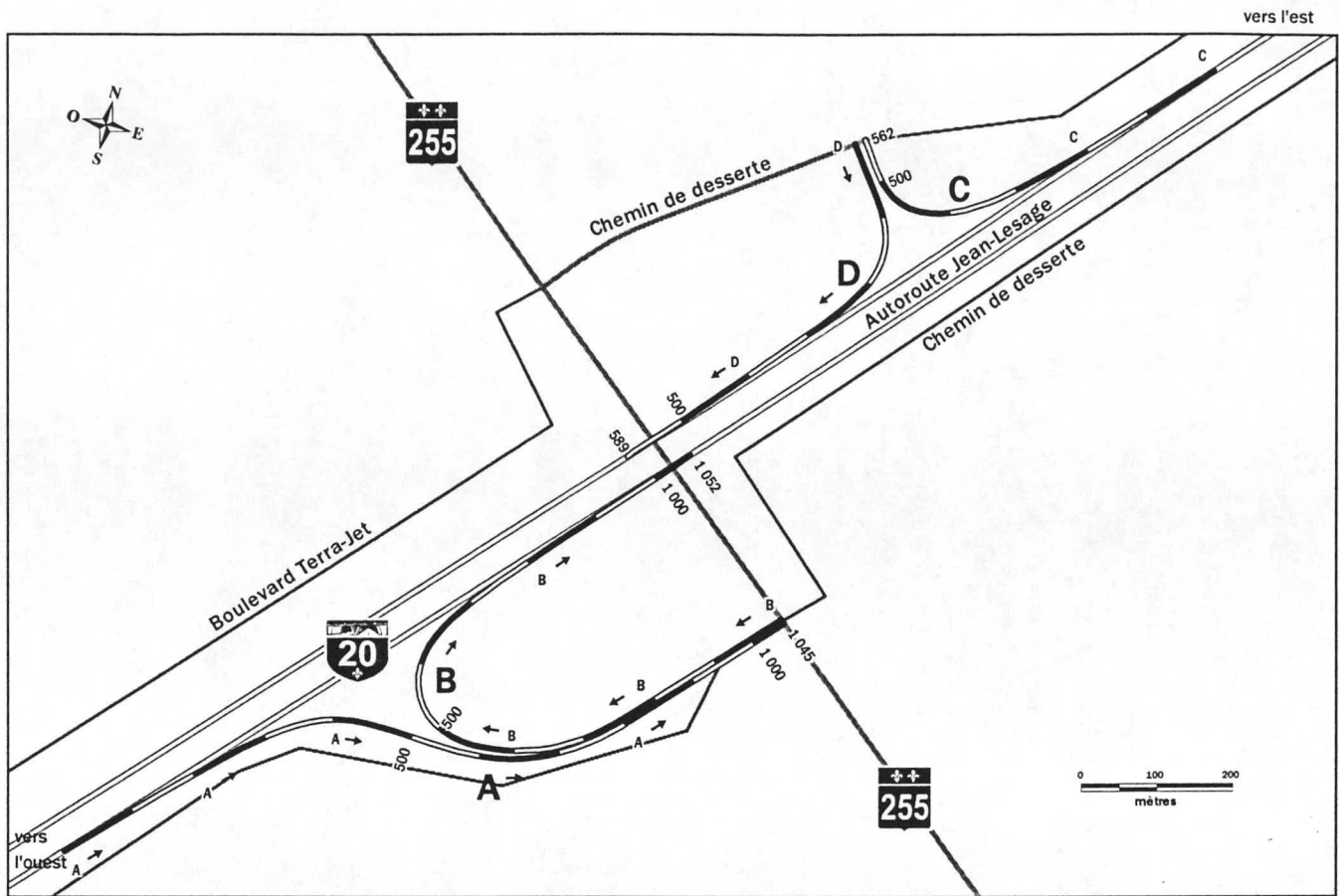
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	rue ROBERT-BERNARD	684
B	BRET rue ROBERT-BERNARD	aut Jean-Lesage 20 EST	780
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	rue VACHON	689
D	BRET rue VACHON	aut Jean-Lesage 20 OUEST	494

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - boul. Foucault (Sortie 181)
 Municipalité : Saint-Charles-de-Drummondville Code de municipalité : 49065



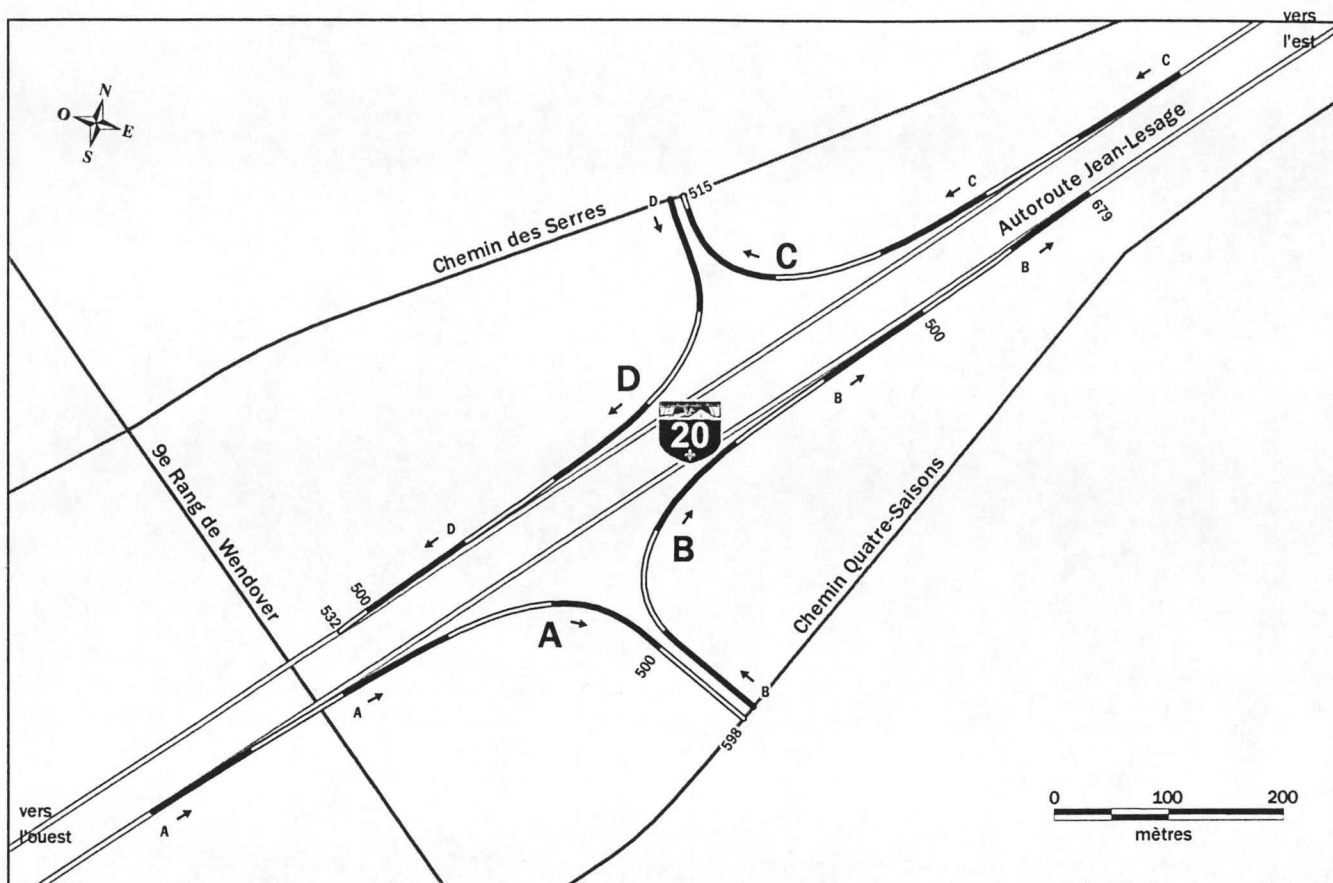
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	boul FOUCAULT	812
B	BRET boul FOUCAULT	aut Jean-Lesage 20 EST	1086
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	boul FOUCAULT	742
D	BRET boul FOUCAULT	aut Jean-Lesage 20 OUEST	730

Endroit : Échangeur aut. Jean-Lesage (20) - route 255 (Sortie 185)
 Municipalité : Saint-Cyrille-de-Wendover Code de municipalité : 49070



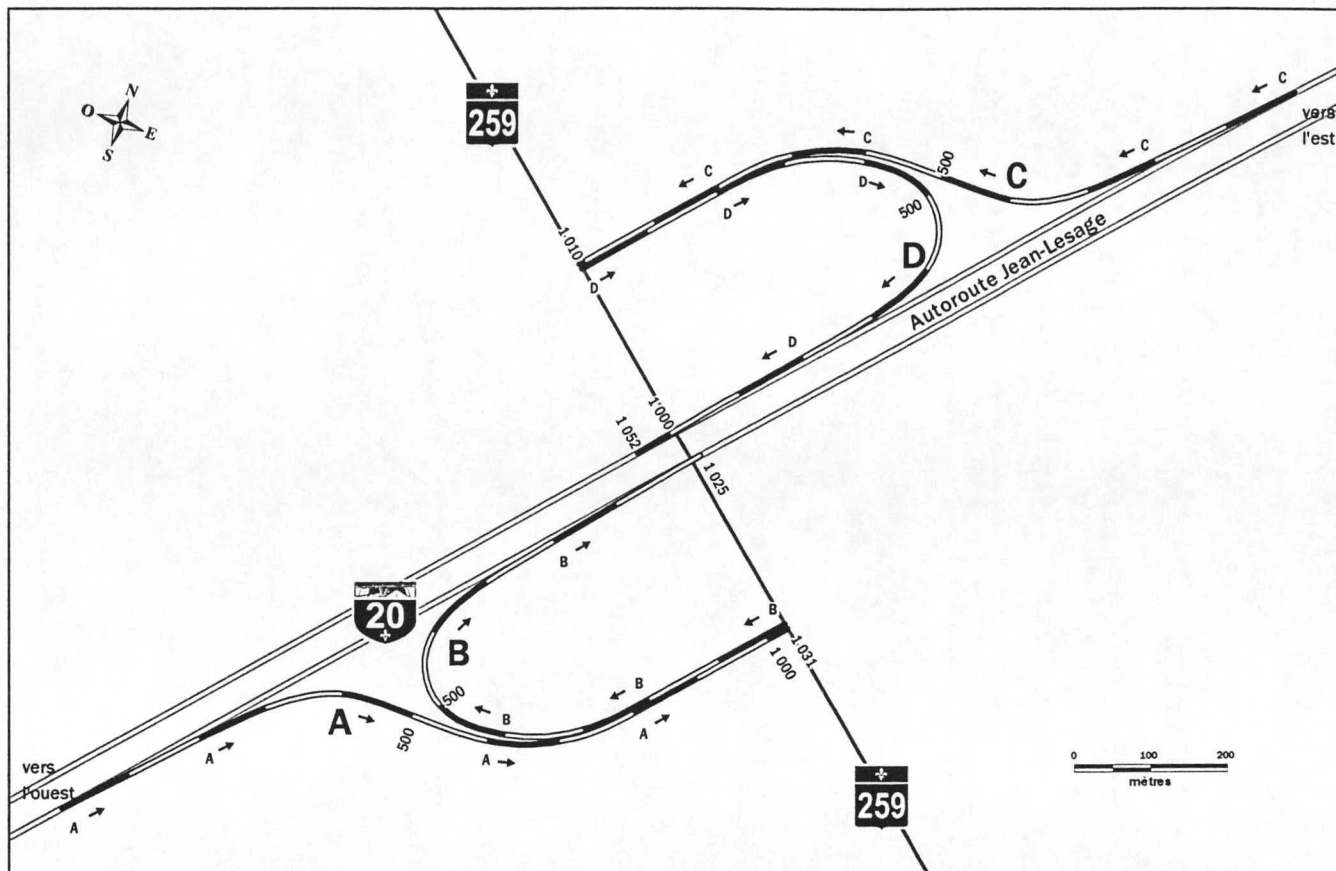
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut. Jean-Lesage 20 EST	route 255	1045
B	BRET route 255	aut Jean-Lesage 20 EST	1052
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	ch de DESSERT NORD	562
D	BRET ch de DESSERT NORD	aut Jean-Lesage 20 OUEST	589

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - 9^e Rang de Wendover (Sortie 191)
 Municipalité : Notre-Dame-du-Bon-Conseil Code de municipalité : 49075



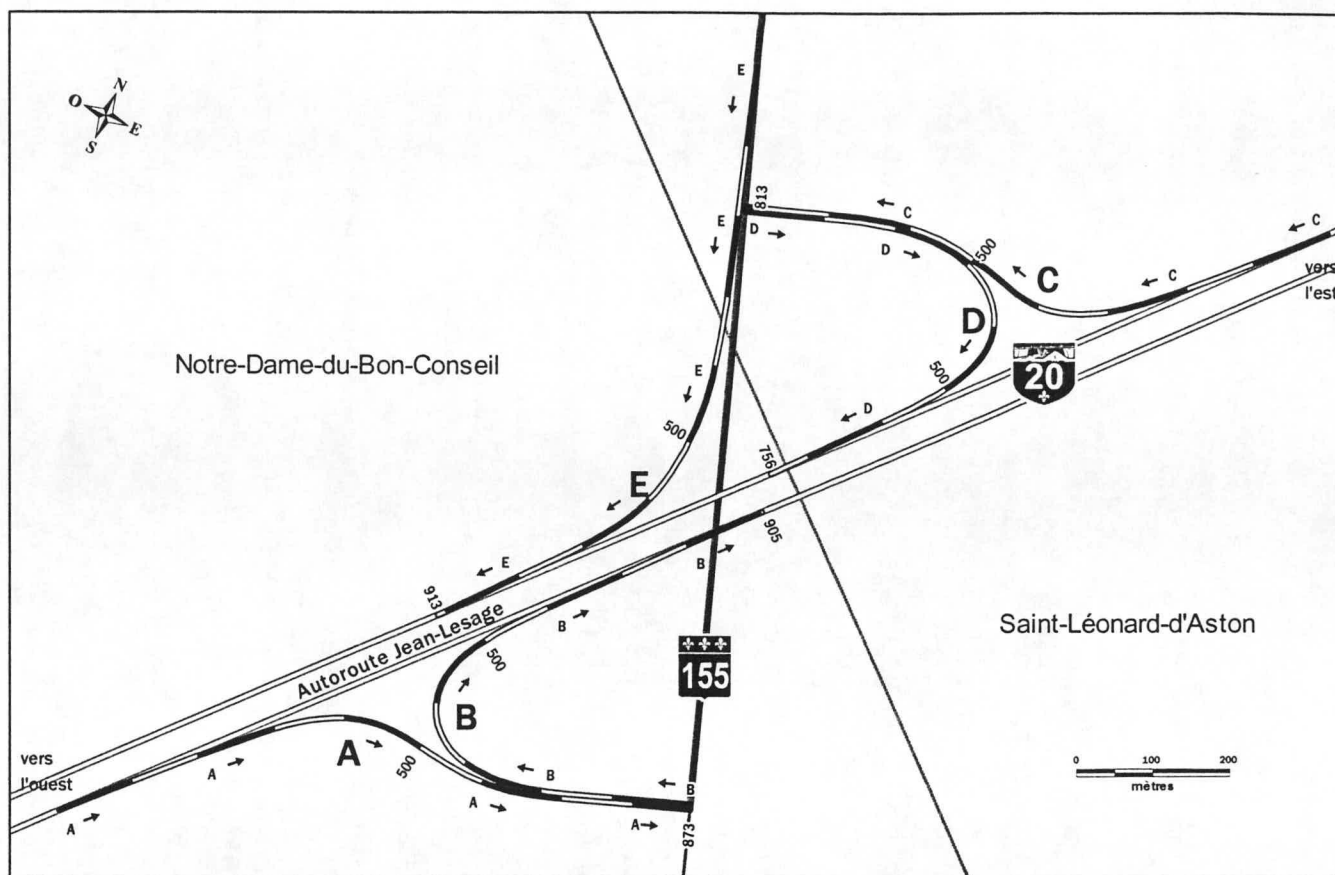
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	ch QUATRE-SAISONS	598
B	BRET ch QUATRE-SAISONS	aut Jean-Lesage 20 EST	679
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	ch des SERRES	515
D	BRET ch des SERRES	aut Jean-Lesage 20 OUEST	532

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 259 (Sortie 196)
 Municipalité : Notre-Dame-du-Bon-Conseil Code de municipalité : 49075



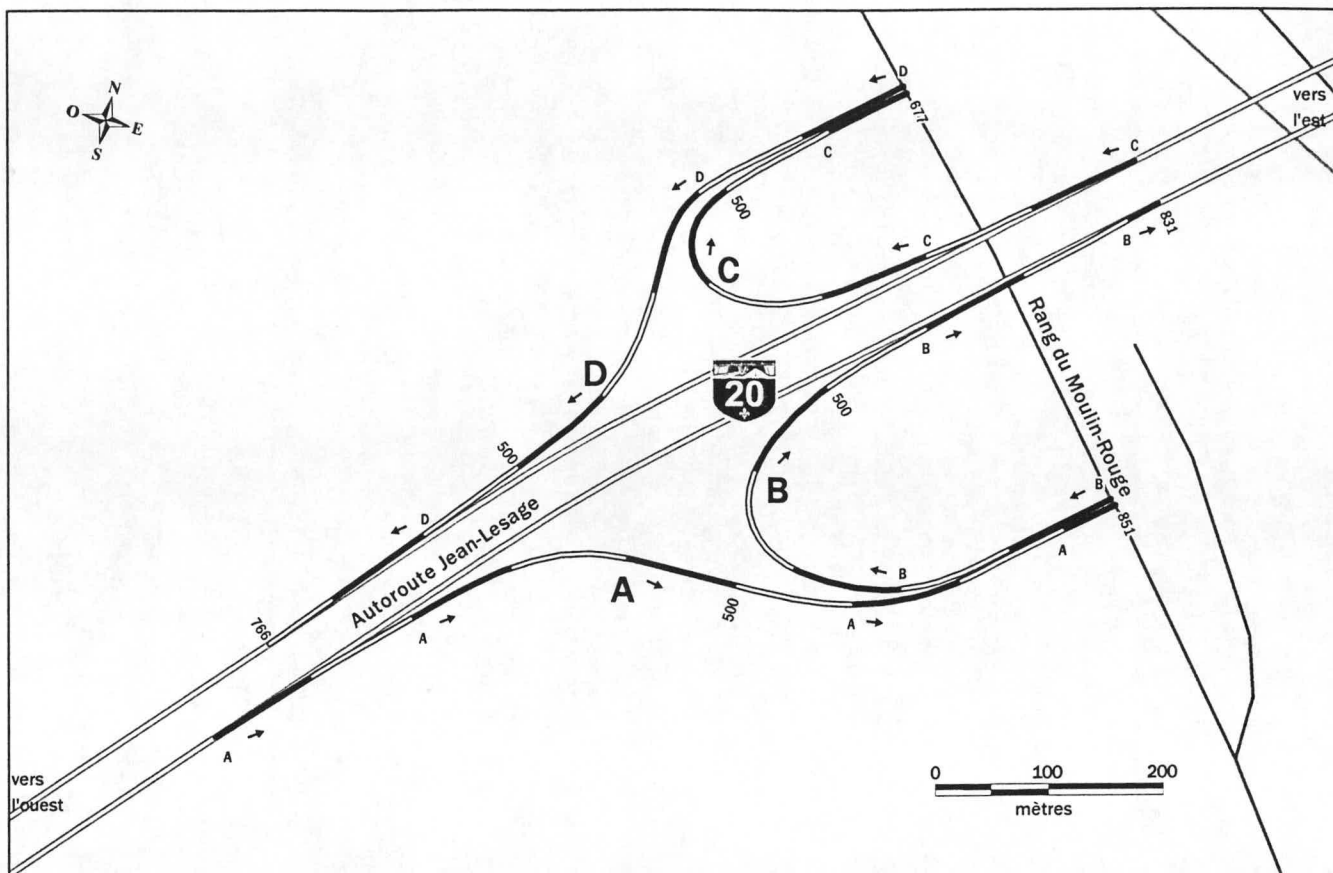
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 259	1031
B	BRET route 259	aut Jean-Lesage 20 EST	1025
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 259	1010
D	BRET route 259	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1052

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 155 (Sortie 200)
 Municipalité : Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 Code de municipalité : 49075
 Saint-Léonard-d'Aston 50042



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 155	873
B	BRET route 155	aut Jean-Lesage 20 EST	905
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 155	813
D	BRET route 155	aut Jean-Lesage 20 OUEST	756
E	BRET route 155 SUD	aut Jean-Lesage 20 OUEST	913

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - rang du Moulin-Rouge (Sortie 202)
 Municipalité : Saint-Léonard-d'Aston Code de municipalité : 50042

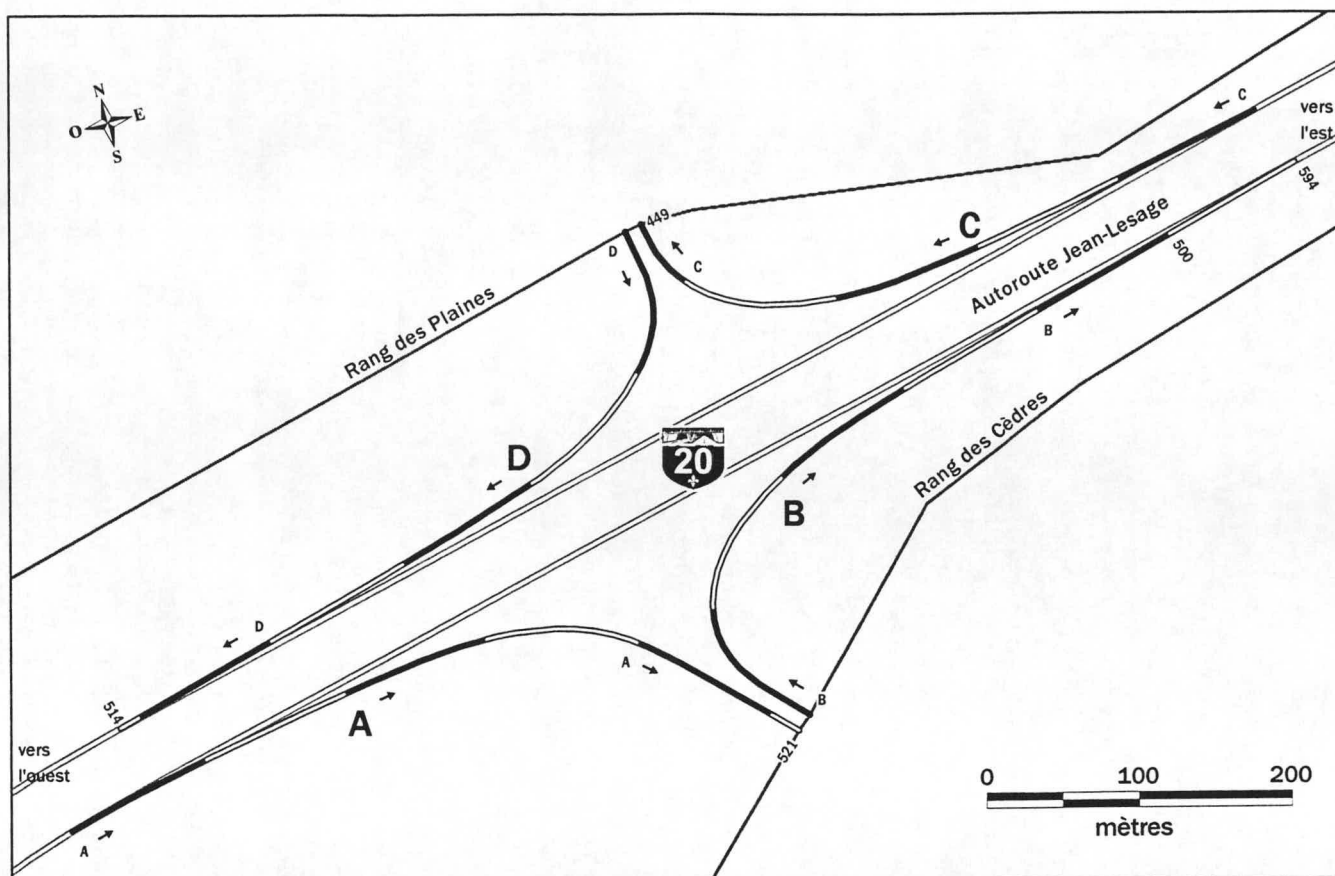


Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	rang du MOULIN-ROUGE	851
B	BRET rang du MOULIN-ROUGE	aut Jean-Lesage 20 EST	831
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	rang du MOULIN-ROUGE	677
D	BRET rang du MOULIN-ROUGE	aut Jean-Lesage 20 OUEST	766

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - rang des Plaines, rang des Cèdres (Sortie 204)

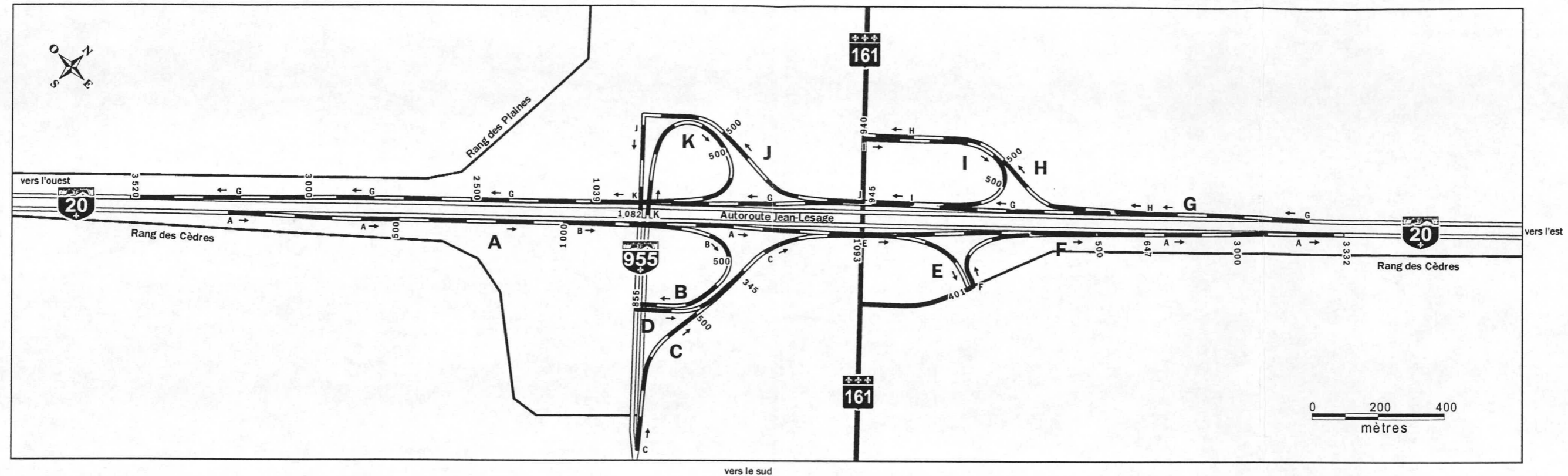
Municipalité : Sainte-Eulalie

Code de municipalité : 50005



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	rang des CÈDRES OUEST	521
B	BRET rang des CÈDRES OUEST	aut Jean-Lesage 20 EST	594
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	rang des PLAINES	449
D	BRET rang des PLAINES	aut Jean-Lesage 20 OUEST	514

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - aut. 955, route 161 (Sortie 210)
 Municipalité : Sainte-Eulalie Code de municipalité : 50005



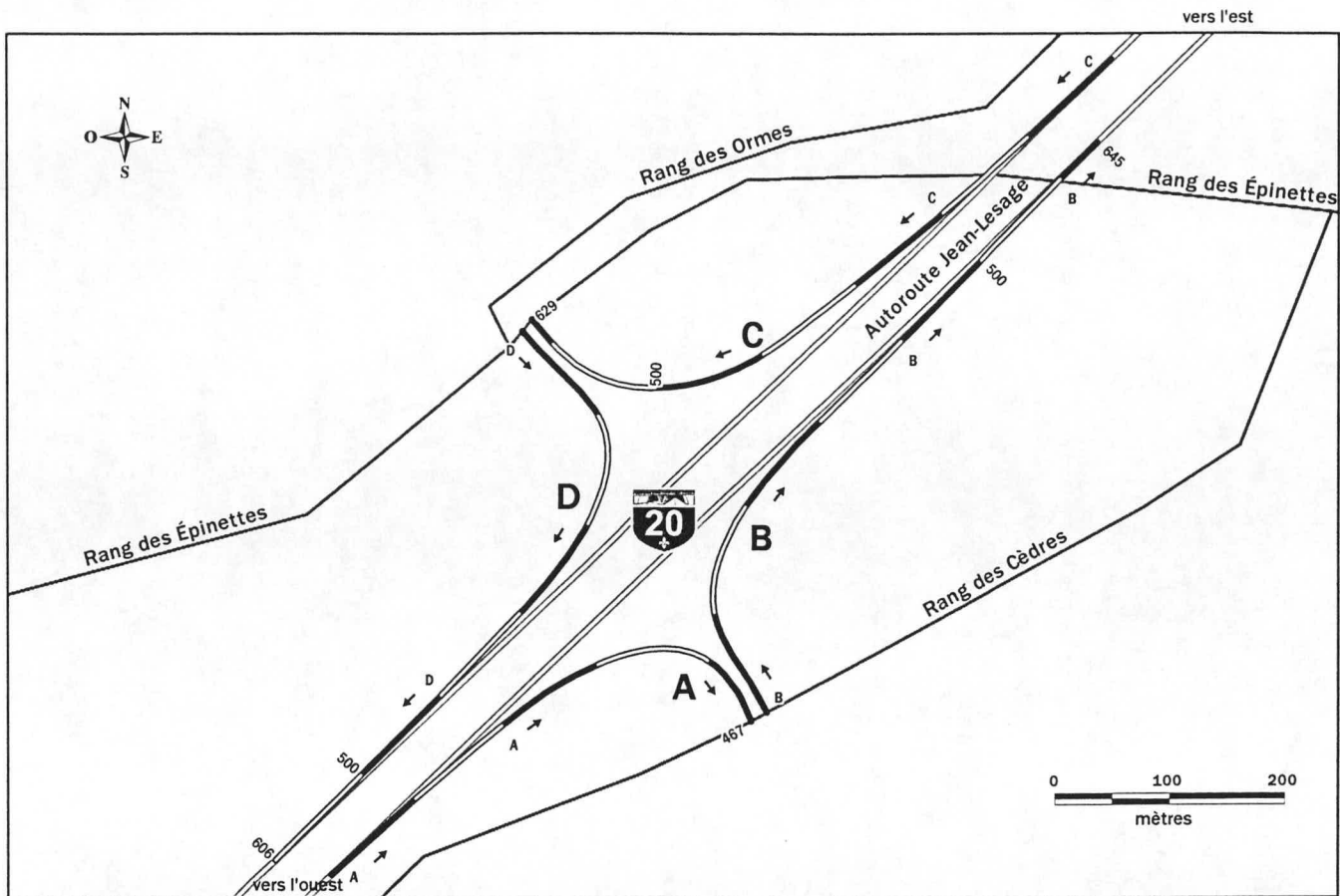
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	VOIE SERV aut 20 EST	aut 20 EST	3332
B	BRET VOIE SERV 20 EST	aut 955	855
C	BRET aut 955	VOIE SERV 20 EST	1093
D	BRET aut 955 NORD	BRETELLE C EST	345
E	BRET VOIE SERV 20 EST	rang des CÈDRES	401
F	BRET rang des CÈDRES	VOIE SERV 20 EST	647

N.B. : VOIE SERV = Voie de service

Réf.	Adresse (A15) (provenance)	Intersection (près de) (A16) (destination)	Longueur (en mètres)
G	VOIE SERV aut 20 OUEST	aut 20 OUEST	3520
H	BRET VOIE SERV 20 OUEST	route 161	940
I	BRET route 161	VOIE SERV 20 OUEST	1150
J	BRET VOIE SERV 20 OUEST	aut 955	877
K	BRET aut 955	VOIE SERV 20 OUEST	1039

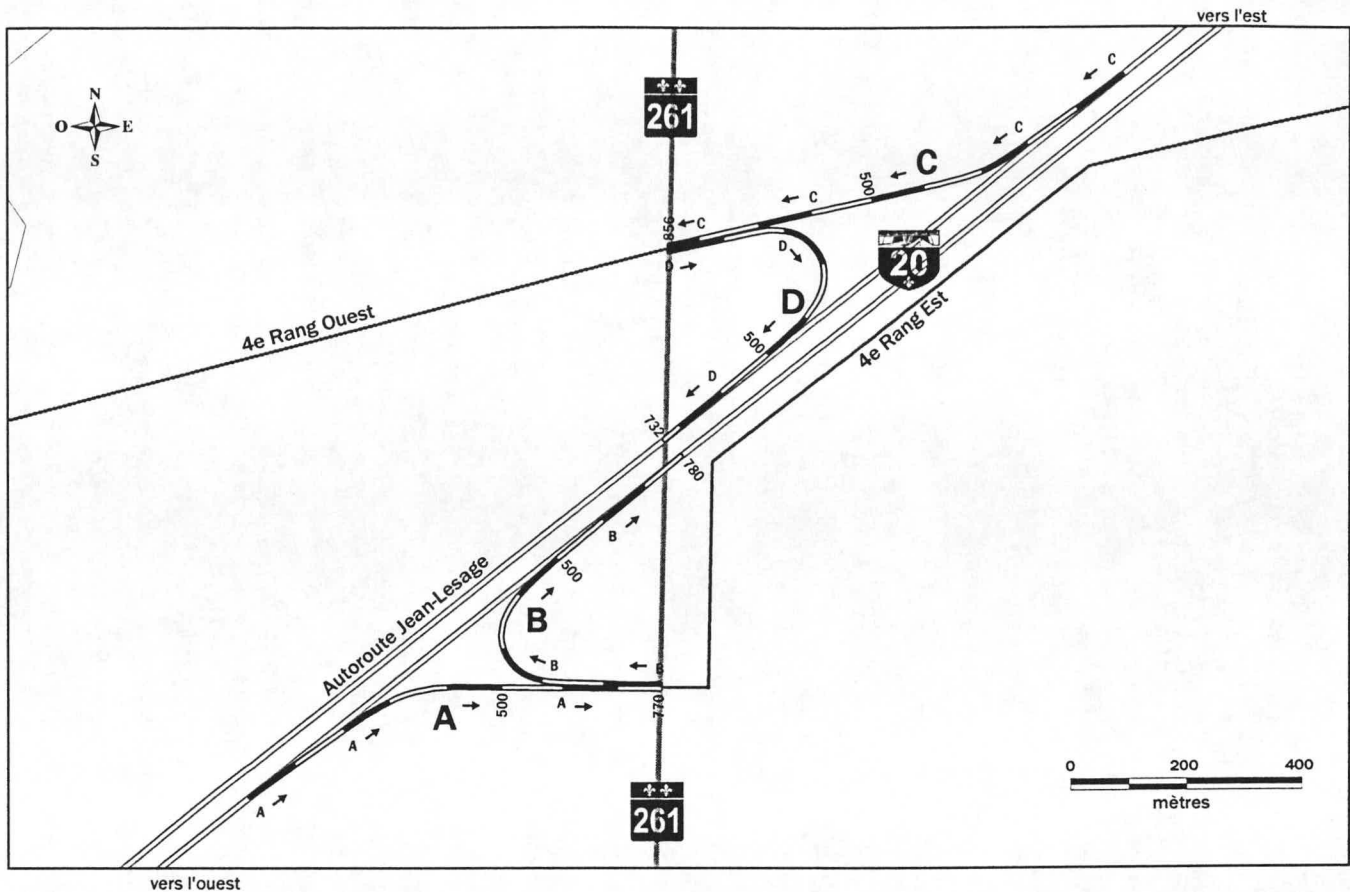
N.B. : VOIE SERV = Voie de service

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - rang des Épinettes, rang des Cèdres (Sortie 215)
 Municipalité : Sainte-Eulalie Code de municipalité : 50005



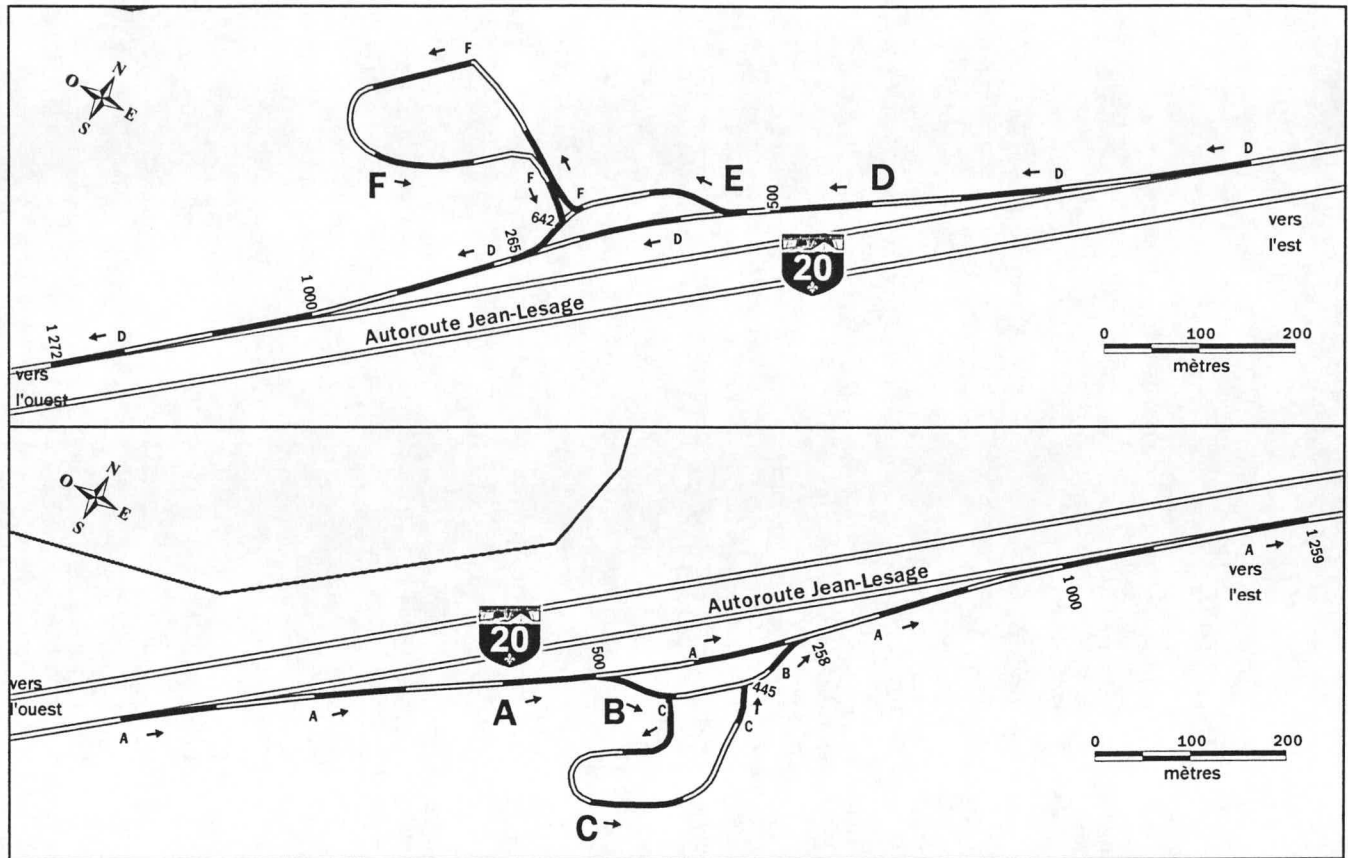
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	rang des CÈDRES EST	467
B	BRET rang des CÈDRES EST	aut Jean-Lesage 20 EST	645
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	rang des ÉPINETTES	629
D	BRET rang des ÉPINETTES	aut Jean-Lesage 20 OUEST	606

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 261 (Sortie 220)
 Municipalité : Sainte-Anne-du-Sault Code de municipalité : 39150



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 261	770
B	BRET route 261	aut Jean-Lesage 20 EST	780
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 261	856
D	BRET route 261	aut Jean-Lesage 20 OUEST	732

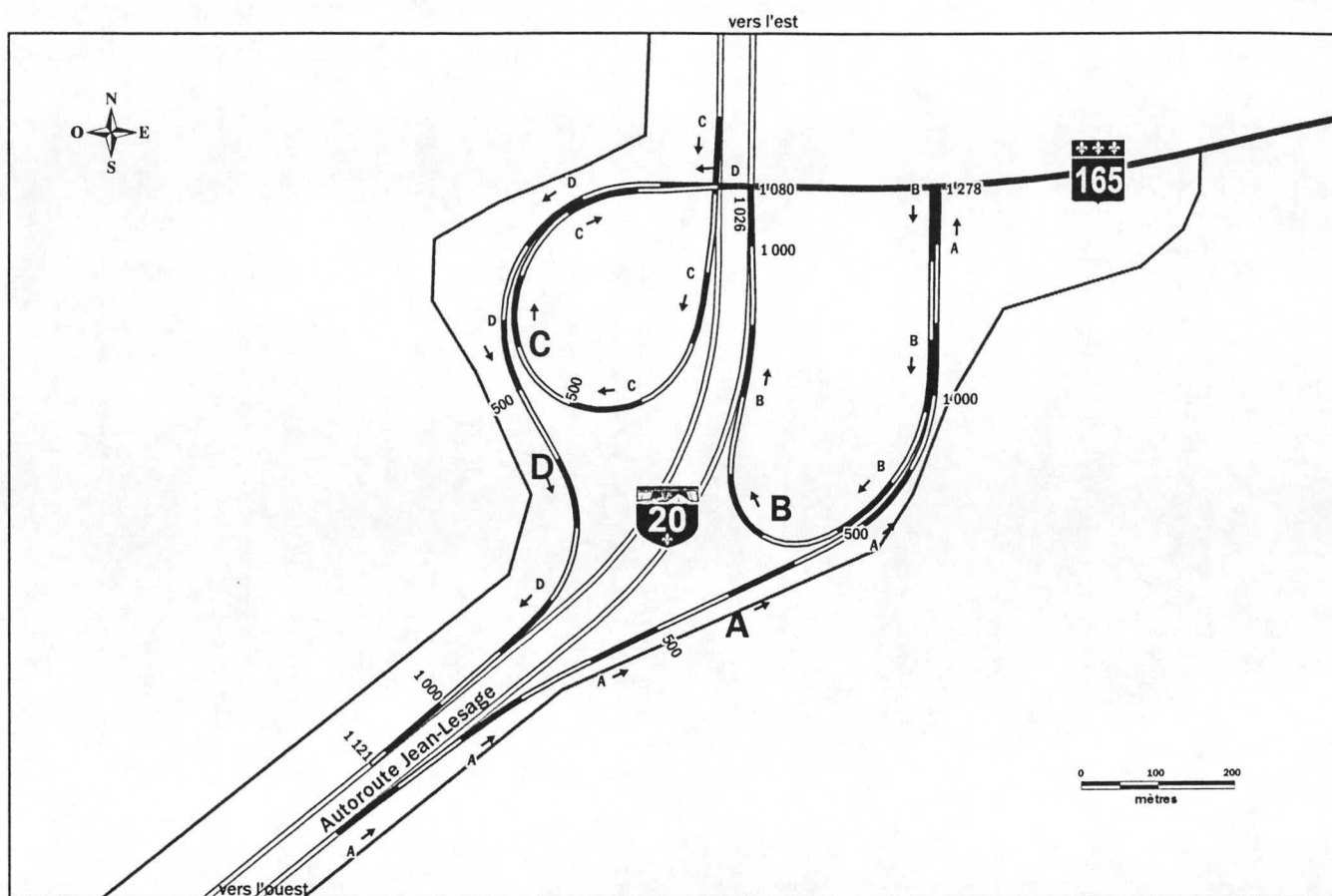
Endroit : Autoroute 20 (Jean-Lesage) - Halte routière (Sortie 222)
Municipalité : Sainte-Anne-du-Sault **Code de municipalité :** 39150



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	HALT aut Jean-Lesage 20 EST SADS	aut Jean-Lesage 20 EST SADS	1259
B	HALT BRETELLE A ouest SADS	BRETELLE A est SADS	258
C	HALT BRETELLE B ouest SADS	BRETELLE B est SADS	445
D	HALT aut Jean-Lesage 20 OUEST SADS	aut Jean-Lesage 20 OUEST SADS	1272
E	HALT BRETELLE D est SADS	BRETELLE D ouest SADS	265
F	HALT BRETELLE E est SADS	BRETELLE E ouest SADS	642

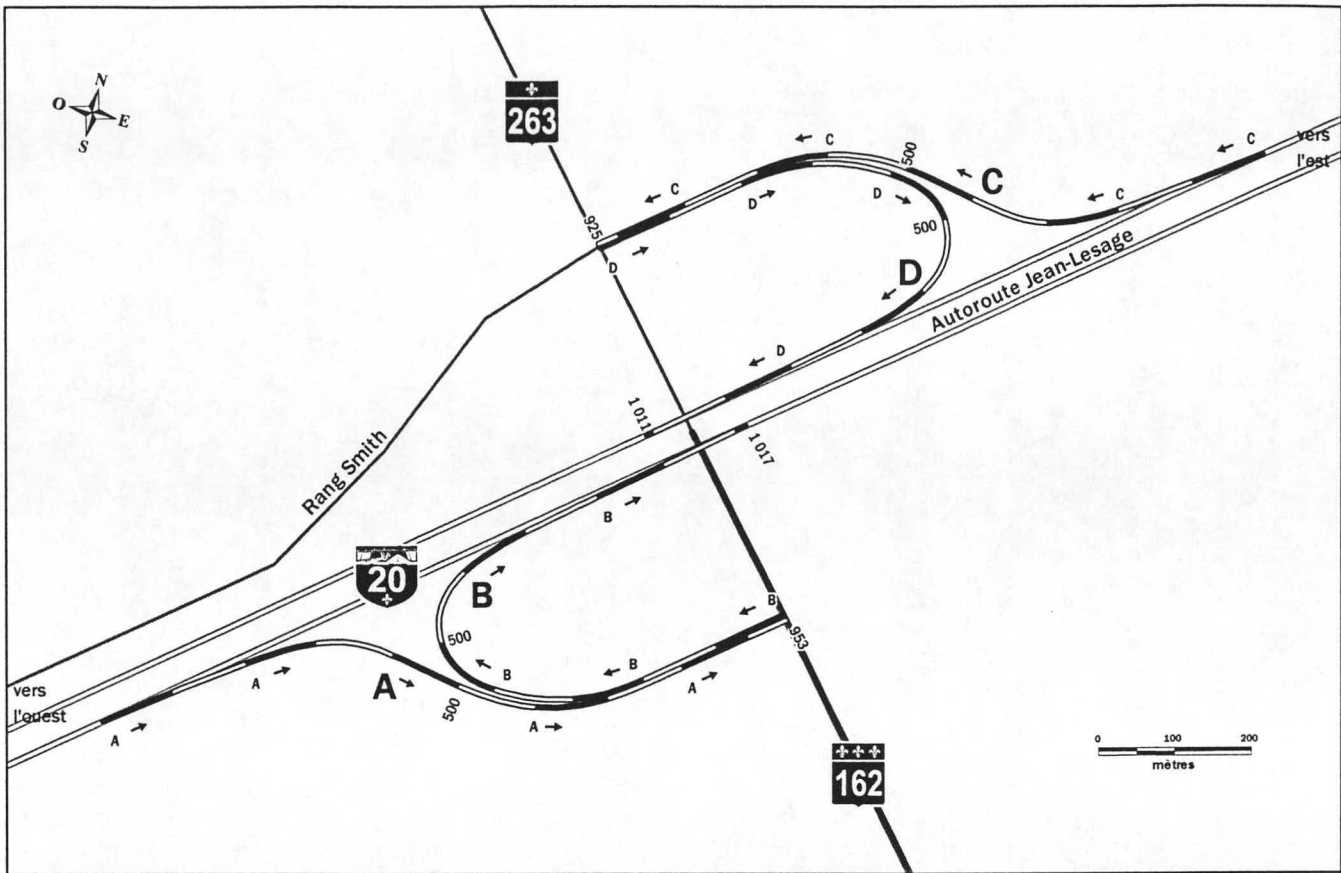
N.B. : SADS = Sainte-Anne-du-Sault

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 165 (Sortie 228)
 Municipalité : Saint-Louis-de-Blandford Code de municipalité : 39170



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 165	1278
B	BRET route 165	aut Jean-Lesage 20 EST	1080
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 165	1026
D	BRET route 165	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1121

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 162 Sud, route 263 Nord (Sortie 235)
Municipalité : Saint-Louis-de-Blandford **Code de municipalité :** 39170



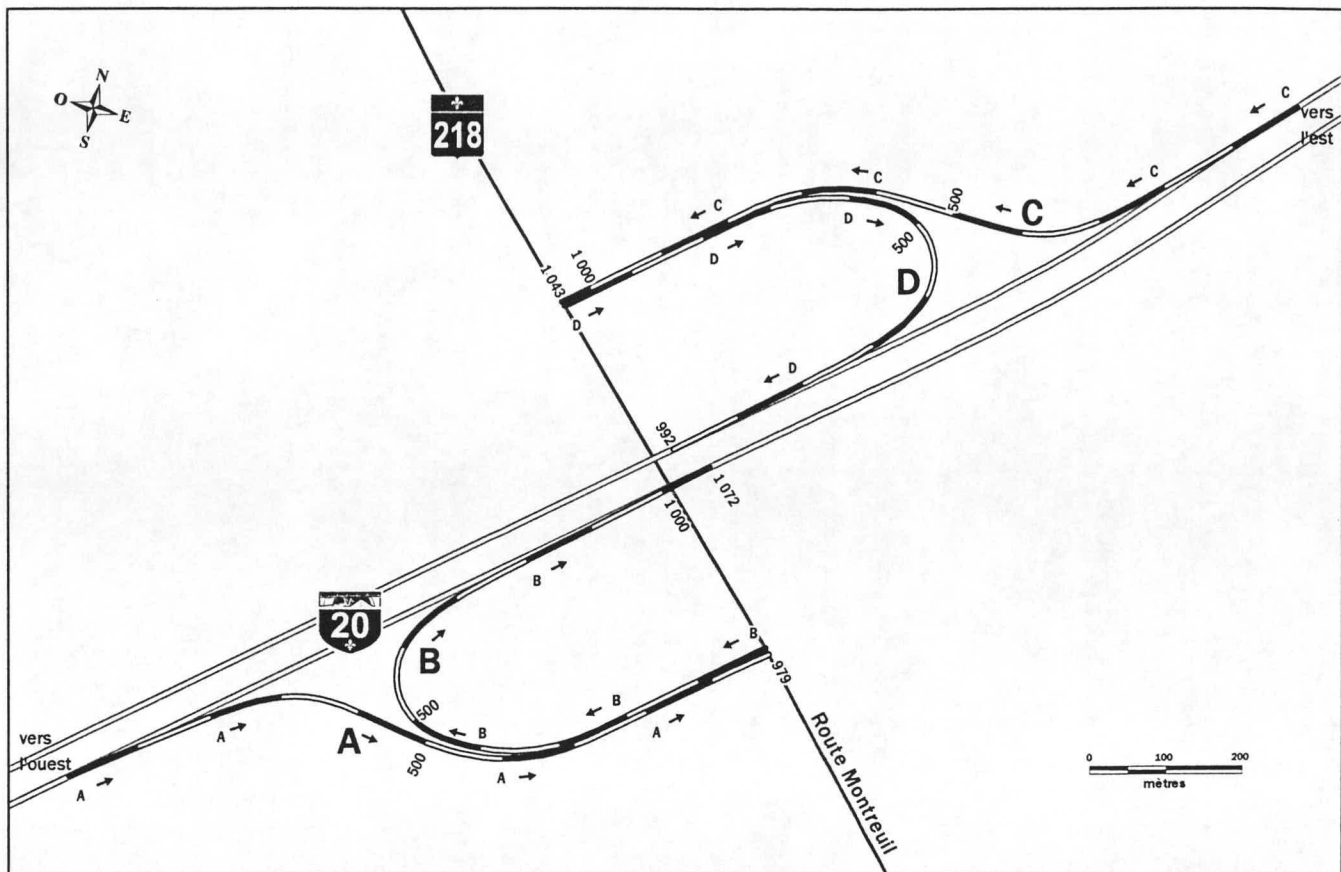
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 162	953
B	BRET route 162	aut Jean-Lesage 20 EST	1017
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 263	925
D	BRET route 263	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1011

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 218 (Sortie 243)

Municipalité : Manseau

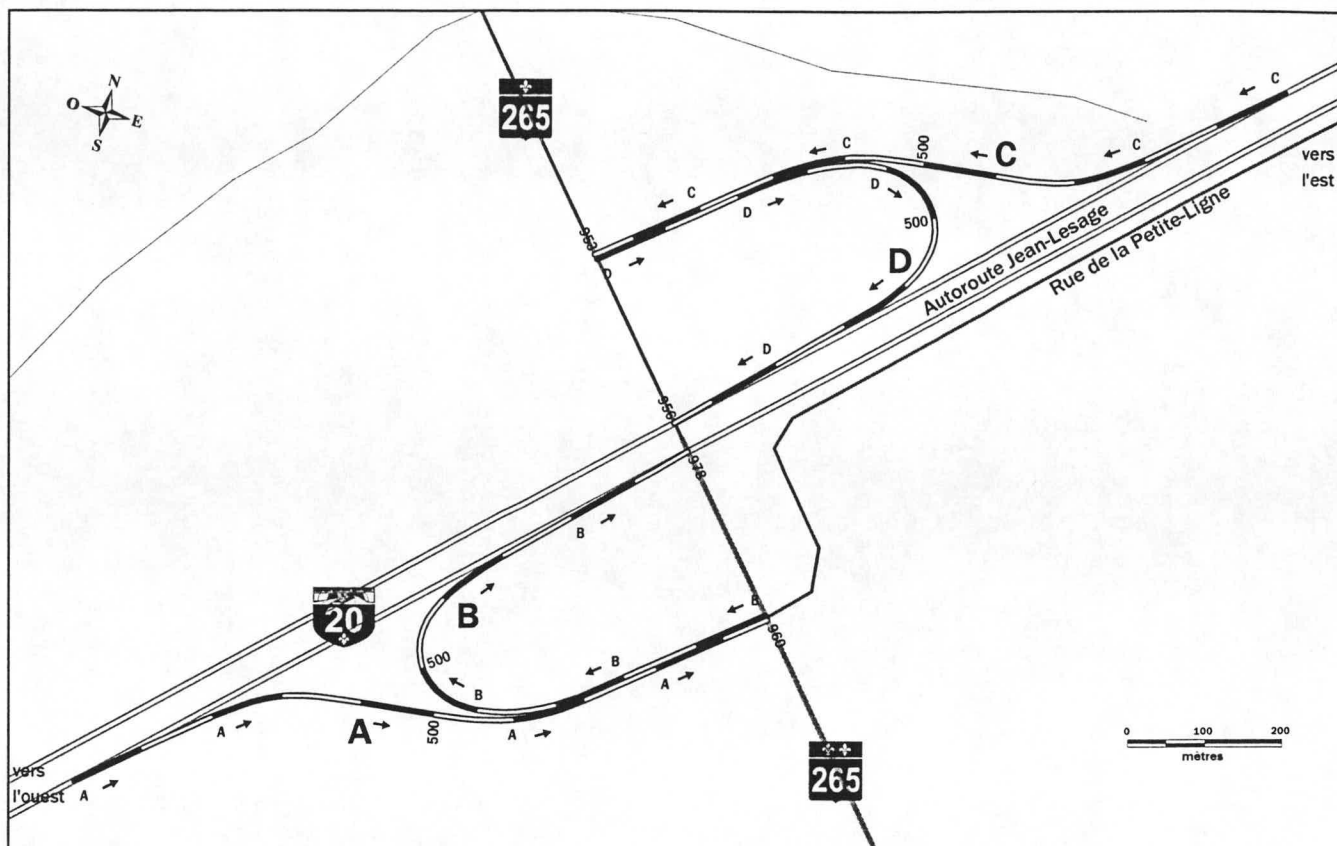
Code de municipalité :

38028



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 218	979
B	BRET route 218	aut. Jean-Lesage 20 EST	1072
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 218	1043
D	BRET route 218	aut Jean-Lesage 20 OUEST	992

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - route 265 (Sortie 253)
 Municipalité : Villeroy Code de municipalité : 32085



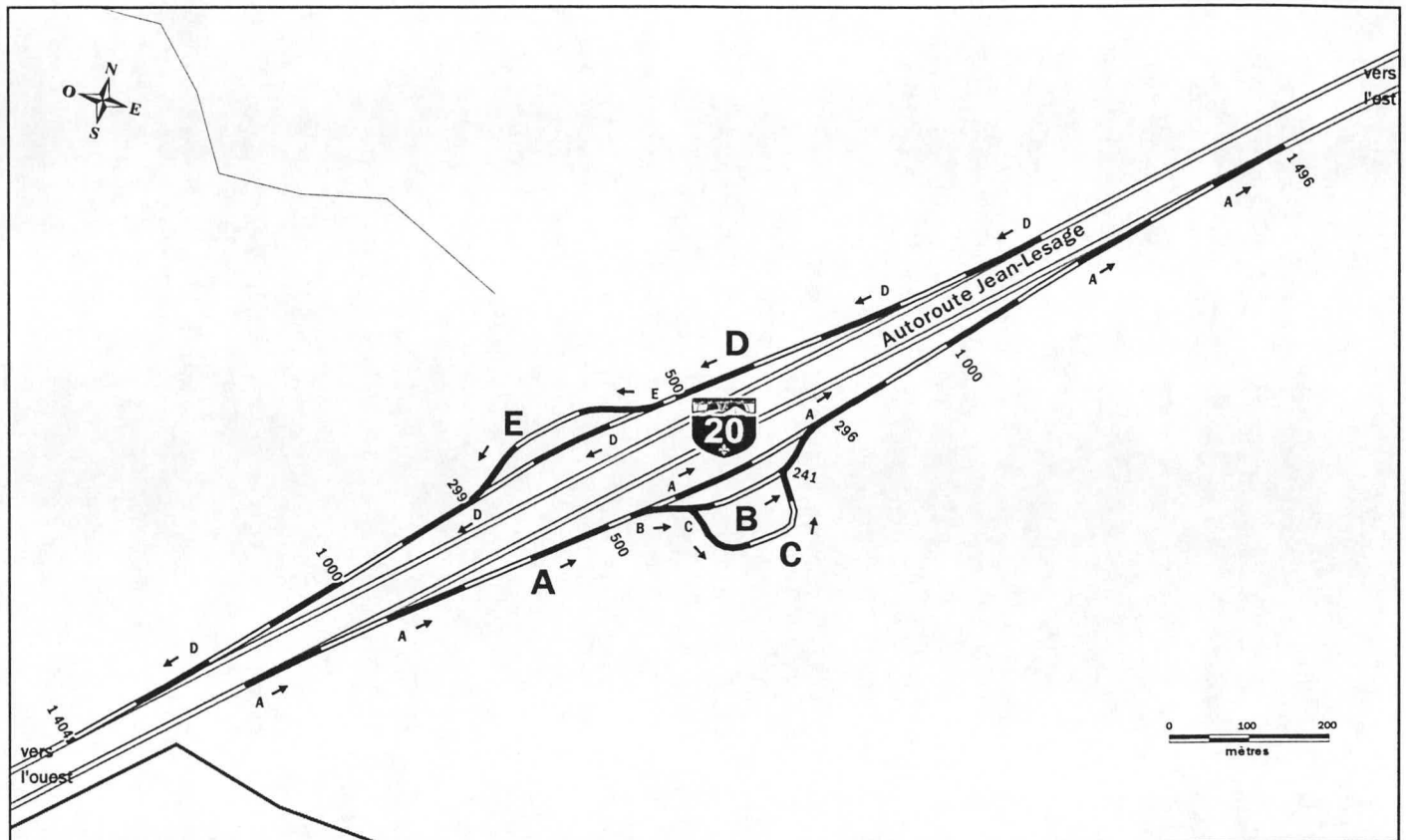
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	route 265	960
B	BRET route 265	aut Jean-Lesage 20 EST	978
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	route 265	953
D	BRET route 265	aut Jean-Lesage 20 OUEST	956

Endroit : Autoroute 20 (Jean-Lesage) - Halte routière (Sortie 255)

Municipalité : Villeroy

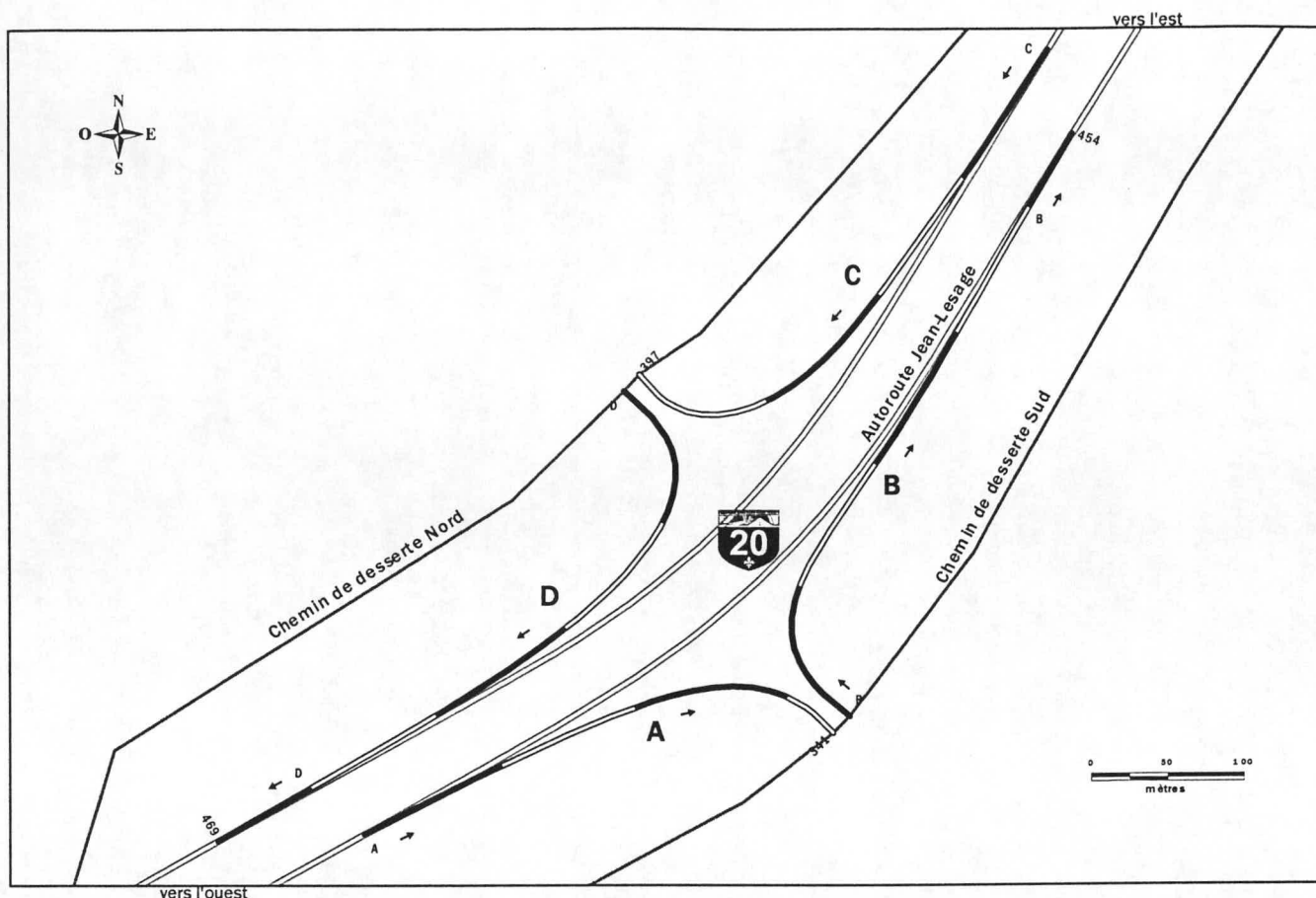
Code de municipalité :

32085



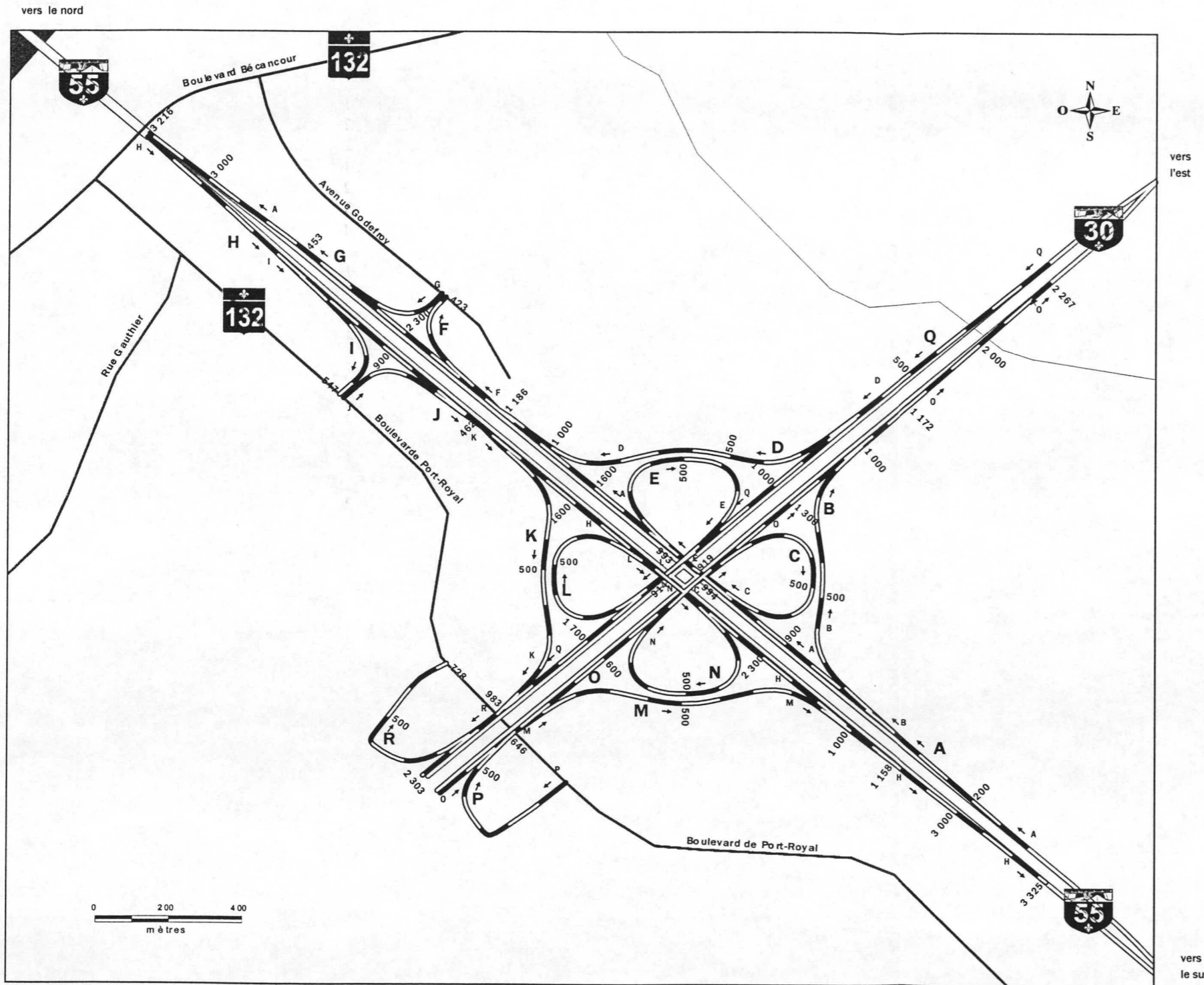
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	HALTE aut Jean-Lesage 20 EST VILLEROY	aut Jean-Lesage 20 EST VILLEROY	1496
B	HALTE BRETELLE A est VILLEROY	BRETELLE A est VILLEROY	296
C	HALTE BRETELLE B est VILLEROY	BRETELLE B est VILLEROY	241
D	HALTE aut Jean-Lesage 20 OUEST VILLEROY	aut Jean-Lesage 20 OUEST VILLEROY	1404
E	HALTE BRETELLE D ouest VILLEROY	BRETELLE D ouest VILLEROY	299

Endroit : Échangeur aut. 20 (Jean-Lesage) - 15^e et 16^e Rangs (Sortie 256)
 Municipalité : Villeroy Code de municipalité : 32085



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	ch de DESSERTÉ SUD (Villeroy)	341
B	BRET ch de DESSERTÉ SUD (Villeroy)	aut Jean-Lesage 20 EST	454
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	ch de DESSERTÉ NORD (Villeroy)	397
D	BRET ch de DESSERTÉ NORD (Villeroy)	aut Jean-Lesage 20 OUEST	469

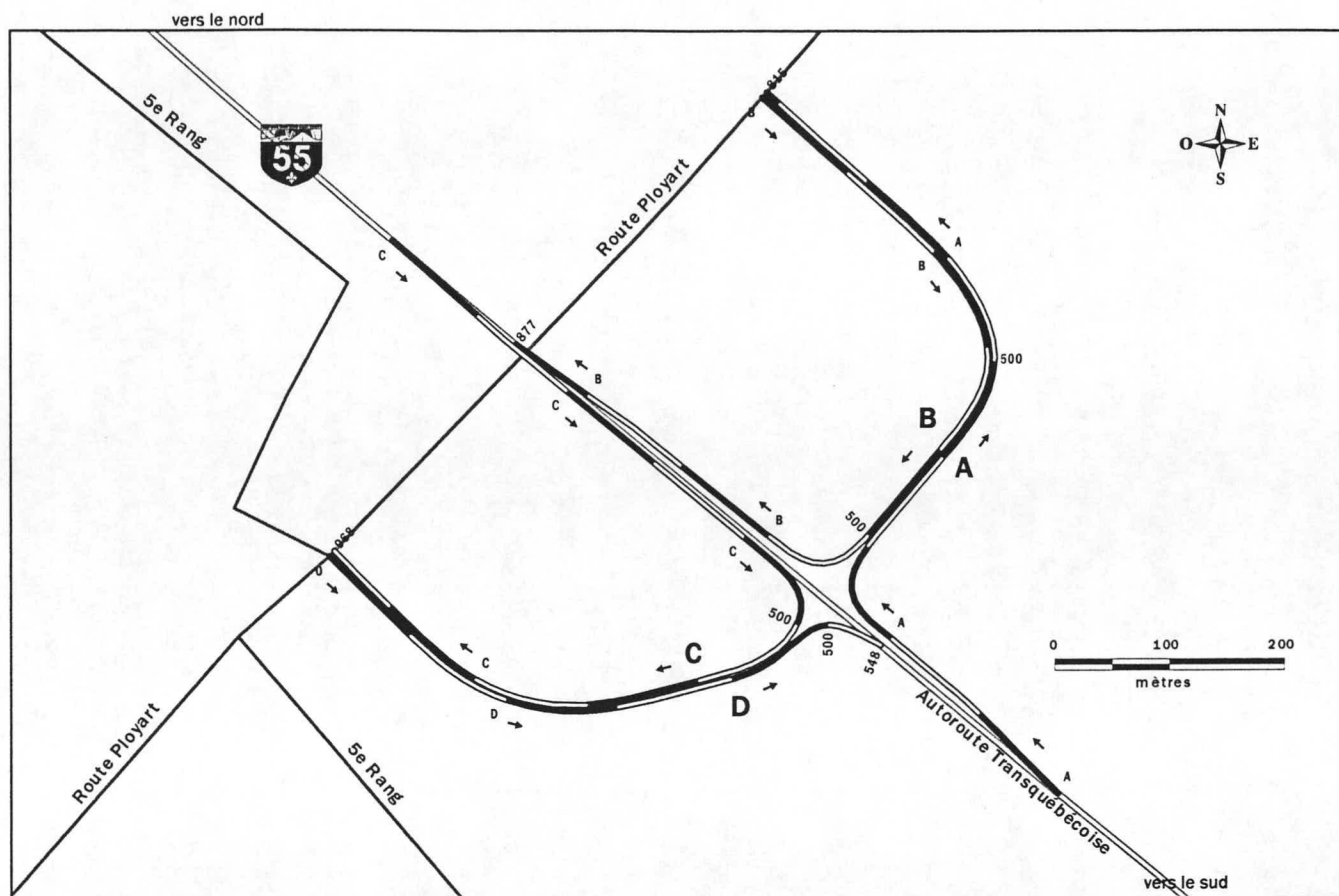
Endroit : Échangeur autoroute 30 - autoroute 55, route 132 (Sortie 176)
 Municipalité : Bécancour Code de municipalité : 38010



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	VOIE SERV autoroute 55 NORD	autoroute 55 NORD	3216
B	BRET autoroute 55 NORD	autoroute 30 EST	1172
C	BRET autoroute 30 EST	autoroute 55 NORD	919
D	BRET autoroute 30 OUEST	autoroute 55 NORD	1186
E	BRET autoroute 55 NORD	autoroute 30 OUEST	993
F	BRET autoroute 55 NORD	avenue GODEFROY	423
G	BRET avenue GODEFROY	autoroute 55 NORD	453
H	VOIE SERV autoroute 55 SUD	autoroute 55 SUD	3325
I	BRET autoroute 55 SUD	route 132 (de Port-Royal)	547
J	BRET route 132	autoroute 55 SUD	462
K	BRET autoroute 55 SUD	autoroute 30 OUEST	983
L	BRET autoroute 30 OUEST	autoroute 55 SUD	914
M	BRET autoroute 30 EST	autoroute 55 SUD	1158
N	BRET autoroute 55 SUD	autoroute 30 EST	994
O	VOIE SERV autoroute 30 EST	autoroute 30 EST	2267
P	BRET route 132 (de Port-Royal)	autoroute 30 EST (55 sud)	646
Q	VOIE SERV autoroute 30 OUEST	autoroute 30 OUEST	2303
R	BRET autoroute 30 OUEST (55 sud)	route 132 (de Port-Royal)	728

N.B. : VOIE SERV = Voie de service

Endroit : Échangeur autoroute 55 - route Ployart (Sortie 103)
 Municipalité : L'Avenir Code de municipalité : 49025



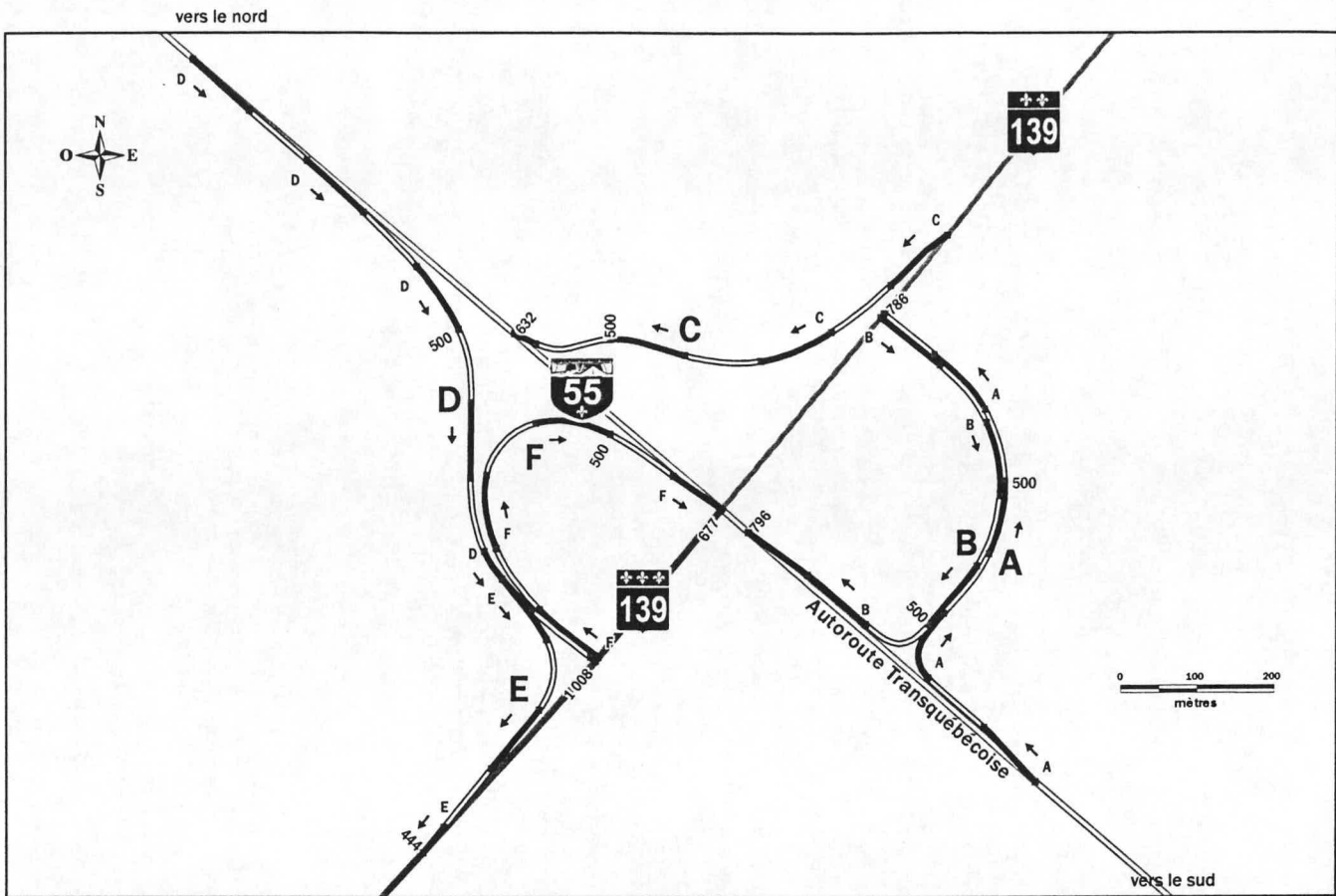
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET autoroute 55 NORD	route PLOYART	815
B	BRET route PLOYART	autoroute 55 NORD	877
C	BRET autoroute 55 SUD	route PLOYART	968
D	BRET route PLOYART	autoroute 55 SUD	548

Endroit : Échangeur autoroute 55 - route 139 (Sortie 116)

Municipalité : Saint-Nicéphore

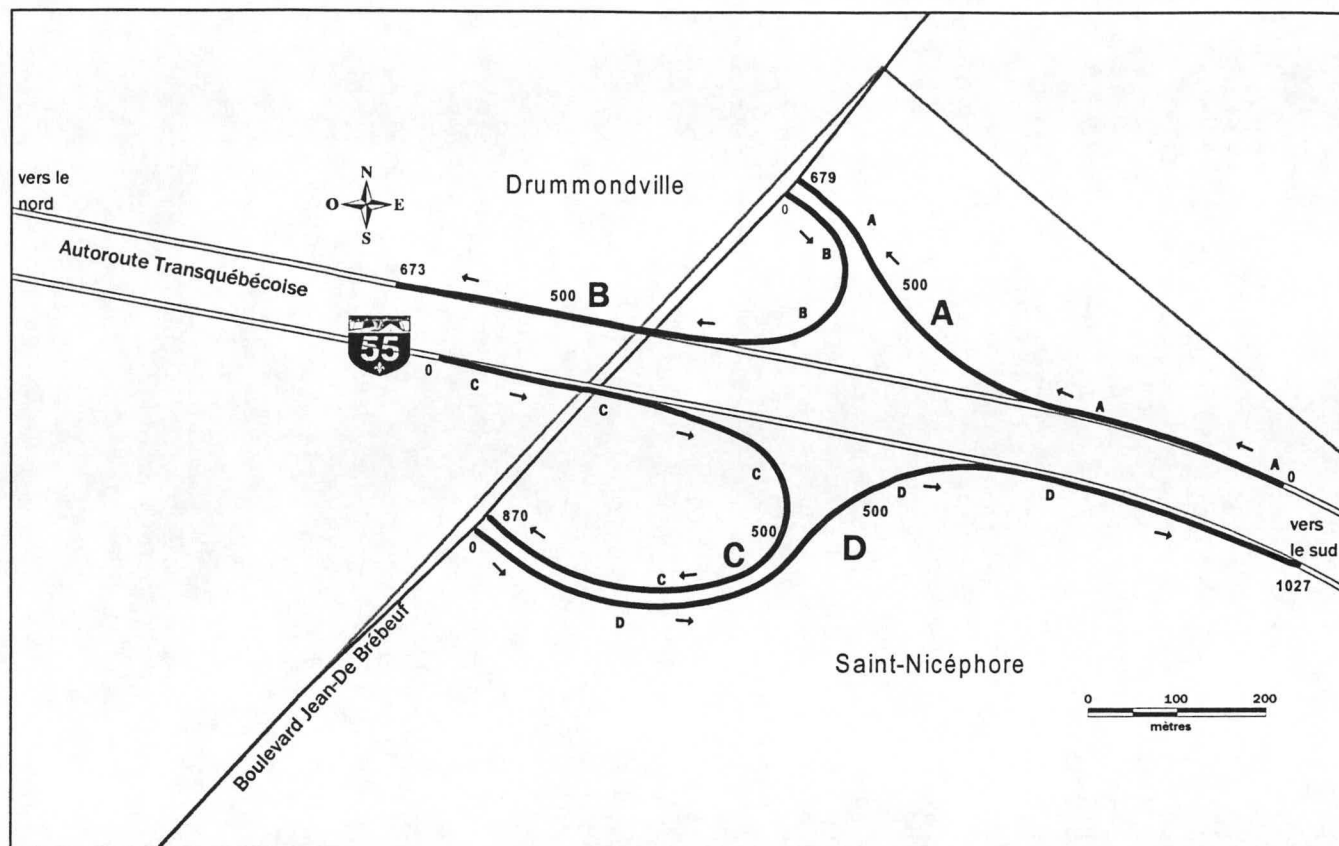
Code de municipalité :

49035



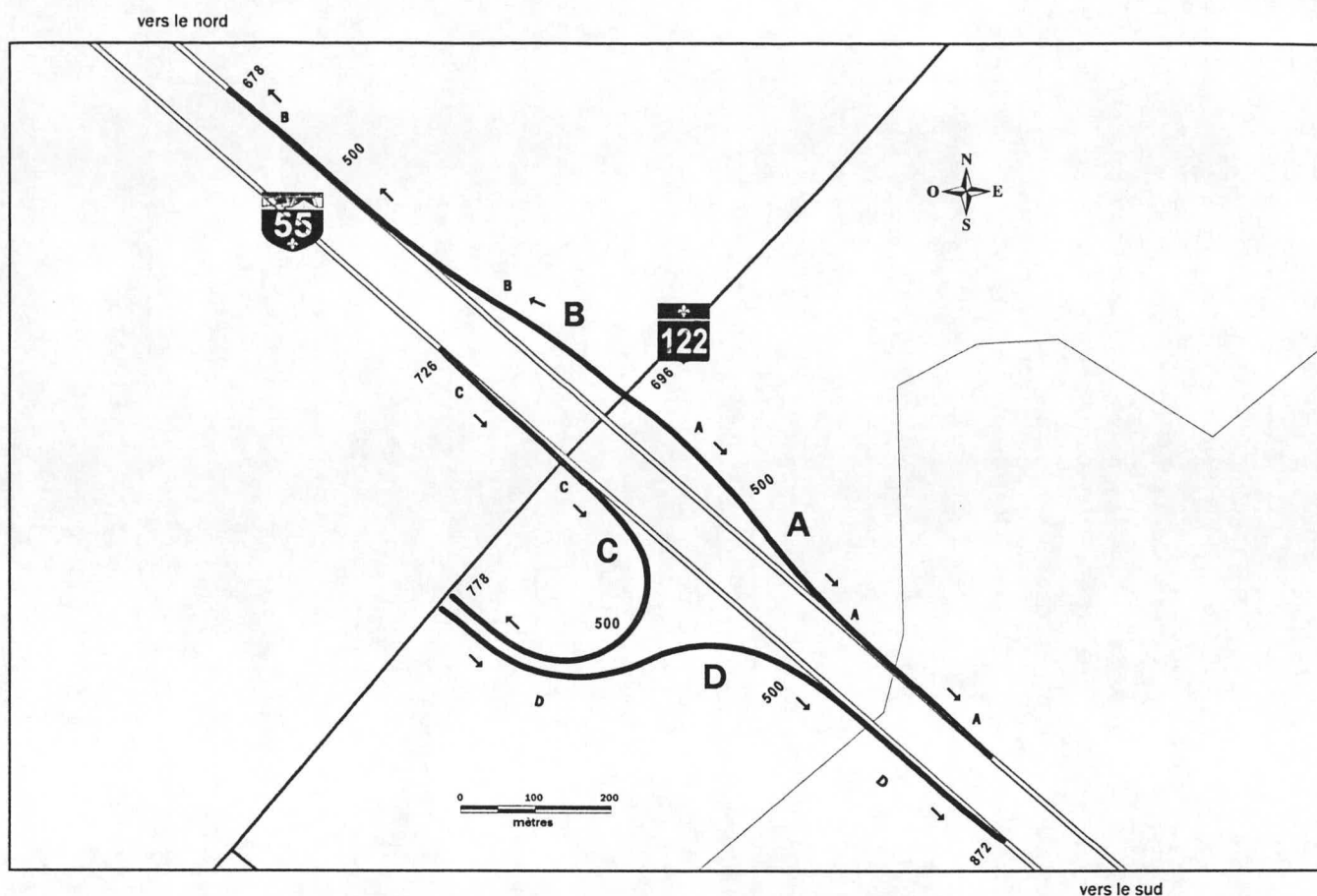
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET autoroute 55 NORD	route 139	786
B	BRET route 139 NORD	autoroute 55 NORD	796
C	BRET route 139 SUD	autoroute 55 NORD	632
D	BRET autoroute 55 SUD	route 139	1008
E	BRET BRETELLE D NORD	route 139 SUD	444
F	BRET route 139	autoroute 55 SUD	677

Endroit :	Échangeur autoroute 55 - boul. Jean-De Brébeuf (Sortie 122)	
Municipalité :	Saint-Nicéphore	Code de municipalité : 49035
	Drummondville	49057



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET autoroute 55 NORD	boul JEAN-De BRÉBEUF	679
B	BRET boul JEAN-De BRÉBEUF	autoroute 55 NORD	673
C	BRET autoroute 55 SUD	boul JEAN-De BRÉBEUF	870
D	BRET boul JEAN-De BRÉBEUF	autoroute 55 SUD	1027

Endroit : Échangeur autoroute 55 - route 122 (Sortie 125)
 Municipalité : Drummondville Code de municipalité : 49057



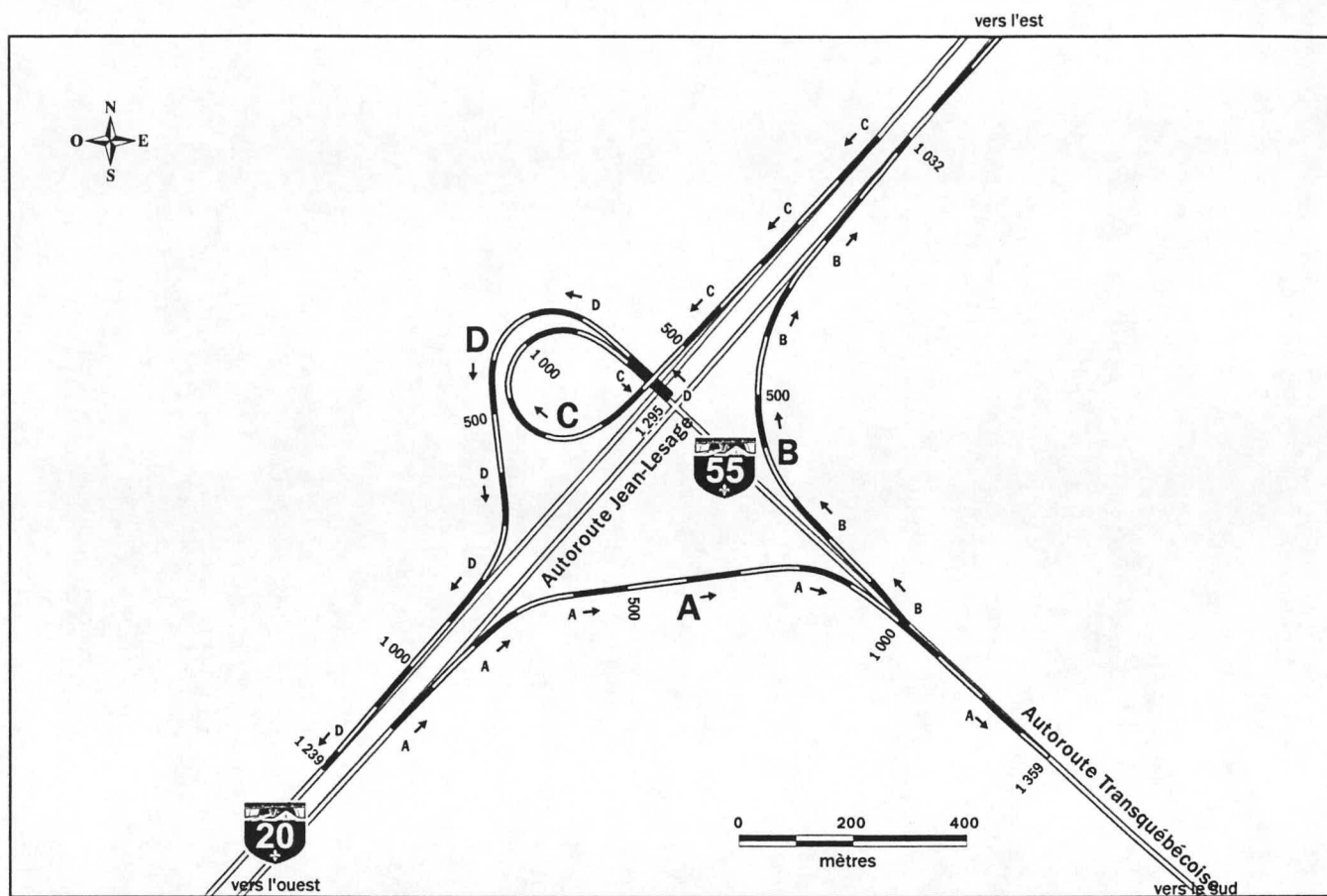
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET autoroute 55 NORD	route 122	696
B	BRET route 122	autoroute 55 NORD	678
C	BRET autoroute 55 SUD	route 122	778
D	BRET route 122	autoroute 55 SUD	872

Endroit : Échangeur autoroute 55 - autoroute 20 (Sortie 173)

Municipalité : Drummondville

Code de municipalité :

49057



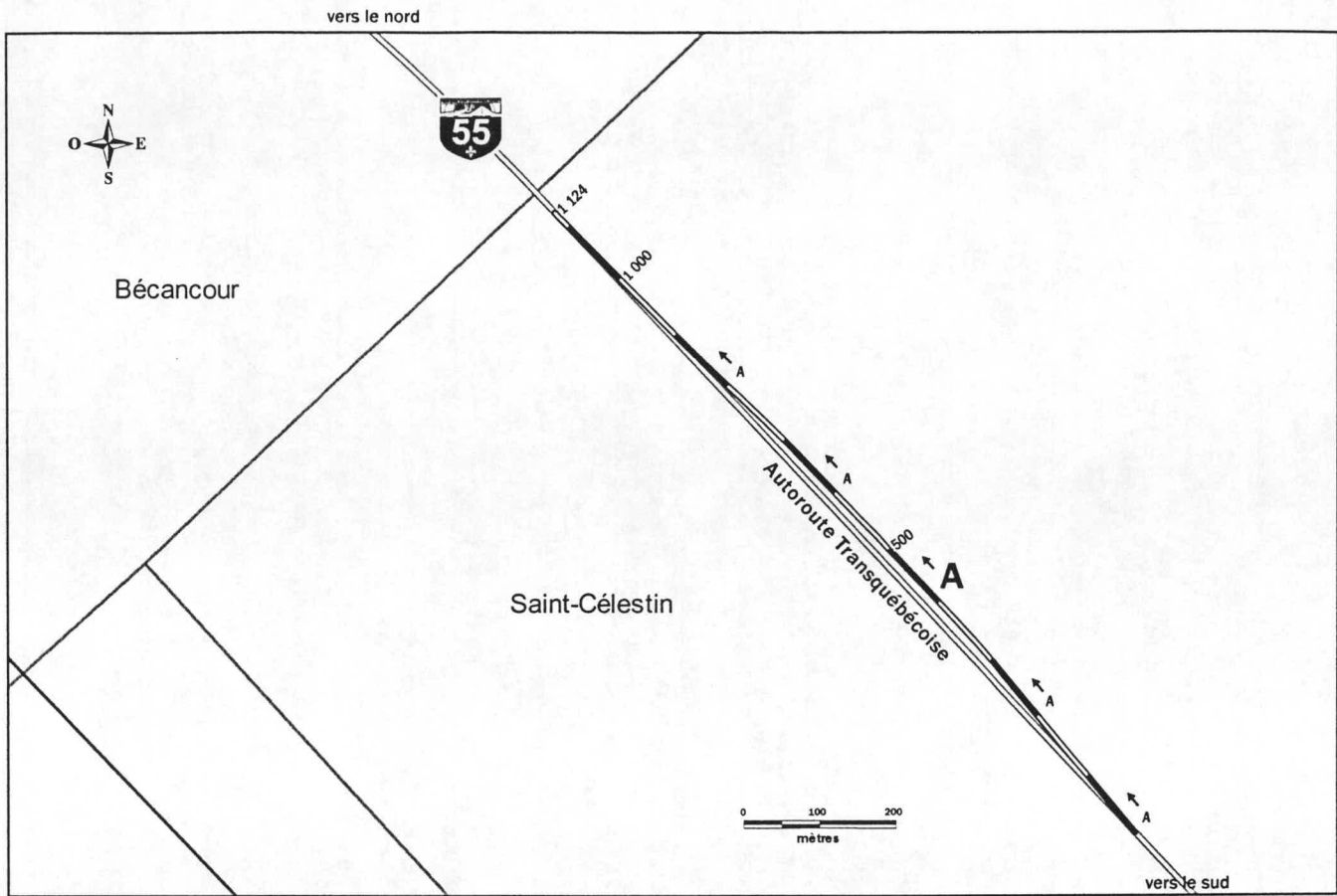
Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET aut Jean-Lesage 20 EST	autoroute 55 SUD	1359
B	BRET autoroute 55 NORD	aut Jean-Lesage 20 EST	1032
C	BRET aut Jean-Lesage 20 OUEST	autoroute 55 SUD	1295
D	BRET autoroute 55 NORD	aut Jean-Lesage 20 OUEST	1239

Endroit : Autoroute 55 - poste de pesée (Sortie 166X)

Municipalité : Saint-Célestin

Code de municipalité :

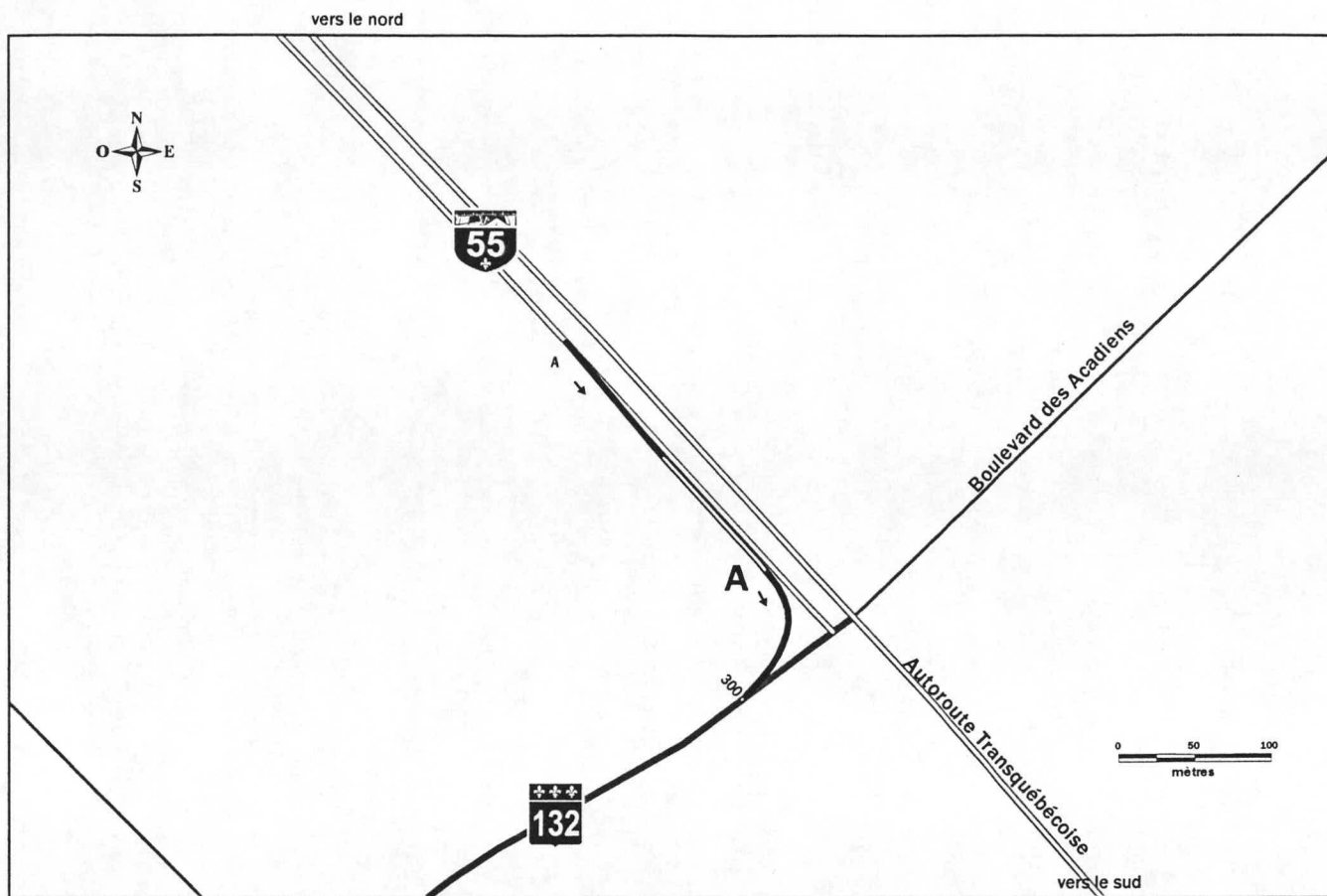
50035



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	PDEP autoroute 55 NORD	autoroute 55 NORD	1124

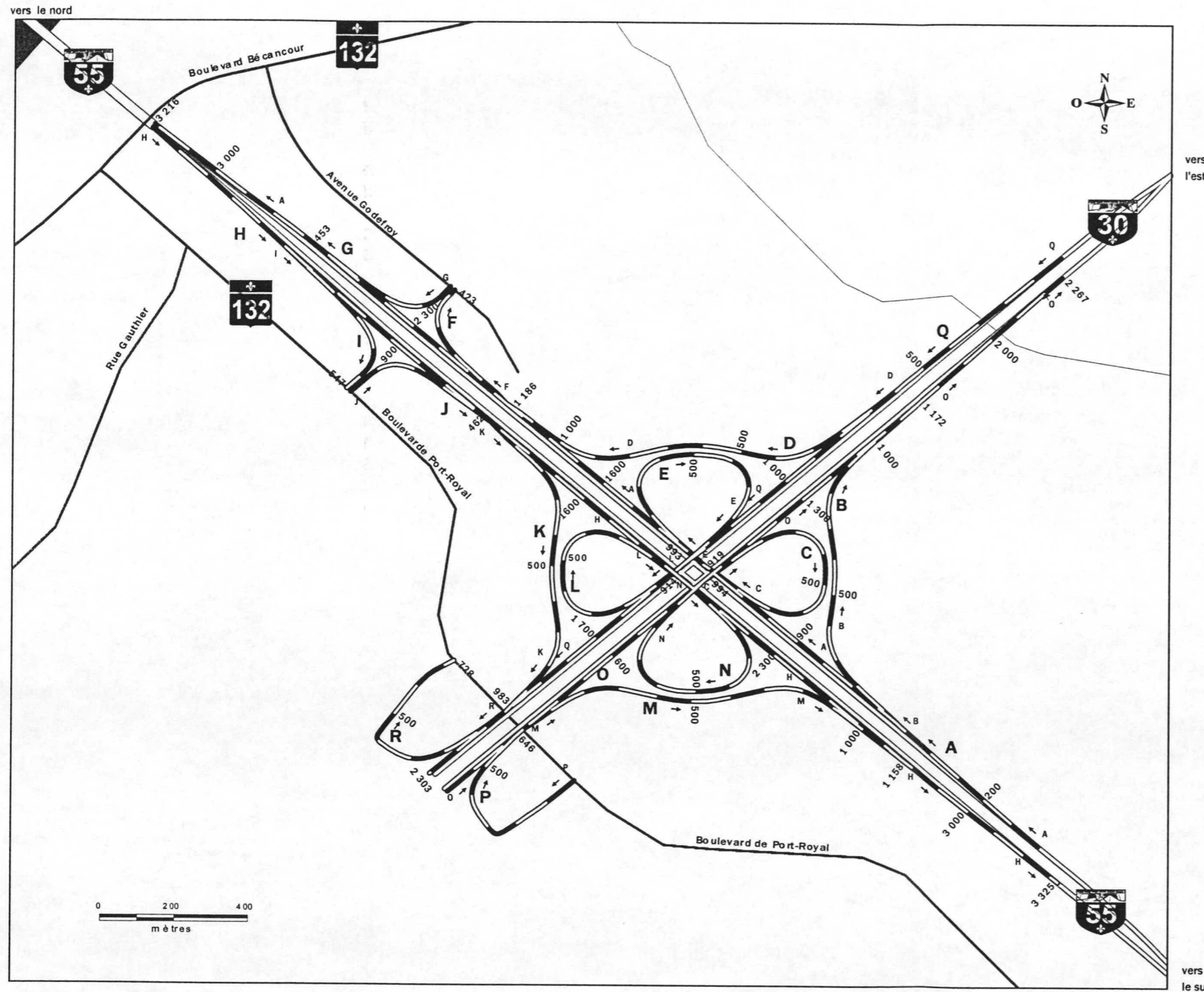
N.B. : PDEP = Poste de Pesée

Endroit : Échangeur autoroute 55 - boul. des Acadiens (Sortie 175X)
 Municipalité : Bécancour Code de municipalité : 38010



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	BRET autoroute 55 SUD	route 132 OUEST	300

Endroit : Échangeur autoroute 55 - route 132 (Sortie 176 NORD)
 Municipalité : Bécancour Code de municipalité : 38010



Réf.	Adresse (A15) Début	Intersection (près de) (A16) Fin	Longueur totale (en mètres)
A	VOIE SERV autoroute 55 NORD	autoroute 55 NORD	3216
B	BRET autoroute 55 NORD	autoroute 30 EST	1172
C	BRET autoroute 30 EST	autoroute 55 NORD	919
D	BRET autoroute 30 OUEST	autoroute 55 NORD	1186
E	BRET autoroute 55 NORD	autoroute 30 OUEST	993
F	BRET autoroute 55 NORD	avenue GODEFROY	423
G	BRET avenue GODEFROY	autoroute 55 NORD	453
H	VOIE SERV autoroute 55 SUD	autoroute 55 SUD	3325
I	BRET autoroute 55 SUD	route 132 (de Port-Royal)	547
J	BRET route 132	autoroute 55 SUD	462
K	BRET autoroute 55 SUD	autoroute 30 OUEST	983
L	BRET autoroute 30 OUEST	autoroute 55 SUD	914
M	BRET autoroute 30 EST	autoroute 55 SUD	1158
N	BRET autoroute 55 SUD	autoroute 30 EST	994
O	VOIE SERV autoroute 30 EST	autoroute 30 EST	2267
P	BRET route 132 (de Port-Royal)	autoroute 30 EST (55 sud)	646
Q	VOIE SERV autoroute 30 OUEST	autoroute 30 OUEST	2303
R	BRET autoroute 30 OUEST (55 sud)	route 132 (de Port-Royal)	728

N.B. : VOIE SERV = Voie de service

ANNEXE 1

Synthèse

Information complémentaire pour préciser le lieu d'accident sur les autoroutes, dans les bretelles ou les collecteurs d'autoroute et les voies de desserte

Numéro de route (A14)	Adresse (A15)	Intersection (près de) (A16)	Distance (A17)	NSEO (A18)
En section d'autoroute				
Le numéro de l'axe principal Pas de direction	L'appellation courante de la route, surtout en milieu urbain La direction normale (routes paires - Est-Ouest routes impaires - Nord-Sud)	Un repère connu le plus près possible du lieu de l'accident	En mètres, si celle-ci est > 999 mètres, la préciser dans le champ Intersection (près de) (A16)	Orientation du lieu d'accident par rapport au repère indiqué dans le champ (A16)
Dans une bretelle ou un collecteur d'autoroute				
Cf. Guide de rédaction du rapport d'accident (0 pour réseau non numéroté) Pas de direction	Bret Provenance (route et direction) (cf. à l'atlas si la description est multiple)	Destination (route et direction) (cf. atlas si la description est multiple)	En mètres, par rapport au début de la bretelle (ou de la zone de divergence). Si celle-ci est > 999 mètres, la préciser dans le champ Intersection (près de) (A16)	Ne rien inscrire
Dans une voie de desserte				
Inscrire 0	Nom de l'artère Sinon, voie de desserte et le numéro ou le nom de l'autoroute La direction normale	Un repère connu le plus près possible du lieu de l'accident	En mètres si celle-ci est > 999 mètres, la préciser dans le champ Intersection (près de) (A16)	Orientation du lieu d'accident par rapport au repère indiqué dans le champ (A16)

Champ autres commentaires (A-49)

Si accident avec animal, préciser le type d'animal.

Si la route compte plus d'une voie de circulation dans le même sens, indiquer la direction puis le numéro de la voie en numérotant de droite à gauche à partir de l'accotement.

Autres remarques

L'information saisie des champs Adresse (A15) et Intersection (près de) (A16) est de 34 caractères depuis janvier 1997 (plutôt que 12 caractères).

Éviter les codes d'impact 88 et 99, si non, fournir des explications.

Le code d'impact d'une collision frontale est 10 et non pas 4.

Utiliser les codes d'impact 5, 6 et 12 préférablement au code 9, lorsqu'un des véhicules impliqués amorçait un virage.

Le sens des véhicules à inscrire est le sens des véhicules avant l'impact.

Sur le réseau numéroté, indiquer le sens conforme à la numérotation routière (routes paires - est-ouest; routes impaires - nord-sud).

Pour les mouvements des véhicules, aux carrefours à niveau, utiliser les codes suivants en priorité:

circulait tout droit (11)

tournait à droite (12)

tournait à gauche (13)

de préférence aux codes

partait dans la circulation (14)

ralentissait dans la circulation (15)

arrêté dans la circulation (16)

2001-06-08

ANNEXE 2



**Information complémentaire pour préciser le lieu
d'accident sur les autoroutes,
dans les bretelles ou les collecteurs d'autoroute
et les voies de desserte (voie de service)**

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	1
2. En section d'autoroute.....	2
3. Dans une bretelle d'autoroute ou un collecteur d'autoroute	4
4. Dans une voie de desserte (voie de service).....	6
5. Autres remarques.....	7
6. Annexe.....	8

1. INTRODUCTION

Compte tenu des problématiques différentes, en section d'autoroute, dans les bretelles ou les collecteurs d'autoroute et dans les voies de desserte, il importe de distinguer les accidents à partir d'une localisation plus détaillée.

Conscient que la configuration routière et parfois même l'absence de repères rend la description du lieu de l'accident difficile, le ministère des Transports a entrepris diverses actions pouvant faciliter la description du lieu de l'accident. Par exemple, en section d'autoroute, l'installation de bornes kilométriques dans certains secteurs facilitera l'indication de repères. Des plans d'échangeurs incluant les bretelles, principalement pour les échangeurs complexes, sont aussi disponibles, facilitant ainsi la description du lieu. De plus, des copies de ces plans sur le formulaire pré-autorisé de la Société de l'assurance automobile du Québec pourront être utilisées directement pour compléter le croquis et ainsi être jointes au rapport d'accident.

Le présent document vise à donner de l'information complémentaire à celle déjà spécifiée dans le Guide de rédaction du rapport d'accident (version juillet 1999) sur la façon de décrire le lieu de l'accident. Cette information vient uniformiser la façon d'inscrire les renseignements sur le lieu de l'accident et ainsi favoriser et augmenter la précision de la localisation des accidents sur les autoroutes, dans les bretelles ou collecteurs d'autoroute et dans les voies de desserte. Les champs du rapport d'accident dont il sera question sont :

- Numéro de route (A14);
- Adresse (A15);
- Intersection (près de) (A16);
- Distance (A17);
- NSEO (A18).

À noter que depuis janvier 1997, 34 caractères sont saisis pour chacun des champs Adresse (A15) et Intersection (près de) (A16), ce qui permet ainsi un traitement plus efficace.

2. EN SECTION D'AUTOROUTE

Par section d'autoroute, on entend les voies principales de l'autoroute, excluant ainsi les bretelles, les collecteurs d'autoroute et les voies de desserte. Pour ces portions de réseau, il importe d'indiquer la direction normale de la circulation et de préciser, par rapport à un repère facile à reconnaître et le plus près possible, le lieu de l'accident.

Numéro de route (A14)

- Utiliser un seul numéro de route, même dans les cas où l'autoroute porte une double numérotation; privilégier le numéro de route de l'axe principal dans ces cas (en général, cela correspond à ce que le policier fait déjà). Par exemple, l'autoroute de la Capitale porte les numéros 40 et 73 : inscrire 0040 et non pas 4073, 7340 ou 0073; l'autoroute Henri-IV porte aussi les numéros 40 et 73 mais correspond plutôt à la 0073.
- Ne jamais inscrire de direction dans ce champ.

Adresse (A15)

- Inscrire l'appellation courante de la route, surtout en milieu urbain. Le tableau en annexe donne les différentes appellations des autoroutes par poste de la Sûreté du Québec.
- Préciser la direction normale de la circulation. Utiliser les quatre sens principaux (nord, sud, est et ouest) en évitant les directions secondaires (nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest). Généralement, les routes paires sont orientées est-ouest et les routes impaires, nord-sud.

Intersection (près de) (A16)

- Indiquer un point de repère facile à reconnaître et le plus près possible du lieu de l'accident. Pour plusieurs repères situés à peu près au même endroit, l'ordre d'importance est le suivant:

	Repères	Exemple
1	route transversale	rue Thibeau
2	borne kilométrique	km 274
3	ouvrage d'art (pont, viaduc)	pont Laviolette
4	observation visuelle	Club Price

Distance (A17) et NSEO (A18)

- Inscrire la distance **en mètres** entre le lieu de l'accident (non du véhicule de police) et le repère dans le champ Intersection (près de). Dans le cas d'une distance supérieure à 999 mètres, écrire la distance dans le champ Intersection (près de).
- Le champ NSEO sert à préciser l'orientation du lieu de l'accident **par rapport au repère indiqué** dans le champ Intersection (près de).

Quelques exemples

N° de route (A14)	Adresse, rue, rang, chemin (A15)	Intersection (près de) (A16)	Distance (A17)	N S E O (A18)
0040	aut. de la Capitale ouest	aut. du Vallon	150	X
0073	aut. Henri-IV dir. sud	ch. des Quatre-Bourgeois	200	X
0040	aut. de la Rive-Nord Ouest	Km 217	150	X
0040	aut. Francheville est	sortie des Chenaux	200	X
0055	aut. 55 dir. sud	pont Laviolette	125	X
0020	aut. Jean-Lesage Est	2 km du pont Québec		X
0020	aut. 20 Est	rte Lallemand	200	X
0010	aut. des Cantons-de-l'Est Ouest	km 124	0	

3. DANS UNE BRETELLE OU UN COLLECTEUR D'AUTOROUTE

Une bretelle d'autoroute peut faire partie d'un échangeur simple ou complexe. Elle sert généralement de lien entre deux routes. D'autre part, un collecteur d'autoroute est une route à **chaussée unidirectionnelle** à accès limité, adjacente à une chaussée d'une autoroute, destinée à rassembler et à distribuer la circulation en dehors des voies rapides.

Compte tenu de la difficulté de nommer ces lieux, une façon de le faire est d'utiliser le principe suivant : le véhicule provenait de l'autoroute de la Capitale Est et se dirigeait vers l'autoroute Laurentienne Nord . Ainsi, **la provenance** (la route en amont) s'inscrit dans le champ Adresse, tandis que **la destination** (la route en aval) s'inscrit dans le champ Intersection (près de). Bien entendu, certains endroits n'ont pas d'unicité de routes de provenance ou de destination. Pour pallier cette situation, l'appellation unique de chaque bretelle ou collecteur est disponible par la diffusion des atlas des autoroutes.

De plus, il importe de distinguer plus précisément certains endroits dans la bretelle où l'accident s'est produit. Ces endroits sont, entre autres, les zones de divergence et de convergence. Une zone de divergence, généralement une sortie d'autoroute, est la portion de la bretelle où elle se sépare de la route ou d'une autre bretelle: cette zone est le début d'une bretelle. Une zone de convergence, généralement une entrée d'autoroute, est la portion de bretelle lorsqu'elle rejoint la route ou une autre bretelle: cette zone est la fin d'une bretelle. Ces zones, de convergence et de divergence, sont délimitées par environ 30 mètres de part et d'autre du point de fourche. Finalement, lorsqu'un accident survient à un autre endroit dans la bretelle, il s'agit d'indiquer la distance approximative du début de la bretelle. Pour faciliter l'estimation de la distance du début de la bretelle, les longueurs de bretelles sont indiquées sur les plans détaillés d'échangeurs.

Les paragraphes qui suivent détaillent comment ces endroits peuvent être décrits uniquement à partir de l'information des champs Adresse (A15), Intersection (près de) (A16), Distance (A17) et NSEO (A18).

Adresse (A15)

- Indiquer qu'il s'agit d'une bretelle en utilisant l'abréviation **bret.**
- Indiquer la **provenance** (la plus probable), soit la route en amont (par exemple, l'autoroute 40 Est).
- Pour préciser l'endroit dans la bretelle, utiliser le champ Distance (A17) pour inscrire la distance entre le début de la bretelle et le lieu d'accident.

Intersection (près de) (A16)

- Indiquer la **destination** (la plus probable) vers laquelle se dirigeait le ou les véhicules, soit la route en aval (par exemple, l'autoroute 73 Nord).
- Utiliser le numéro d'autoroute ou de route ou son appellation courante. En milieu urbain, utiliser préférentiellement l'appellation courante de la route.

Distance (A17) et NSEO (A18)

- Inscrire la distance par rapport au début de la bretelle. Dans le cas d'une distance supérieure à 999 mètres, mettre cette distance dans le champ Intersection (près de).
- Ne rien inscrire dans le champ NSEO, car l'orientation n'apporte pas d'information supplémentaire dans le cas des bretelles.

Le champ Numéro de route (A14) se complète à partir des directives du Guide de rédaction du rapport d'accident.

Quelques exemples

N° de route (A14)	Adresse, rue, rang, chemin (A15)	Intersection (près de) (A16)	Distance (A17)	N S E O (A18)
0040	bret aut. de la Capitale Ouest	bd Pierre-Bertrand Nord	20	
0073	bret aut. Henri-IV Sud	aut. Charest Ouest	150	
0073	bret aut. Laurentienne Nord	aut. 40 dir. est	10	
0000	bret bd Métropolitain Est	bd Saint-Michel	75	
0000	bret bd Lebourgneuf	aut. 73 Nord	150	
0000	bret aut. 20 Ouest	route du Cap	50	
0005	bret aut. de la Gatineau Nord	bd Saint-Raymond	40	
0050	bret aut. de l'Outaouais Ouest	montée Paiement	120	
0040	bret aut. 40 Ouest sortie 174	route 138	0	
0000	bret aut. Décarie Sud	chemin Queen-Mary	50	

4. DANS UNE VOIE DE DESSERTE (voie de service)

Une voie de desserte (voie de service) est une rue ou un chemin local auxiliaire situé à côté d'une route principale ou d'un raccordement de route principale et desservant les propriétés adjacentes. Si la voie de desserte a déjà une appellation, comme c'est souvent le cas en milieu urbain, elle est alors traitée comme une rue ordinaire, soit sans l'appellation de voie de desserte (exemple : rue Marais, rue Bouvier). Si ce n'est le cas, il importe, entre autres, d'indiquer **voie de desserte** (ou voie de service) et de préciser la route de plus grande importance qui lui est parallèle.

Numéro de route (A14)

- Inscrire 000 dans ce champ pour le distinguer de la route de plus grande importance.

Adresse (A15)

- Indiquer le nom de la voie de desserte, comme c'est fréquemment le cas, et toute autre information, tel un numéro civique, pouvant préciser le lieu d'accident.
- Sinon, indiquer d'abord **voie de desserte** (ou voie de service) puis le numéro de la route ou le nom de l'artère principale qu'elle double.

Intersection (près de) (A16)

- Indiquer un repère devant servir à préciser le lieu de l'accident.

Distance (A17) et NSEO (A18)

- Inscrire la distance **en mètres** entre le lieu de l'accident (non du véhicule de police) et le repère indiqué dans le champ Intersection (près de). Dans le cas où la distance est supérieure à 999 mètres, inscrire la distance dans le champ intersection (près de).
- Le champ NSEO sert à signaler l'orientation du lieu de l'accident par rapport au repère indiqué dans le champ Intersection (près de).

Quelques exemples

N° de route (A14)	Adresse, rue, rang, chemin (A15)	Intersection (près de) (A16)	Distance (A17)	N S E O (A18)
0000	rue Marais	bd Pierre-Bertrand	200	X
0000	200 Crémazie Est			
0000	voie serv. aut. Métropolitain Est	bd Saint-Michel	50	X

5. AUTRES REMARQUES

Toute information supplémentaire pouvant mieux préciser le lieu de l'accident peut être indiquée dans le champ Autres commentaires, par exemple :

- lorsque la route compte plus d'une voie de circulation dans le même sens, préciser la direction puis le numéro de la voie où l'accident s'est produit, en numérotant les voies d'une même direction, de l'extrême droite vers la gauche à partir de l'accotement;
- lorsqu'un accident implique un animal, préciser le type d'animal dans le champ Autres commentaires (il importe, entre autres, de distinguer la grande faune des animaux domestiques).

D'autres précisions sur certains champs seront apportées ultérieurement. En voici quelques-unes.

- Éviter autant que possible les codes d'impact 88 et 99.
- Le code d'impact d'une collision frontale est 10 et non 4.
- Utiliser les codes d'impact 5, 6 et 12 préférablement au code 9, lorsqu'un des véhicules impliqués amorçait un virage.
- Le sens des véhicules à inscrire est celui **avant** l'impact.
- Sur le réseau numéroté, indiquer le sens conforme à la numérotation routière (routes paires - est-ouest; routes impaires - nord-sud).
- Pour le mouvement des véhicules, **aux carrefours à niveau**, utiliser les codes suivants en priorité :
 - circulait tout droit (11)
 - tournait à droite (12)
 - tournait à gauche (13)

de préférence aux codes :

- partait dans la circulation (14)
- ralentissait dans la circulation (15)
- arrêté dans la circulation (16)

Annexe

Différentes appellations des autoroutes par poste de la Sûreté du Québec

Poste SQ	Autoroute	Appellations	Portions de réseau s'il y a lieu (réseau majeur entretenu par le MTQ)
MRC Rimouski-Neigette	20	Jean-Lesage	
	20	Transcanadienne	
MRC de Rivière-du-Loup	20	Jean-Lesage	
	20	Transcanadienne	
Québec-Métro	20	Jean-Lesage	
	20	Transcanadienne	
	40	Félix-Leclerc	
	40	De la Rive-Nord	
	40	Félix-Leclerc (Capitale)	De l'autoroute Henri-IV au pont de la rivière Montmorency
	40	Charest	De la sortie 298 Ouest (route 138) à l'autoroute Henri-IV
	73	Henri-IV	Du pont Pierre-Laporte à l'autoroute de la Capitale
	73	Laurentienne	De l'autoroute de la Capitale au nord de l'intersection avec la route 371 (fin de l'aut.)
	73	De la Beauce	Rive-Sud de Québec
	73	Robert-Cliche	Rive-Sud de Québec
	440	Charest	De l'autoroute Henri-IV à l'avenue Saint-Sacrement
	440	Dufferin-Montmorency	De la côte d'Abraham à l'autoroute de la Capitale
	540	Duplessis	De l'échangeur nord du pont Pierre-Laporte à la route 138 (boul. Hamel)
	573	Henri-IV Nord	De l'autoroute de la Capitale au boul. Pie-XI Nord (Valcartier)
	740	Du Vallon	De la rue Hochelaga au boul. Lebourgneuf
175	Pont de Québec	Le pont de Québec	
175	Boul. Talbot	de la fin de l'autoroute 73 (au nord de l'intersection avec la route 371) à la rue Saint-Edmond (Stoneham)	
973	Laurentienne (route 175)	De la rue de la Croix-Rouge à l'autoroute de la Capitale	
Mauricie	30		
	40	Félix-Leclerc	
	40	De la Rive-Nord	De l'extrémité ouest à la sortie 196 (Trois-Rivières-Ouest) et de la fin de la courbe (ancienne autoroute 755) à l'extrémité est
	40	De Francheville	De la jonction de l'autoroute 55 - sortie 197 à la fin de la courbe (ancienne autoroute 755)
55	Transquébécoise		
Centre-du-Québec	20	Jean-Lesage	
	20	Transcanadienne	
Estrie	10	Des Cantons-de-l'Est	
	55	Transquébécoise	
	410		

Poste SQ	Autoroute	Appellations	Portions de réseau, s'il y a lieu (réseau majeur entretenu par le MTQ)
Lanaudière	25	Transcanadienne	Du pont Mathieu à l'extrémité nord de l'autoroute
	31		
	40	Félix-Leclerc	
	40	De la Rive-Nord	
	640		
Montréal-Métro	10	Bonaventure	De l'autoroute Ville-Marie (autoroute 720) à la sortie de l'île des Soeurs
	13	Chomedey	
	15	Décarie	De l'échangeur Turcot à l'échangeur Décarie
	15	Des Laurentides	De l'échangeur des Laurentides à la jonction de la route 117
	19	Papineau	
	20	Jean-Lesage	Rive-Sud de Montréal
	25	Transcanadienne	De l'autoroute 20 à l'autoroute 40 et
	25	boul. Pie-IX	de l'autoroute 40 à la fin de l'autoroute
	40	Transcanadienne	Du pont de l'île aux Tourtes à l'échangeur Côte-de-Liesse
	40	Métropolitain	De l'échangeur Côte-de-Liesse au boul. Henri-Bourassa
	40	De la Rive-Nord	Du boul. Henri-Bourassa à l'extrémité est
	138		
440	Laval		
520	Côte-de-Liesse		
720	Ville-Marie	De la jonction de l'autoroute 20 à l'entrée du pont Jacques-Cartier	
Montréal-Ouest	20	Jean-Lesage	
	40	Transcanadienne	
	540		
Montréal-Est	10	Des Cantons-de-l'Est	
	15		
	20	Jean-Lesage	Du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine à l'extrémité est
	20	Route 132	Du pont-tunnel Louis-Hippolyte-la Fontaine au pont Champlain
	30	De l'Acier	
	35		
Laurentides	13	Chomedey	
	15	Des Laurentides	
	117	Boul. du Curé-Labelle	
	50		
	640		
Outaouais	5	De la Gatineau	
	5	Pont Cartier-MacDonald	le pont
	50	De l'Outaouais	De la rue Montcalm (à Hull) à la route 309
Cartier-Champlain	10	Bonaventure	
	10	Pont Champlain	
	15	Décarie	

MINISTÈRE DES TRANSPORTS



QTR A 176 019